

1.4.5.2 Zones humides potentielles et zones à dominante humide

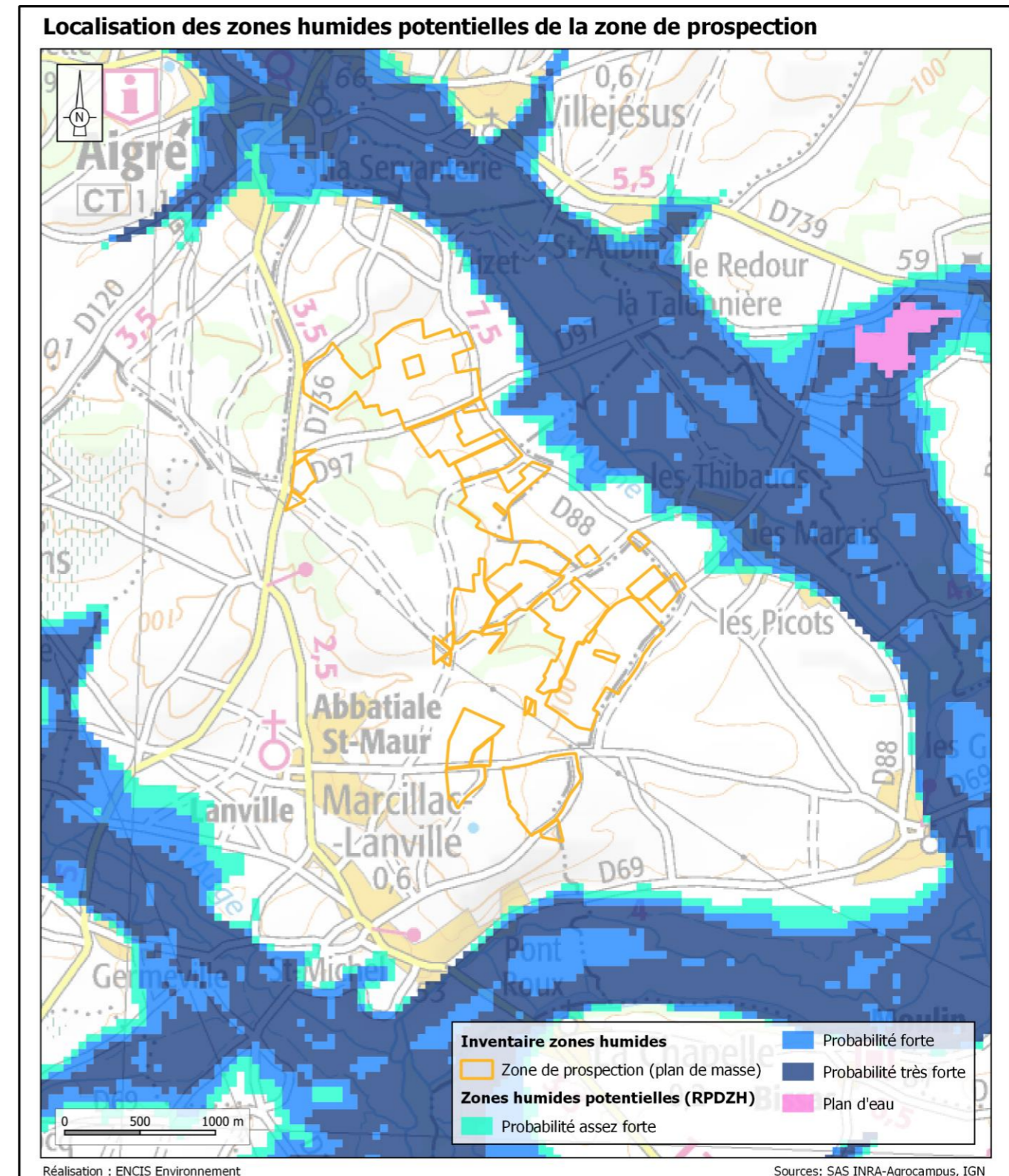
Le Code de l'Environnement définit les zones humides comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (art. L.211-1). Il s'agit de zones à vocations écologiques très importantes, puisqu'elles renferment de nombreuses fonctions (hydrologiques, biologiques, etc.).

Une base de donnée est utilisée pour identifier cartographiquement les zones humides potentielles au niveau du projet éolien. Ces zones humides peuvent être superficielles ou souterraines :

- Données de l'UMR SAS INRA-AGROCAMPUS OUEST (Cf. Carte 7) : L'approche utilisée dans cette étude (basée sur l'évaluation des zones humides potentielles, effectives et efficaces) permet de prédire la distribution spatiale des zones humides potentielles au regard de critères géomorphologiques et climatiques. Les zones humides potentielles incluent d'anciennes zones humides dont le fonctionnement hydrologique et hydrique a été modifié par le drainage artificiel ou la rectification des cours d'eau. La méthode ne tient compte ni des aménagements réalisés (drainage, assèchement, comblement), ni de l'occupation du sol (culture, urbanisation, ...), ni des processus pédologiques et hydrologiques locaux qui limiteraient le caractère effectivement humide de ces zones. Les zones de prospections (en orange sur la carte suivantes) correspondent aux parcelles qui seront possiblement concernées par la futur implantation du parc.

Le pré-inventaire des zones humides permet de constater qu'aucune zone humide potentielle n'est présente sur la zone de prospection.

Cependant, ces cartes sont des modélisations et ne sont pas exhaustives, c'est pourquoi des investigations de terrain ont été menées dans la présente étude et dans l'étude des milieux naturels pour déterminer la présence ou non de zones humides sur le site, d'après les critères botaniques et pédologiques.



Carte 7 : Localisation des zones humides potentielles de la zone de prospection

1.4.6 Expertise floristique

L'étude des milieux naturels permet de voir si des habitats ou des espèces à fort potentiel écologique sont présents au niveau du projet éolien de Marcillac-Lanville. Cette analyse des milieux naturels permet également d'identifier les différents habitats humides présents sur le site.

Lors de l'étude des habitats naturels réalisée au printemps 2020, 20 habitats naturels ont été identifiés. Plusieurs grandes entités écologiques sont définies :

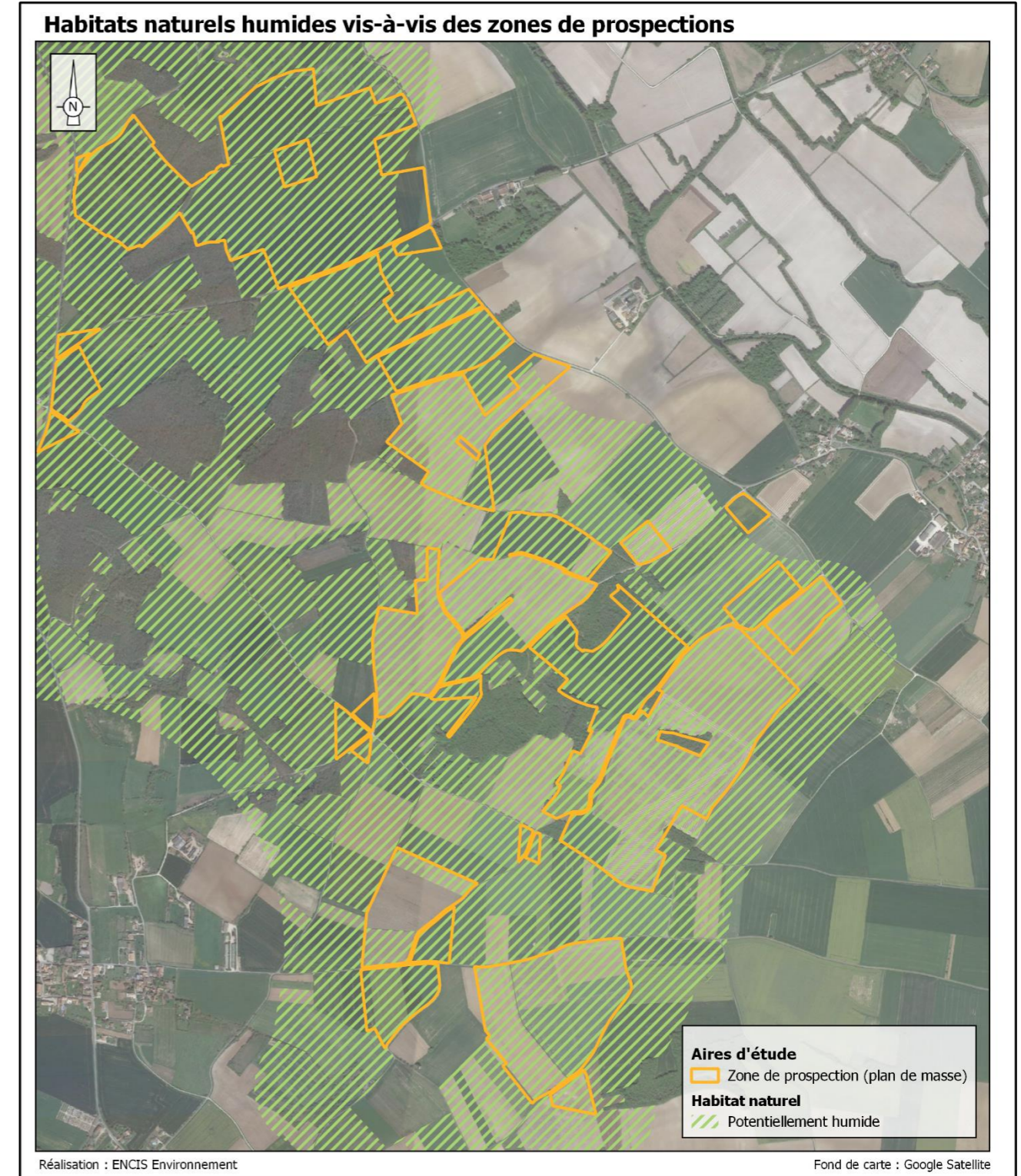
- Les milieux forestiers (boisements de feuillus et plantations de conifères.)
- Les milieux ouverts (Cultures, prairies, pelouses calcaires)
- Les milieux de transitions (fourrés, clairières)
- Les milieux anthropisées (terrains en friches, jardins, routes, chemins)

La carte suivante présente la corrélation des zones de prospection et des habitats potentiellement humides, sur le critère floristique, référencés au cours des prospections de terrains menées dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Ensemble écologique	Libellé Corine Biotopes	Code Corine Biotopes	Code EUR	Classement (H ou P)*
Espaces boisés	Plantations de conifères	83.31	-	p.
	Plantations d'arbres feuillus	83.32	-	p.
	Petits bois, bosquets	84.3	-	p.
	Haies multistrates	84.4	-	p.
Fourrés	Fruticées atlantiques des sols pauvres	31.83	-	p.
Friches	Terrains en friche et terrains vagues	87	-	p.
Cultures	Grandes cultures	82.11	-	p.
	Prairies améliorées	81	-	p.
	Vergers de hautes tiges	83.1	-	p.
Prairies mésophiles	Prairies de fauche de basse altitude	38.2	6510	p.
	Pâtures mésophiles	38.1	-	p.
Pelouses	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	34.32	6210	p.
Zones rudérales	Zones rudérales	87.2	-	p.

* Table B de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009
 H = humide
 P = potentiellement humide

Tableau 1 : Synthèse des habitats humides ou potentiellement humides



Carte 8 : Habitats naturels humides vis-à-vis des zones de prospections

Aucun habitat humide (H) n'est présent. Cependant, la majorité des habitats recensées sont potentiellement humides (p).

Partie 2 : Méthodologie

2.1 Méthodologie générale

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain, grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées (végétation non spontanée), c'est le plus souvent l'étude du sol qui permet de déceler la présence d'une zone humide.

2.1.1 Expertise pédologique

2.1.1.1 Dates des sorties spécifiques

Les sorties de terrain spécifique à la réalisation des sondages pédologiques de la présente étude ont été réalisées le **3, 4, 9 et 11 février 2021**.

Les sondages de cet inventaire sont présentés sur la carte ci-dessous et leurs résultats sont intégrés à la fin de l'étude.

2.1.1.2 Conditions météorologiques

Les prélèvements ont été réalisés sur une période où la présence d'eau dans le sol était en excès tel que défini au paragraphe 1.2.2 de l'annexe I de l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides : « *L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.* »

En effet, le cumul des précipitations sur le dernier mois permettait d'avoir une saturation en eau suffisante dans les sols pour la réalisation des expertises pédologiques dans de bonnes conditions. Selon la base de données de Météo France le cumul des précipitations entre 100 et 150 mm sur le mois de janvier avant de réaliser les sondages

2.1.1.3 Protocole mis en place

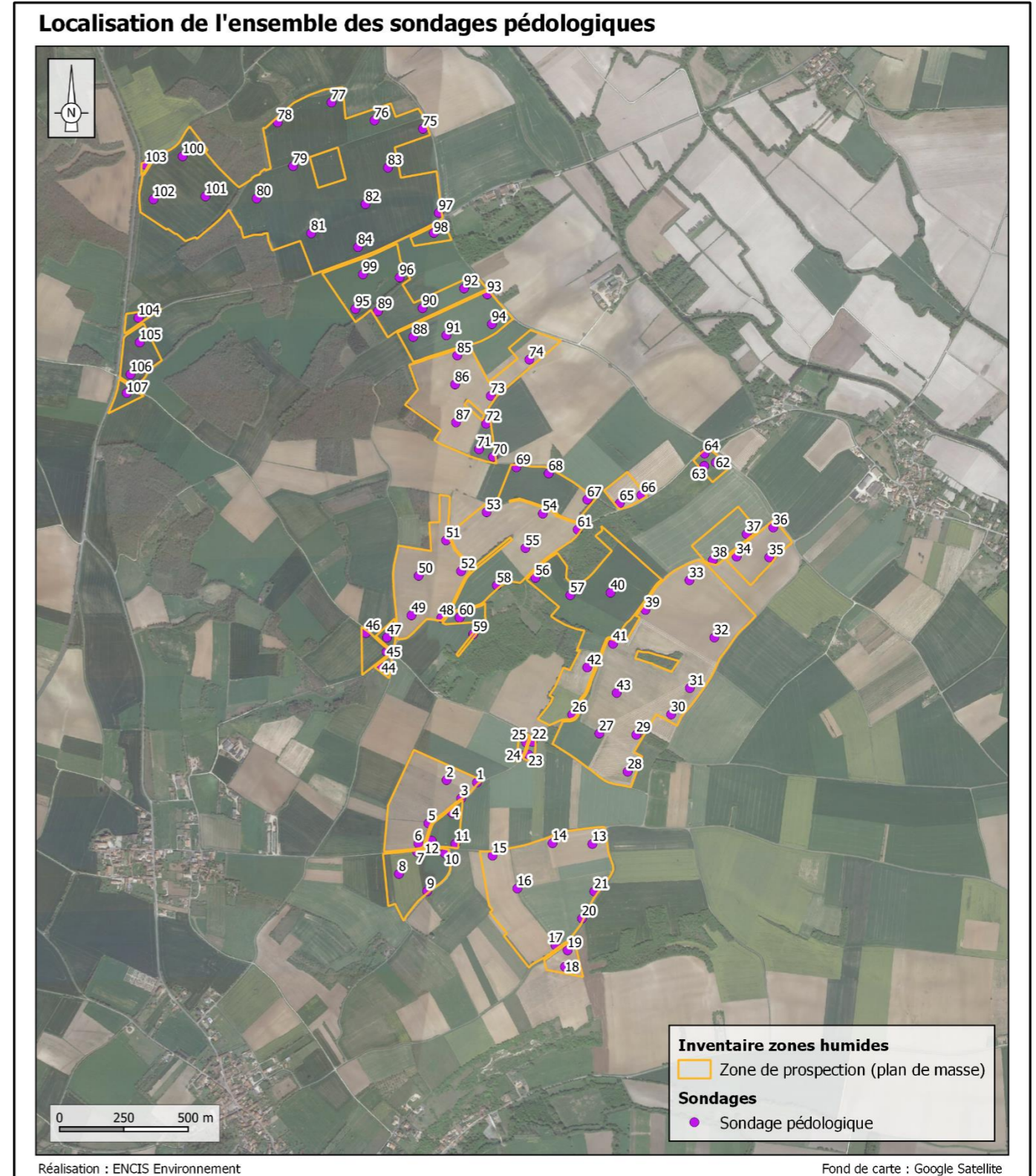
Des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm sont, selon les conditions du sol, réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement selon un transect adapté à l'étendue des zones potentiellement humides et dans le but d'obtenir un sondage homogène de l'ensemble de ces zones.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'utilisation d'un GPS, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible.

Au total, 107 sondages pédologiques ont été réalisés, et ont été spécifiquement analysés (cf. *Partie 3 : Résultats et analyses*) avec prises de photographies et définition selon les classes d'hydromorphie du GEPPA (Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée).

Une pré-localisation des sondages est établie avant la visite de terrain grâce aux zones potentiellement humide, aux zones à dominante humide et à l'étude menée sur les habitats naturels. Lors de la visite de terrain, la localisation des sondages est également optimisée pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

La carte ci-contre localise l'emplacement de l'ensemble des sondages pédologiques.



Carte 9 : Localisation de l'ensemble des sondages pédologiques

2.1.1.4 Paramètres pour l'identification des sols de zones humides

Pour identifier un sol de zone humide, plusieurs paramètres doivent être considérés : les traits rédoxiques, les traits réductiques et les horizons histiques. La profondeur d'apparition de ces traits d'hydromorphie est également un critère à prendre en compte.

Les traits réductiques reflètent un engorgement permanent ou quasi-permanent par l'eau, induisant un manque d'oxygénation des sols. Le fer présent naturellement dans les sols est alors réduit. L'aspect de couches pédologiques (ou horizons) réductiques est marqué par une coloration bleuâtre/verdâtre. Pour que le sol soit considéré sol de zone humide, ces traits doivent débiter à moins de 50 centimètres de profondeur en absence de traits rédoxiques. Ces sols sont qualifiés de réductisols.

Les traits rédoxiques reflètent un engorgement temporaire des sols par l'eau. L'alternance des phases de réduction et d'oxydation du fer, présent naturellement dans les sols, mène notamment à la formation de tâches de rouille, caractéristiques des rédoxisols. Pour que le sol soit considéré sol de zone humide, ces traits doivent :

- débiter à moins de 25 centimètres de profondeur et se prolonger ou s'intensifier en profondeur.
- débiter à moins de 50 centimètres, se prolonger ou s'intensifier en profondeur et être accompagnés de traits réductiques entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

Les horizons histiques reflètent un engorgement permanent en eau à faible profondeur. La saturation du sol provoque l'accumulation de matières organiques composées principalement de débris de végétaux. Il s'agit d'horizons de sol caractérisés par une teinte très foncée liée à la forte proportion de matières organiques. Les horizons histiques sont associés à des histosols (sols tourbeux).

2.1.1.5 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1^{er} octobre 2009, cf. Annexe du présent rapport) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol.

Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981) reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.1.6 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée ensuite permet d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la caractérisation ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol. Le terme « refus » indique que le sondage à l'aide d'une tarière manuelle ne permet pas de descendre plus en profondeur à cause d'éléments grossiers (bloc de pierre, cailloux ou roche mère).

Lorsque les sondages pédologiques sont rendus impossibles à cause d'un sol sec et donc non prospectable, ils sont caractérisés de « non-humide. » Les sols très séchants en période estivale ne retiennent pas ou peu l'eau et ne sont par conséquent pas caractéristiques d'un sol hydromorphe.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou bien réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a,b ou c. Quoiqu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide.

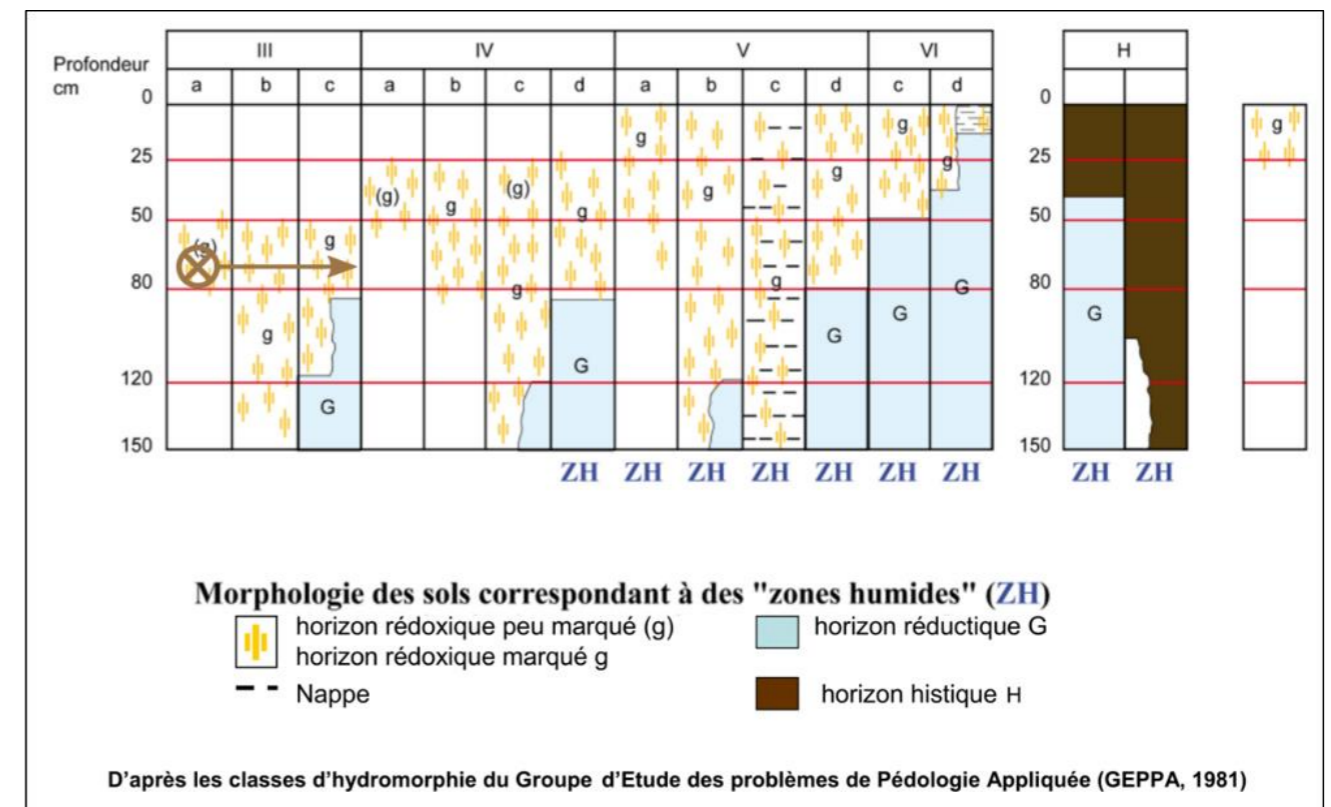


Figure 1: Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.1.7 Cartographie

Les informations recueillies sur le terrain seront saisies sur Système d'Information Géographique (SIG) et une cartographie des zones humides présentes sur et à proximité immédiate des éléments du projet d'implantation sera fournie.

2.1.2 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

Le labour pratiqué dans les zones de culture perturbe sensiblement la structure du sol. En ramenant des horizons inférieurs vers la surface, le labour expose à l'air libre des horizons qui voient de ce fait leurs composantes physiques modifiées. L'analyse de ces sols est par conséquent parfois biaisée.

De plus, de nombreux sondages sont rendus impossibles du fait de la présence de pierres et de graviers grossiers dans les premiers centimètres des sols.



Photographie 1 : Sols principalement présents sur la ZIP



Photographie 2 : Exemple de refus de tarière

Les sondages ont été réalisés à la suite d'une forte crue, certains fonds de vallons étaient donc temporairement immergés. Les sondages pédologiques ont été réalisés au plus près de ces zones immergées.



Photographie 3 : Zone temporairement saturée en eau

Partie 3 : Résultats et analyses

3.1 Analyse des sondages

Dans la partie suivante seront exposés les résultats des investigations de terrain.

Au total, 107 sondages ont été réalisés sur l'ensemble de la zone de prospection. Ces derniers ont été photographiés et catégorisés dans le tableau des classes d'hydromorphie du « GEPPA ».

3.1.1 Sondages pédologiques non hydromorphes

Les sondages présentés dans cette partie sont définis comme tel par l'absence de traits rédoxiques et réductiques à l'exception d'un sondage qui possède un horizon rédoxique en surface. Ils correspondent tous à des zones pédologiques non humides.

Tous les sondages réalisés dans cette étude sont classés comme « non hydromorphe ».

N° de sondage	Coordonnées Lambert 93		Profondeur du sondage (cm)	Refus (cm)	Contexte	Description
	Longitude (X)	Latitude (Y)				
1	469689	6533020	55	55	Culture	De 0 à 35 cm sol brun, à partir de 35 cm le sol est plus argileux.
2	469571	6533030	25	25	Bande enherbée	Sol brun
3	469628	6532958	25	25	Vigne	Sol brun
4	469592	6532902	30	30	Culture	Sol brun
5	469500	6532861	30	30	Culture	Sol brun
6	469462	6532783	40	40	Culture	Sol brun de 0 à 30 cm, ensuite le sol devient plus argileux et avec des graviers.
7	469456	6532750	50	50	Culture	Horizon rédoxique en surface (de 10 à 20 cm). A 30 cm le sol est plus sec, argilo-limoneux et de couleur rougeâtre.
8	469386	6532664	20	20	Culture	Sol brun
9	469496	6532597	25	25	Culture	Sol brun
10	469564	6532745	20	20	Culture	Sol brun
11	469605	6532782	30	30	Culture	Sol brun
12	469513	6532794	25	25	Culture	Sol brun
13	470138	6532781	20	20	Culture	Sol brun
14	469983	6532784	25	25	Culture	Sol brun
15	469750	6532735	40	40	Prairie	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux et avec des graviers.
16	469846	6532608	40	40	Prairie	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux et avec des graviers.
17	469995	6532387	55	55	Prairie	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux et avec des graviers.
18	470032	6532304	50	50	Culture	Sol brun de 0 à 30 cm, ensuite le sol est principalement composé de cailloux.
19	470042	6532367	50	50	Culture	Sol brun de 0 à 30 cm, ensuite le sol devient plus argileux (rougeâtre) et avec des graviers.
20	470098	6532491	30	30	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux et avec des graviers.
21	470146	6532597	40	40	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux et avec des graviers.
22	469904	6533178	20	20	Culture	Sol brun
23	469890	6533128	35	35	Culture	Horizon d'argile beige à partir de 20 cm.
24	469859	6533126	40	40	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux et avec des graviers.
25	469880	6533176	30	30	Culture	Sol brun
26	470060	6533284	40	40	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux et avec des graviers.
27	470165	6533211	40	40	Culture	Sol brun de 0 à 30 cm, ensuite le sol devient plus argileux et avec des graviers.
28	470275	6533062	70	70	Culture	Nappe à 5 cm du sol, de 0 à 20 cm sol déstructuré (labour), ensuite le sol est plus argileux et rougeâtre. Aucun horizon rédoxique ou réductique, l'eau s'écoule en surface.
29	470309	6533206	40	40	Culture	Sol déstructuré de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux et avec des graviers.
30	470445	6533285	40	40	Culture	Sol déstructuré de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux et avec des graviers. Nappe à 40 cm.

N° de sondage	Coordonnées Lambert 93		Profondeur du sondage (cm)	Refus (cm)	Contexte	Description
	Longitude (X)	Latitude (Y)				
31	470517	6533387	40	40	Culture	Sol déstructuré de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux et avec des graviers. Nappe à 40 cm.
32	470612	6533584	55	55	Culture	Sol brun de 0 à 30 cm, ensuite le sol devient plus clair, argileux et avec des graviers. La nappe est affleurante.
33	470515	6533806	20	20	Culture	Sol brun
34	470699	6533898	30	30	Culture	Sol brun
35	470826	6533895	40	40	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux.
36	470841	6534011	30	30	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux.
37	470738	6533986	30	30	Culture	Sol brun de 0 à 25 cm, ensuite le sol est composé de roche altérée.
38	470607	6533886	20	20	Culture	Sol brun
39	470344	6533691	45	45	Culture	Sol brun de 0 à 30 cm, ensuite le sol devient plus argileux (rougeâtre).
40	470209	6533758	20	20	Culture	Sol brun
41	470218	6533560	30	30	Culture	Sol déstructuré de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux (rougeâtre).
42	470118	6533467	20	20	Culture	Sol déstructuré
43	470233	6533368	45	45	Culture	Sol déstructuré de 0 à 20 cm, ensuite sol argileux avec des graviers.
44	469318	6533466	40	40	Prairie	Sol brun de 0 à 25 cm, ensuite sol argilo-limoneux avec des graviers.
45	469338	6533528	30	30	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux et avec des graviers.
46	469257	6533601	35	35	Culture	Sol brun avec fumier de 0 à 20 cm, ensuite, le sol devient plus argileux et avec des graviers.
47	469340	6533584	25	25	Culture	Sol brun
48	469551	6533660	20	20	Culture	Sol brun
49	469435	6533670	20	20	Culture	Sol brun
50	469463	6533824	30	30	Culture	Sol brun
51	469569	6533962	45	45	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus limono-argileux et avec des graviers.
52	469628	6533842	20	20	Culture	Sol brun
53	469727	6534071	45	45	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus limono-argileux et avec des graviers.
54	469945	6534065	40	40	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux (rougeâtre) et avec des graviers.
55	469878	6533932	30	30	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argilo-limoneux et avec des graviers
56	469917	6533816	30	30	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux et avec des graviers.
57	470052	6533748	40	40	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux et avec beaucoup de graviers.
58	469767	6533786	30	30	Culture	Sol brun avec des graviers
59	469675	6533597	30	30	Culture	Sol brun avec des graviers
60	469621	6533661	25	25	Culture	Sol brun avec des graviers

N° de sondage	Coordonnées Lambert 93		Profondeur du sondage (cm)	Refus (cm)	Contexte	Description
	Longitude (X)	Latitude (Y)				
61	469621	6533661	50	50	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux et avec des graviers. Nappe à 10 cm.
62	470081	6534003	60	60	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, de 20 à 50 cm argile rougeâtre, de 50 à 60 cm roche altérée.
63	470618	6534264	30	30	Culture	Sol brun argilo-limoneux
64	470573	6534251	25	25	Culture	Sol brun argilo-limoneux
65	470574	6534299	45	45	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, de 20 à 45 cm sol plus argileux avec beaucoup de gravier.
66	470245	6534106	30	30	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux avec beaucoup de gravier.
67	470329	6534137	20	20	Culture	Sol brun
68	470118	6534120	30	30	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux avec beaucoup de gravier.
69	469968	6534222	30	30	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux avec beaucoup de gravier.
70	469843	6534246	20	20	Culture	Sol brun
71	469752	6534286	20	20	Culture	Sol brun
72	469697	6534316	30	30	Culture	Sol brun
73	469725	6534415	30	30	Prairie abandonnée	Sol brun avec cailloux
74	469743	6534523	30	30	Prairie abandonnée	Sol brun avec cailloux
75	469893	6534664	25	25	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux et avec des graviers.
76	469479	6535562	30	30	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux et avec des graviers.
77	469291	6535595	40	40	Culture	Sol déstructuré de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux et avec des graviers.
78	469124	6535664	40	40	Culture	Sol déstructuré de 0 à 30 cm, ensuite le sol devient plus argileux et avec des graviers.
79	468915	6535587	25	25	Bande enherbée	Sol brun
80	468974	6535417	20	20	Prairie	Sol brun
81	468833	6535291	40	40	Culture	Sol déstructuré
82	469045	6535155	30	30	Culture	Sol brun, argileux avec des cailloux.
83	469256	6535269	20	20	Culture	Sol brun, argileux avec des cailloux.
84	469343	6535411	30	30	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux et avec beaucoup de graviers.
85	469227	6535102	40	40	Prairie abandonnée	Sol brun, argileux avec des cailloux.
86	469613	6534680	25	25	Prairie abandonnée	Sol brun, argileux avec des cailloux.
87	469604	6534568	20	20	Prairie abandonnée	Sol brun, argileux avec des cailloux.
88	469608	6534420	30	30	Culture	Sol brun, argileux avec des cailloux.
89	469442	6534752	25	25	Culture	Sol brun, argileux avec des cailloux.

N° de sondage	Coordonnées Lambert 93		Profondeur du sondage (cm)	Refus (cm)	Contexte	Description
	Longitude (X)	Latitude (Y)				
90	469478	6534865	30	30	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, ensuite le sol devient plus argileux et avec des graviers.
91	469570	6534759	20	20	Culture	Sol brun avec gravier
92	469639	6534941	25	25	Culture	Sol brun argileux
93	469730	6534918	30	30	Culture	Sol brun argileux et avec des gravier
94	469747	6534803	25	25	Culture	Sol brun argileux et avec des gravier
95	469217	6534861	65	65	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm, de 20 à 45 cm sol brun avec des cailloux. À partir de 45 cm sol plus clair avec des cailloux et plus argileux. La nappe est à 60 cm.
96	469389	6534984	80	-	Culture	Sol brun de 0 à 20, ensuite sol argileux avec des cailloux, nappe à 30 cm.
97	469541	6535235	70	70	Culture	Sol brun de 0 à 20 cm ensuite sol plus argileux et avec des cailloux.
98	469522	6535157	30	30	Prairies	Sol brun avec des cailloux.
99	469246	6534996	20	20	Culture	Sol brun, argileux et avec des cailloux.
100	468545	6535455	20	20	Culture	Sol brun, argileux et avec des cailloux.
101	468634	6535299	25	25	Culture	Sol brun, argileux et avec des cailloux.
102	468432	6535288	20	20	Culture	Sol brun, argileux et avec des cailloux.
103	468400	6535422	20	20	Prairie	Sol brun, argileux et avec des cailloux.
104	468373	6534827	50	50	Culture	Sol brun de 0 à 25 cm ensuite le sol est plus gravillonneux et compact.
105	468378	6534731	25	25	Culture	Sol brun, argileux et avec des cailloux
106	468342	6534607	20	20	Culture	Sol brun, argileux
107	468328	6534534	20	20	Culture	Sol brun

Tableau 2 : Sondages pédologique non hydromorphes

Plusieurs exemples de sondages sont présentés ci-dessous. Il s'agit principalement de sols bruns, en surface, argileux et chargée en cailloux calcaires en profondeur.



Photographie 4 : Sondage n°1



Photographie 5 : Sondage n°4



Photographie 6 : Sondage n°7



Photographie 7 : Sondage n°15



Photographie 8 : Sondage n°17



Photographie 9 : Sondage n°21



Photographie 10 : Sondage n°26



Photographie 11 : Sondage n°28



Photographie 12 : Sondage n°32



Photographie 13 : Sondage n°39



Photographie 14 : Sondage n°43



Photographie 15 : Sondage n°46



Photographie 16 : Sondage n°51



Photographie 17 : Sondage n°54



Photographie 18 : Sondage n°62



Photographie 19 : Sondage n°69



Photographie 20 : Sondage n°74



Photographie 21 : Sondage n°77



Photographie 22 : Sondage n°81



Photographie 23 : Sondage n°88



Photographie 24 : Sondage n°93



Photographie 25 : Sondage n°95



Photographie 26 : Sondage n°97



Photographie 27 : Sondage n°101



Photographie 28 : Sondage n°104

3.2 Synthèse de l'expertise zone humide

L'ensemble des 107 sondages pédologiques réalisés ne sont pas des sols de zone humide. Néanmoins, il est important de noter que certains secteurs situés en fond de vallons étaient temporairement saturés en eau. Cependant, l'eau ne se maintient pas dans ces zones (écoulement de l'eau de pluie) ce ne sont pas des milieux humides. Ces fonds de vallons sont néanmoins des zones utiles à l'évacuation de l'eau de pluie. La carte suivante illustre les résultats de l'étude pédologique et définit les zones saturées en eau sur les zones de prospections pédologiques lors des inventaires de terrain.



Photographie 29 : Zone saturée en eau, au niveau du sondage n°62

Un sondage pédologique observé présente :

- **des traits rédoxiques** qui reflètent de l'engorgement temporaire des sols par l'eau qui, par les actions d'oxydation et de réduction du fer présent dans le sol, créent des taches rouille et/ou grisâtres. La texture du sol y est majoritairement composée d'argile. Les argiles sont de manière générale connues pour leurs capacités de rétention de l'eau.



Photographie 30 : Horizon rédoxique peu marqué de 10 à 20 cm sur le sondage n°7

Résultats des sondages pédologiques et localisation des écoulements temporaires dans la zone de prospection



- Inventaire zones humides**
- Zone de prospection (plan de masse)
- Hydrographie**
- Réseau hydrographique
 - Écoulement temporaire
- Résultat**
- Sondage pédologique**
- Sondage positif (zone humide)
 - Sondage négatif (zone non humide)

Réalisation : ENCIS Environnement

Fond de carte : Google Satellite

Carte 10 : Résultats des sondages pédologiques et localisation des écoulements temporaires dans la zone de prospection

3.3 Conclusion générale

Les sondages pédologiques ont révélé un sol globalement argilo-limoneux et chargé de pierre calcaire. **L'inventaire des zones humides a permis de définir l'absence de zones humides pédologiques.**

Néanmoins des écoulements temporaires ont été observés, il sera important de maintenir le bon écoulement des eaux de pluies pendant la phase de travaux et d'exploitation du parc éolien.

Table des illustrations

Photographies

Photographie 1 : Sols principalement présents sur la ZIP	28
Photographie 2 : Exemple de refus de tarière	28
Photographie 3 : Zone temporairement immergée en eau	28
Photographie 4 : Sondage n°1	36
Photographie 5 : Sondage n°4	36
Photographie 6 : Sondage n°7	36
Photographie 7 : Sondage n°15	36
Photographie 8 : Sondage n°17	36
Photographie 9 : Sondage n°21	36
Photographie 10 : Sondage n°26	36
Photographie 11 : Sondage n°28	36
Photographie 12 : Sondage n°32	36
Photographie 13 : Sondage n°39	36
Photographie 14 : Sondage n°43	37
Photographie 15 : Sondage n°46	37
Photographie 16 : Sondage n°51	37
Photographie 17 : Sondage n°54	37
Photographie 18 : Sondage n°62	37
Photographie 19 : Sondage n°69	37
Photographie 20 : Sondage n°74	37
Photographie 21 : Sondage n°77	37
Photographie 22 : Sondage n°81	37
Photographie 23 : Sondage n°88	37
Photographie 24 : Sondage n°93	38
Photographie 25 : Sondage n°95	38
Photographie 26 : Sondage n°97	38
Photographie 27 : Sondage n°101	38
Photographie 28 : Sondage n°104	38
Photographie 29 : Zone immergée en eau, au niveau du sondage n°62	39
Photographie 30 : Horizon rédoxique peu marqué de 10 à 20 cm sur le sondage n°7	39

Cartes

Carte 1 : Localisation du site d'étude	12
Carte 2 : Localisation de la zone de prospection.....	12
Carte 3 : Les zones humides à protéger vis-vis de la zone d'implantation potentielle	14
Carte 4 : Géologie de la zone de prospection	15
Carte 5 : Pédologie de la zone de prospection.....	17
Carte 6 : Reliefs et eaux superficielles de l'aire d'étude immédiate et du site.....	19
Carte 7 : Localisation des zones humides potentielles de la zone de prospection.....	20
Carte 8 : Habitats naturels humides vis-à-vis des zones de prospections	21
Carte 9 : Localisation de l'ensemble des sondages pédologiques	26
Carte 10 : Résultats des sondages pédologiques et localisation des écoulements temporaires dans la zone de prospection	40

Figures

Figure 1: Classes d'hydromorphie du GEPPA.....	27
--	----

Bibliographie

Agrocampus Ouest : <http://geowww.agrocampus-ouest.fr/geoserver/wms>.

Article R214.1 du Code de l'Environnement. [Legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr).

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1^{er} octobre 2009). [Legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr).

Guide de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides. ONEMA, Gayet, G., Baptist, F., Baraille, L., Caessteker, P., Clément, J.-C., Gaillard J., Gaucherand, S., Isselin-Nondedeu, F., Poinot C., Quétier, F., Touroult, J., Barnaud, G. Version 1.0. Mai 2016.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013.

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. [Legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr).

Reconnaître les sols de zones humides, Difficultés d'application des textes réglementaires. Etude et Gestion des Sols, Volume 21, 2014 – pages 85 à 101. D. Baize et Ch. Ducommun. Octobre 2014.

Vademecum des sols hydromorphes « Aides à l'identification des zones humides par les sols ». ONEMA, E. Pollet, Délégation Interrégionale du Nord-Est. Février 2019.

Annexe

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE

Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1

Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;

-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1

S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1

Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.

SOLS DES ZONES HUMIDES

1. 1. Liste des types de sols des zones humides

1. 1. 1. Règle générale

La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;

2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;

3. Aux autres sols caractérisés par :

- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;

- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.

L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.

1. 1. 2. Cas particuliers

Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.

1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures

Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode

1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles

Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.

Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de l'espace identifié comme humide selon la règle énoncée ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.

1. 2. 2. Protocole de terrain

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
 - ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
 - ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
 - ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
- Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
- L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.

2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode

L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;
- pour chaque strate :
- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;
- les classer par ordre décroissant ;
- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;
- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;
- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;
- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.

2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides

La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme¹, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subsppécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie , 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.

2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode

Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physiologique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont

applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

Annexe 3

Projet éolien de Marcillac-Lanville (16)



Petit Rhinolophe © Didier Wolf



David NEAU

Secteur Études et Expertises

CHARENTE NATURE

Impasse Georges Lautrette

16000 Angoulême

Tél : 05.45.91.89.70

Sommaire

INTRODUCTION	2
I. LA ZONE D'INVESTIGATION	2
II. ZONAGE ECOLOGIQUE	5
III. SYNTHÈSE DES DONNÉES ECOLOGIQUES.....	13
1. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE.....	14
a. <i>Avifaune</i>	14
• Avifaune d'intérêt communautaire	14
• Avifaune d'intérêt patrimonial	17
b. <i>Chiroptères</i>	25
c. <i>Autres mammifères</i>	25
d. <i>Herpétofaune</i>	25
e. <i>Odonates</i>	26
f. <i>Rhopalocères</i>	26
g. <i>Coléoptères</i>	26
2. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE.....	27
a. <i>Avifaune</i>	27
• Avifaune d'intérêt communautaire	27
• Avifaune d'intérêt patrimonial	38
b. <i>Chiroptères</i>	58
c. <i>Autres mammifères</i>	60
d. <i>Herpétofaune</i>	61
e. <i>Odonates</i>	63
f. <i>Rhopalocères</i>	64
g. <i>Coléoptères</i>	65
3. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	66
a. <i>Avifaune d'intérêt communautaire</i>	66
b. <i>Chiroptères</i>	91
• Sites abritant des colonies de 100 individus ou plus	91
• Colonies de moins de 100 individus présentes en période de reproduction	95
• Colonies de moins de 100 individus présentes en période d'hibernation	100
• Sites occupés en période de swarming	104
CONCLUSION	107
BIBLIOGRAPHIE	110
TABLES DES TABLEAUX	110
TABLES DES CARTES	111

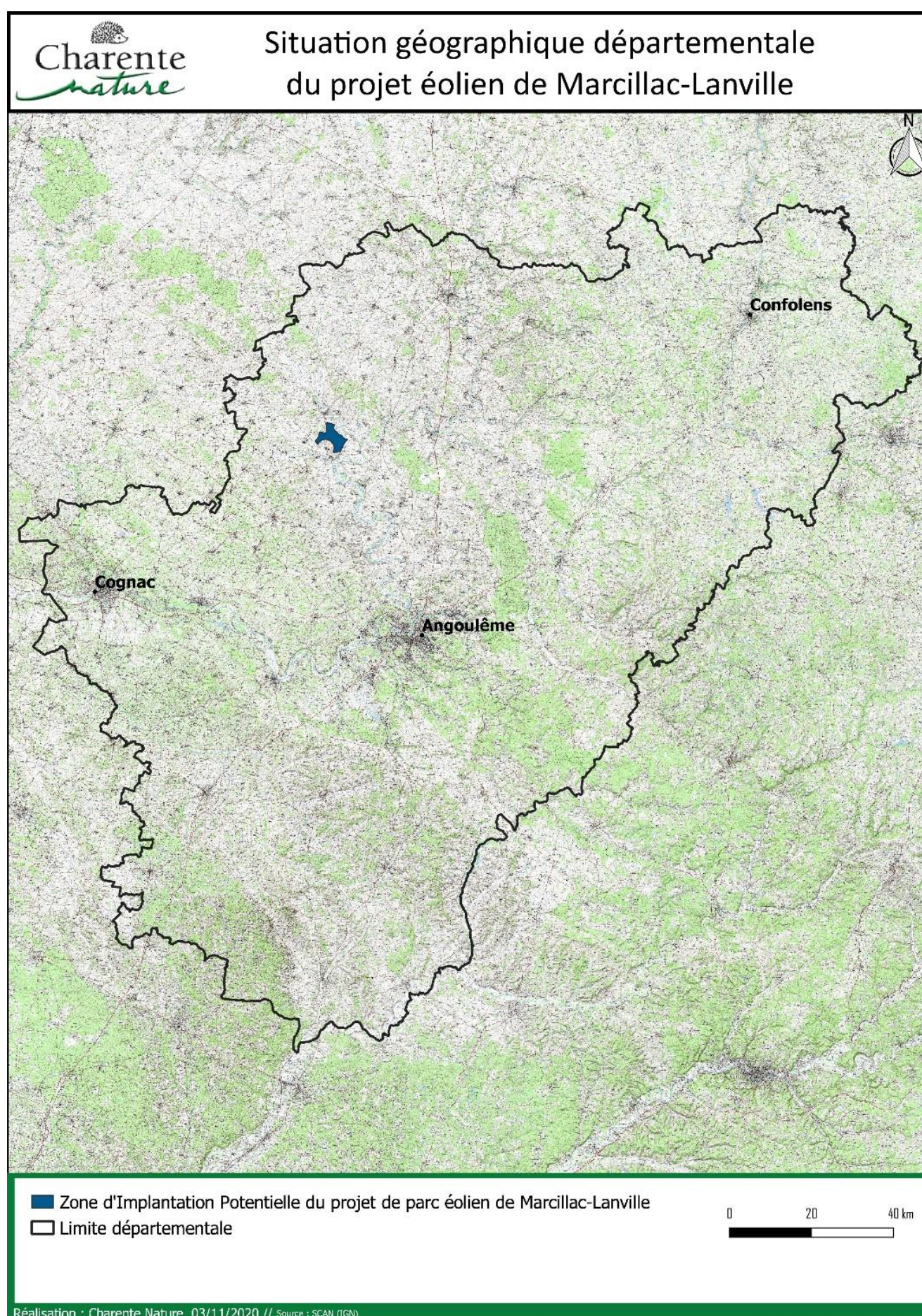
Introduction

Durant le mois de décembre 2019, la société ENCIS Environnement a sollicité l'association Charente Nature pour la réalisation d'un recueil de données concernant les enjeux faunistiques, dans le cadre d'un projet d'implantation de parc éolien sur la commune de Marcillac-Lanville, dans le département de la Charente. Notre recueil porte sur des aires définies depuis cette commune, pour différents taxons étudiés.

I. La zone d'investigation

Ce recueil de données porte uniquement sur le territoire des communes de la Charente.

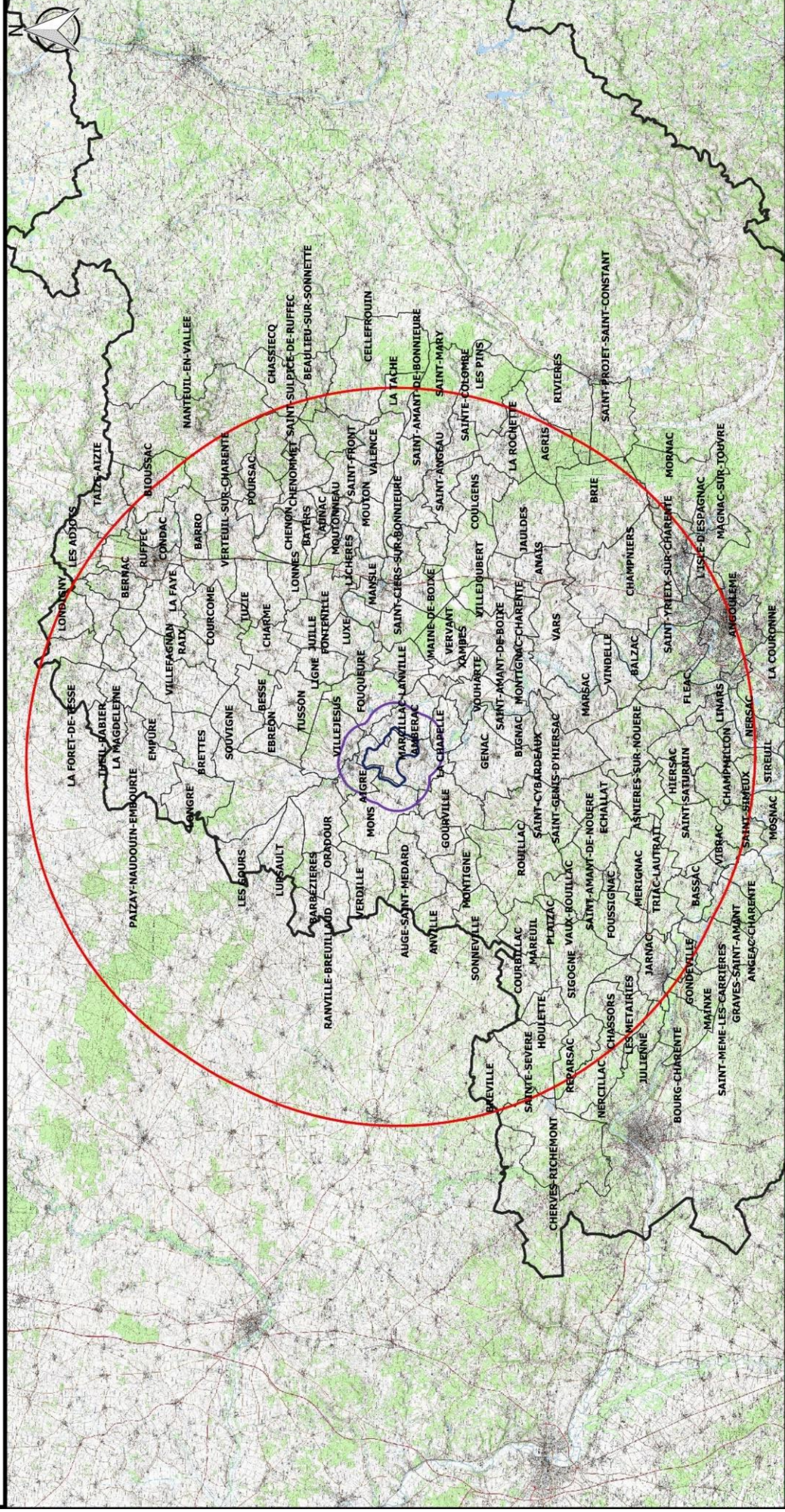
La carte 1 permet de localiser le site d'implantation du parc éolien à l'échelle du département de la Charente. Il se situe au nord-ouest du département de la Charente.



Carte 1 - localisation départementale du projet éolien de Marcillac-Lanville. Novembre 2020.

La carte 2 présente les différentes aires définies pour réaliser ce recueil de données :

- *L'aire d'étude immédiate* comprend le futur parc éolien de Marcillac-Lanville et présente un rayon de 200 mètres autour de ce projet. Elle concerne le territoire d'Aigre, Mons, Marcillac-Lanville et Ambérac.
- *L'aire d'étude rapprochée*, présentant un rayon d'environ 2 km autour du site d'implantation des éoliennes, couvre le territoire de huit communes : Mons, Aigre, Villejésus, Fouqueure, Marcillac-Lanville, Ambérac, La Chapelle et Gourville.
- *L'aire d'étude éloignée* se situe dans un rayon de 25 km autour du site d'implantation des éoliennes. 170 communes sont concernées, de Ranville-Breuillaud à l'ouest à Cellefrouin à l'est et d'une ligne nord-sud reliant Londigny à Monsnac.



- Aire d'étude immédiate (200 m)
- Aire d'étude rapprochée (2 km)
- Aire d'étude éloignée (25 km)
- Limites communales
- Limite départementale

Réalisation : Charente Nature, 03/11/2020 // Source : SCAN25 (IGN)

Carte 2 - localisation des aires d'étude du projet éolien de Marcillac-Lanville. Novembre 2020.

II. Zonage écologique

La carte 3 présente le zonage écologique charentais où s'inscrit le projet éolien de Marcillac-Lanville.

Huit sites classés se situent dans les aires d'étude immédiate et rapprochée :

- ZPS FR5412006 **Vallée de la Charente en amont d'Angoulême**
ZNIEFF de type 2 540120100 **Vallée de la Charente en amont d'Angoulême**
ZNIEFF de type 1 540003091 **Vallée de la Charente entre RD 69 et Gourset**

Vaste site de plus de 4000 hectares s'inscrivant sur le territoire de 25 communes, la Vallée de la Charente en amont d'Angoulême constitue une partie du bassin versant du fleuve Charente, composé d'une grande diversité d'habitats liés au milieu humide, dont l'aulnaie-frênaie et les prairies hygrophiles à méso-hygrophiles, ces dernières occupant quelques 22 % du territoire. Site majeur de référence pour nombre d'espèces d'intérêt communautaire, le Râle des genêts *Crex crex* constituait l'une des plus représentatives du site en période de reproduction. Il est aujourd'hui considéré comme disparu en raison d'une pression anthropique et agricole (maïsiculture, populiculture) particulièrement importante. Onze espèces de chauves-souris ont été recensées sur le site et profitent des ripisylves, des surfaces en eau ou herbeuses et des boisements pour chasser. Le cortège avifaunistique est particulièrement diversifié en fonction des saisons, avec la présence de nombreuses espèces migratrices à l'image des Cigognes blanche *Ciconia ciconia* et noire *Ciconia nigra*, du Balbuzard pêcheur *Pandion haliaethus* et de la Grue cendrée *Grus grus*. A ce titre, les oiseaux migrants constituent l'un des intérêts majeurs de ce site. D'autres oiseaux sont résidents à l'année, comme le Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*. La diversité faunistique se complètent notamment d'espèces invertébrées comme la Rosalie des alpes *Rosalia alpina* et l'Oxycordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*.

Comprise dans ce territoire, la ZNIEFF de type 1 Vallée de la Charente entre RD 69 et Gourset peut être considérée comme un zoom de la ZPS, cumulant ainsi toutes les caractéristiques écologiques qui font de ce secteur un site particulièrement attractif pour nombre d'espèces, surtout les oiseaux migrants. Une colonie de Héron cendré *Ardea cinerea* est également présente aux Etangs de la Sangle (commune de La Chapelle). Connue depuis 1984, 11 à 45 nids ont été dénombrés ces 20 dernières années.

Ces territoires s'intègrent dans la zone d'emprise de la ZNIEFF de type 2 Vallée de la Charente en amont d'Angoulême. Elle occupe le territoire de 36 communes pour une surface d'environ 5000 hectares et présente les mêmes enjeux de conservation d'espèces, sur une échelle bien plus importante.

- ZPS FR5412023 des **Plaines de Barbezières à Gourville**
ZNIEFF de type 2 540120103 **Plaines de Néré à Gourville**
ZNIEFF de type 1 540015647 **Plaine de Mons**

La ZPS des Plaines de Barbezières à Gourville s'inscrit dans le réseau Natura 2000 picto-charentais de huit ZPS spécialement désignées pour la sauvegarde des oiseaux de plaine, en tout premier lieu l'Outarde canepetière *Tetrax tetrax*, cette espèce étant associée à un cortège avifaunistique de plaine d'intérêt communautaire incluant également l'Œdicnème criard *Buhrinus oedicnemus*, les Busards cendré *Circus pygargus* et Saint-Martin *Circus cyaneus* ainsi que le Pipit rousseline *Anthus campestris*, le Bruant ortolan *Emberiza hortulana* et la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*, évoluant sur un territoire très majoritairement cultivé, sur une surface d'environ 17000 hectares. Les cultures (céréales, oléo-protéagineux, luzerne) occupent la très grande majorité du site, des jachères entrecoupées de vignes étant disséminées çà et là.

La ZPS des Plaines de Barbezières à Gourville est en continuité de la ZPS FR5412024 de la Plaine de Néré à Bresdon située en Charente Maritime, qui possède les mêmes caractéristiques. Signalons que la ZNIEFF de type 2 des Plaines de Néré à Gourville reprend le contour de ces deux sites.

La Plaine de Mons s'inscrit dans le territoire de la ZPS de Barbezières-Gourville. Certaines espèces avifaunistiques picto-charentaises des plus menacées, à l'image de l'Outarde canepetière, y sont présentes.

ZNIEFF de type 1 540003208 **Bois de La Faye**

Il s'agit d'une chênaie pubescente où s'intègrent des ourlets thermophiles et des pelouses xérophiles riches en espèces au cortège floristique notable, comprenant le Cytise couché *Cytisus hirsutus* et l'Astragale pourpre *Astragalus hypoglottis*. Trois espèces avifaunistiques d'intérêt communautaire sont considérées comme nicheuses : le Busard Saint-Martin, l'Alouette lulu *Lulula arborea* ainsi que l'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*.

ZNIEFF de type 1 540003102 **Bois Billon**

A l'instar du Bois de la Faye, Le Bois Billon est une chênaie pubescente bordée d'ourlets thermophiles riche en espèces floristiques, parmi lesquelles la Catananche bleue *Catananche caerulea* et l'Épiaire d'Héraclée *Stachys heraclea*. L'Engoulevent d'Europe, le Busard Saint-Martin et le Busard cendré fréquentent également le site.

Pour ce qui est de l'aire d'étude éloignée, les territoires recensés sont :

- Arrêté de Protection de Biotope de **la Tourbière de la Touche**

Ce site bénéficie d'un APPB depuis 1984 dans le cadre de la protection de trois espèces de rhopalocères : l'Azuré de la sanguisorbe *Phengaris teleius*, l'Azuré des mouillères *Phengaris alcon* et le Cuivré des marais *Lycaena dispar*.

- ZPS FR5412021 de **la Plaine de Villefagnan**
ZNIEFF de type 2 540120098 de **la Plaine de Villefagnan**
ZNIEFF de type 1 de **la Prairie de Leigne**

La Plaine de Villefagnan est une zone agricole de plus de 9000 hectares dont les cultures, céréales et oléo-protéagineux, occupent les trois-quarts du site. Elle s'inscrit dans les huit secteurs de plaine picto-charentais spécialement désignés pour la conservation de l'Outarde canepetière, l'espèce étant associée à un cortège avifaunistique de plaine d'intérêt communautaire comprenant l'Œdicnème criard, les Busards cendré et Saint-Martin, le Pipit rousseline, le Bruant ortolan ainsi que la Pie-grièche écorcheur. Les rassemblements hivernaux et migratoires du Pluvier doré *Pluvialis apricaria* et du Vanneau huppé *Vanellus vanellus* complètent ce cortège.

Les prairies de Leigne s'inscrivent dans le contexte paysager de la ZPS de la Plaine de Villefagnan. Jadis, la valeur écologique du site, d'une superficie de 917 hectares, était considérée comme particulièrement forte, tant au niveau des habitats (présence notamment de bas-marais alcalins) que des espèces faunistiques (Courlis cendré *Numenius arquata*, Outarde canepetière) et floristiques (à l'image du Gaillet boréal *Galium boreale* et la Gentiane pneumonanthe *Gentiana pneumonanthe*). Le site a subi une pression anthropique intense ces dernières décennies, l'assèchement des zones humides et la mise en culture des prairies induisant une perte écologique des plus notables dans le département de la Charente.

- ZPS FR5412023 des **Plaines de Barbezières à Gourville**
ZNIEFF de type 2 540120103 **Plaines de Néré à Gourville**
ZNIEFF de type 1 540015647 **Plaine de Mons**

La ZPS des Plaines de Barbezières à Gourville s'inscrit dans le réseau Natura 2000 picto-charentais de 8 ZPS spécialement désignées pour la sauvegarde des oiseaux de plaine, en tout premier lieu l'Outarde canepetière *Tetrax tetrax* l'espèce étant associée à un cortège avifaunistique de plaine d'intérêt communautaire incluant également l'Œdicnème criard, les Busards cendré et Saint-Martin ainsi que le Pipit rousseline, le Bruant ortolan et la Pie-grièche écorcheur, évoluant sur un territoire très majoritairement cultivé, sur une surface d'environ 17000 hectares. Les cultures (céréales, oléo-protéagineux, luzerne) occupent la très grande majorité du site, des jachères entrecoupées de vignes étant disséminées çà et là.

La ZPS des Plaines de Barbezières à Gourville est en continuité de la ZPS FR5412024 Plaine de Néré à Bresdon située en Charente Maritime, qui possède les mêmes caractéristiques. Signalons que la ZNIEFF de type 2 des Plaines de Néré à Gourville reprend le contour de ces deux sites.

La Plaine de Mons s'inscrit dans le territoire de la ZPS de Barbezières-Gourville. Certaines espèces avifaunistiques picto-charentaises des plus menacées, à l'image de l'Outarde canepetière, y sont présentes.

- ZPS FR5412006 **Vallée de la Charente en amont d'Angoulême**
 ZNIEFF de type 2 540120100 **Vallée de la Charente en amont d'Angoulême**
 ZNIEFF de type 1 540007579 **Vallée de la charente entre condac et barrot**
 ZNIEFF de type 1 540004604 **Prés en Prade**
 ZNIEFF de type 1 540007581 **Vallée de la Charente de Bayers à Mouton**
 ZNIEFF de type 1 540007584 **Prairies de Villorioux et de Luxé**
 ZNIEFF de type 1 540003091 **Vallée de la Charente entre RD 69 et Gourset**
 ZNIEFF de type 1 540120010 **Vallée de la Charente entre Bignac et Basse**
 ZNIEFF de type 1 540007654 **Vallée de la Charente à Vars**
 ZNIEFF de type 1 540015992 **Gagne Vin et la petite prairie**

Vaste site de plus de 4000 hectares s'inscrivant sur le territoire de 25 communes, la Vallée de la Charente en amont d'Angoulême constitue une partie du bassin versant du fleuve Charente, composé d'une grande diversité d'habitats liés au milieu humide, dont l'aulnaie-frênaie et les prairies hygrophiles à méso-hygrophiles, ces dernières occupant quelques 22 % du territoire. Site majeur de référence pour nombre d'espèces d'intérêt communautaire, le Râle des genêts *Crex crex* constituait l'une des plus représentatives du site en période de reproduction. Il est aujourd'hui considéré comme disparu en raison d'une pression anthropique et agricole (maïsiculture, populiculture) particulièrement importante. Onze espèces de chauves-souris ont été recensées sur le site et profitent des ripisylves, des surfaces en eau ou herbeuses et des boisements pour chasser. Le cortège avifaunistique est particulièrement diversifié en fonction des saisons, avec la présence de nombreuses espèces migratrices à l'image des Cigognes blanche et noire, du Balbuzard pêcheur et de la Grue cendrée. A ce titre, les oiseaux migrateurs constituent l'un des intérêts majeurs de ce site. D'autres oiseaux sont résidents à l'année, comme le Martin-pêcheur d'Europe. La diversité faunistique se complètent notamment d'espèces invertébrées comme la Rosalie des alpes et l'Oxycordulie à corps fin.

Les ZNIEFF de type 1 qui le composent forme un complexe hydrographique soumis aux crues hivernales qui constituaient des fiefs de reproduction du Râle des genêts. Plusieurs espèces de Chiroptères ont été notées en chasse et de nombreux oiseaux migrateurs y font halte.

Ces localités s'intègrent dans la zone d'emprise de la ZNIEFF de type 2 Vallée de la Charente en amont d'Angoulême. Elle occupe le territoire de 36 communes, sur une surface d'environ 5000 hectares et présente les mêmes enjeux de conservation d'espèces, sur une échelle bien plus importante.

- ZSC FR5402009 **Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents**
 ZNIEFF de type 2 540120111 **Vallée de la Charente entre Cognac et Cognac et Angoulême et ses principaux affluents**
 ZNIEFF de type 1 540007585 **Ile des Elias**
 ZNIEFF de type 1 540006877 **Vallée de la Touvre**
 ZNIEFF de type 1 540015651 **Vallée de la Charente de Vibrac à Bassac**
 ZNIEFF de type 1 540004559 **Champ Buzin**

Ce site, dont la superficie avoisine les 5400 hectares, est la continuité de la ZPS de la Charente en amont d'Angoulême. Parcourant le territoire de 52 communes charentaises de Dignac à l'est à Cognac à l'ouest, il se compose pour les trois-quarts de terres urbanisée ou cultivée, pelouses mésophiles à xérophiles et dans une moindre mesure, de forêts caducifoliées. Le fleuve Charente est soumis à des crues automnale et hivernale qui modèlent les habitats du lit majeur où sont présentes, entre deux plaines de culture, des forêts alluviales, marais, mégaphorbiaies et autres prairies humides, d'une diversité biologique notable. Les principaux affluents présentent des faciès différents, l'Echelle serpentant dans une vallée encaissée et très boisée, la Boême et ses anciennes tourbières ainsi que la Soloire dont le cours n'est pas permanent.

L'espèce emblématique de ce site réside en la présence du Vison d'Europe *Mustella lutreola*, d'autres présentant un intérêt communautaire très fort du fait de leur endémisme hexagonal : la Pâquerette papuleuse *Bellis papulosa* et la Sabline des chaumes *Arenaria controversa*.

L'île des Elias et la Vallée de la Touvre s'intègrent dans ce territoire, la Touvre étant une résurgence dont les eaux vives sont à températures constantes, entre 8 et 12°C. Elle alimente l'agglomération d'Angoulême en eau potable. Zone alluviale considérée comme l'unique (et ancien) site de reproduction du Chevalier guignette *Actitis hypoleucos*, plusieurs espèces de Chiroptères ont été observées, dont la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*, la Sérotine commune *Eptesicus serotinus* ainsi que plusieurs espèces de murins *Myotis sp.* Si le Champ Buzin est un milieu prairial largement dégradé par la maïsiculture, il conserve son intérêt en la présence d'espèces rares comme la Fritillaire pintade *Fritillaria meleagris* et le Vélar fausse-girolée *Erysimum cheiranthoides*.

- ZSC FR5400405 **Coteaux calcaires entre les Bouchauds et Marsac**
ZNIEFF de type 2 540120101 **Coteaux calcaires entre les Bouchauds et Marsac**
Dont la ZNIEFF de type 1 540015990 **Bois des Bouchauds**
la ZNIEFF de type 1 540015987 **Coteau de Chez Boiteau**
la ZNIEFF de type 1 540015988 **Tourbière du Champ Sauvage**
la ZNIEFF de type 1 540015634 **Terrier Nigot**
la ZNIEFF de type 1 540015991 **Coteaux de Chez Bertit**
la ZNIEFF de type 1 540007646 **Côte de Chatelars**

L'intérêt des sites réside principalement en la présence de pelouses sèches abritant un cortège floristique remarquable par la présence de plusieurs espèces d'orchidées, 34 espèces ayant été recensées dont l'Orchis de Saintonge *Ophrys santonica*, une endémique française. Une tourbière alcaline accueille également une flore remarquable.

- ZSC FR5400406 **Forêt de la Braconne**
ZNIEFF de type 2 540120104 **Forêts de la Braconne et de Bois Blanc**
ZNIEFF de type 1 540004553 **Forêt de la Braconne**

Massif forestier d'une superficie de plus de 4500 hectares, les Forêts de la Braconne et de Bois Blanc comptent surtout des espèces caducifoliées occupant 83 % du territoire pour 12 % de résineux, le reste étant de petits parcellaires de landes, pelouses, friches et bâti. Les faciès forestiers sont des plus diversifiés, incluant notamment des hêtraies, taillis de Chêne pubescent *Quercus pubescens* et localement des peuplements d'Orme de montagne *Ulmus glabra* et Tilleul à grandes feuilles *Tilia platyphyllos*.

La diversité faunistique, et notamment chiroptérologique, compte parmi les plus riches de Charente comme du Poitou-Charentes, avec un minimum de 17 espèces recensées dont le Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii* et la Noctule de Leisler *Nyctalus leislerii*, certaines cavités offrant des sites d'hibernation fréquentés notamment par les Petit et Grand Rhinolophes *Rhinolophus hipposideros/ferrumequinum*.

Autre intérêt majeur du site, son intégration dans la Sylve d'Argenson, un bandeau boisé d'une longueur de 120 km couvrant une partie des départements charentais et des Deux-Sèvres. Fortement dégradé sous l'exploitation humaine, les plus gros massifs actuellement existants (Braconne, Boixe, Aulnay, Chizé, Benon...) se succèdent, des boisements intermédiaires de moindres surfaces assurant leurs connexions. Cette configuration montre l'importance de ce réseau forestier dans les Trames Vertes et Bleues, localement et sur une plus grande échelle.

- ZNIEFF de type 2 540007617 **Complexe Forêt de Bel-Air, Forêt de Quatre-Vaux, Vallée de la Bonnieure**
ZNIEFF de type 1 540004411 **Forêts de Chasseneuil et de Bel-Air**
ZNIEFF de type 1 540004592 **Forêt de Quatre Vaux**

Terres de boisements ponctuées de parcelles agricoles, les forêts de Chasseneuil, Bel-Air et de Quatre Vaux accueillent plusieurs espèces avifaunistiques y évoluant au gré des saisons, du Milan noir et de l'Engoulevent d'Europe en période de reproduction à la Fauvette pitchou *Sylvia undata* et au Pic mar *Dendrocoptes medius*, présents à l'année.

Elles s'intègrent dans un complexe forestier plus vaste occupant le territoire de 10 communes sur plus de 5000 hectares, royaume du Cerf élaphe *Cervus elaphus* et de plusieurs oiseaux nicheurs à l'image du Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*, de la Bondrée apivore *Pernis apivorus* et du Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix*. De nombreuses chauves-souris, dont la Noctule, commune ont été signalées.

ZNIEFF de type 1 N°:

540003203 **Forêt de Ruffec**

Cette entité boisée compte des peuplements de chênaie, charmaie et hêtraie associées à une flore diversifiée et une avifaune comptant, en espèces reproductrices, l'Autour des palombes *Accipiter gentilis* et le Pic mar.

540004561 **Vallée de la Bonnieure**

Une nouvelle mosaïque d'habitats composée de prairies mésohygrophiles, de haies, boisements et de plusieurs parcelles cultivées, dont l'intérêt majeur réside notamment en sa situation géographique qui permet aux grandes espèces d'ongulés de transiter entre la forêt de Quatre-Vaux et les forêts de Chasseneuil et de Bel-Air, tout en constituant un secteur de halte migratoire pour plusieurs espèces d'oiseaux, notamment des limicoles.

540007587 **Villemalet**

540007588 **La Grande rivière**

540003483 **Vallée de la Tardoire à Saint-Ciers-sur-Bonnieure**

Ces secteurs désignent des tronçons du lit majeur de la Tardoire, aujourd'hui fortement dégradé par la culture intensive mais abritant encore des vestiges prairiaux et boisements alluviaux. Selon les crues hivernales ou printanières, les stationnements avifaunistiques peuvent être notables, riches en limicoles, surtout le Vanneau huppé avec des groupes atteignant parfois plus de 1000 individus. Jadis, certains secteurs ont accueilli le Râle des genêts en période de reproduction.

540006878 **Les Vieilles Vaures**

Les Vieilles Vaures sont constituées principalement de prairies inondables prisées par les oiseaux migrateurs pour se nourrir et s'y reposer. Parmi eux, plusieurs espèces de canards (Canards souchet *Anas clypeata* et pilets *Anas acuta*) et de limicoles comme le Bécasseau variable *Calidris alpina* ainsi que le Petit Gravelot *Charadrius dubius*.

540007586 **Plaine de Coulgens**

Il s'agit d'une vaste plaine céréalière où se cantonnaient dans les années 80 à début 2000 plusieurs mâles d'Outarde canepetière en période de reproduction. L'Œdicnème criard ainsi que les Busards cendré et Saint-Martin y sont également considérés comme nicheurs probable à certain.

540120080 **Plaine d'Echallat**

Il s'agit d'une plaine céréalière d'environ 3000 hectares répartis sur le territoire de 7 communes et dont l'intérêt réside surtout en la présence de l'Outarde canepetière, avec en 2020, un mâle chanteur cantonné.

540003220 **Forêt de Boixe**

La Forêt de Boixe est un massif caducifolié de 1722 hectares riche en rapaces comme le Circaète Jean-le-blanc et la Bondrée apivore.

540004562 **Forêt de Tusson**

Il s'agit principalement d'une chênaie pubescente ponctuée des parcelles cultivées, où évolue une population de rapaces diversifiée, incluant les Busards cendré et Saint-Martin, la Bondrée apivore, le Circaète Jean-le-Blanc et le Hibou des marais *Asio flammeus*.

540003480 **Coteau du Peu Saint-Jean**

Continuum de coteaux calcaires d'un grand intérêt botanique d'espèces méridionales dont la Catananche bleue, plusieurs orchidées sont également présentes, comme l'Ophrys bécasse *Ophrys scolopax* et le Sérapias langue *Serapias lingua*.

540003095 **Bois de la Font des Noues**

L'intérêt de ce site, une forêt mixte de pente, réside en la présence de plusieurs plantes rares au niveau régional, à l'image de l'Epiaire des Alpes *Stachys alpina*, la Laïche digitée *Carex digitata* et surtout la Lathrée écailleuse *Lathraea squamaria*.

540007643 **Les Couradeaux**

Le site des Couradeaux est surtout associé aux pelouses calcicoles et son cortège d'orchidées sauvages, avec 17 espèces inventoriées.

540003078 **Rives du Siarne**

Elles abritent l'une des 2 stations régionales de la rare Prêle d'hiver *Equisetum hyemale*.

540003202 **Rives de la couture, de la Divise et du gouffre des Loges**

Il s'agit du lit mineur de deux petits ruisseaux de première catégorie accueillant une diversité floristique de premier ordre.

540003208 **Bois de La Faye**

Cette chênaie pubescente où s'intègrent à ourlets thermophiles et pelouses xérophiles est riche en espèces au cortège floristique notable, comprenant le Cytise couché et l'Astragale pourpre. Trois espèces avifaunistiques d'intérêt communautaires sont signalées nicheuses : le Busard Saint-Martin, l'Alouette lulu ainsi que l'Engoulevent d'Europe.

540007589 **Village de Sigogne**

540007583 **Village de Plaizac**

540004599 **Hameau de Guitres**

Ces trois villages traditionnels du Cognaçais aux murs en pierre avec jardins et potagers accueillent plusieurs espèces de chauves-souris comme la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* et l'Oreillard roux *Plecotus auritus* et plusieurs espèces aviaires d'intérêt patrimonial, comme le Moineau soulcie *Petronia petronia*

540007596 **L'Eronde**

Il s'agit de sablières inondées qui accueillent chaque année une colonie d'Hirondelle de rivage. Ce site constitue également le terrain de chasse de nombreux Chiroptères en provenance des carrières de Saint-Même proximales et dont l'importance est reconnue à l'échelle européenne.

540120081 **Plaine de Guitres**

Une autre plaine de culture où l'Outarde canepetière est présente chaque année, un couple y ayant été observé en mai 2020.

540003485 **Forêt de Jarnac**

Cette forêt sur sol argileux d'une superficie de 661 hectares offre une mosaïque d'habitats très original en un seul massif, alternant landes ourlets, thermophiles et prairies à physionomie arrière-littoral.

Outre le cortège floristique de premier ordre, plusieurs rapaces sont présents, dont deux nicheurs : le Circaète Jean-le-Blanc et le Busard Saint-Martin.

540003074 **Pelouses de Rochecorail**

Site xérothermophile de pelouses et affleurements rocheux associés à une chênaie pubescente, les pelouses de Rochecorail accueille une diversité floristique typique des chaumes charentais, dont l'unique station picto-charentaise d'Hélianthème des chiens *Elianthemum canum* ainsi que la Sabline des chaumes.

540003096 **Bois de Saint-Martin**

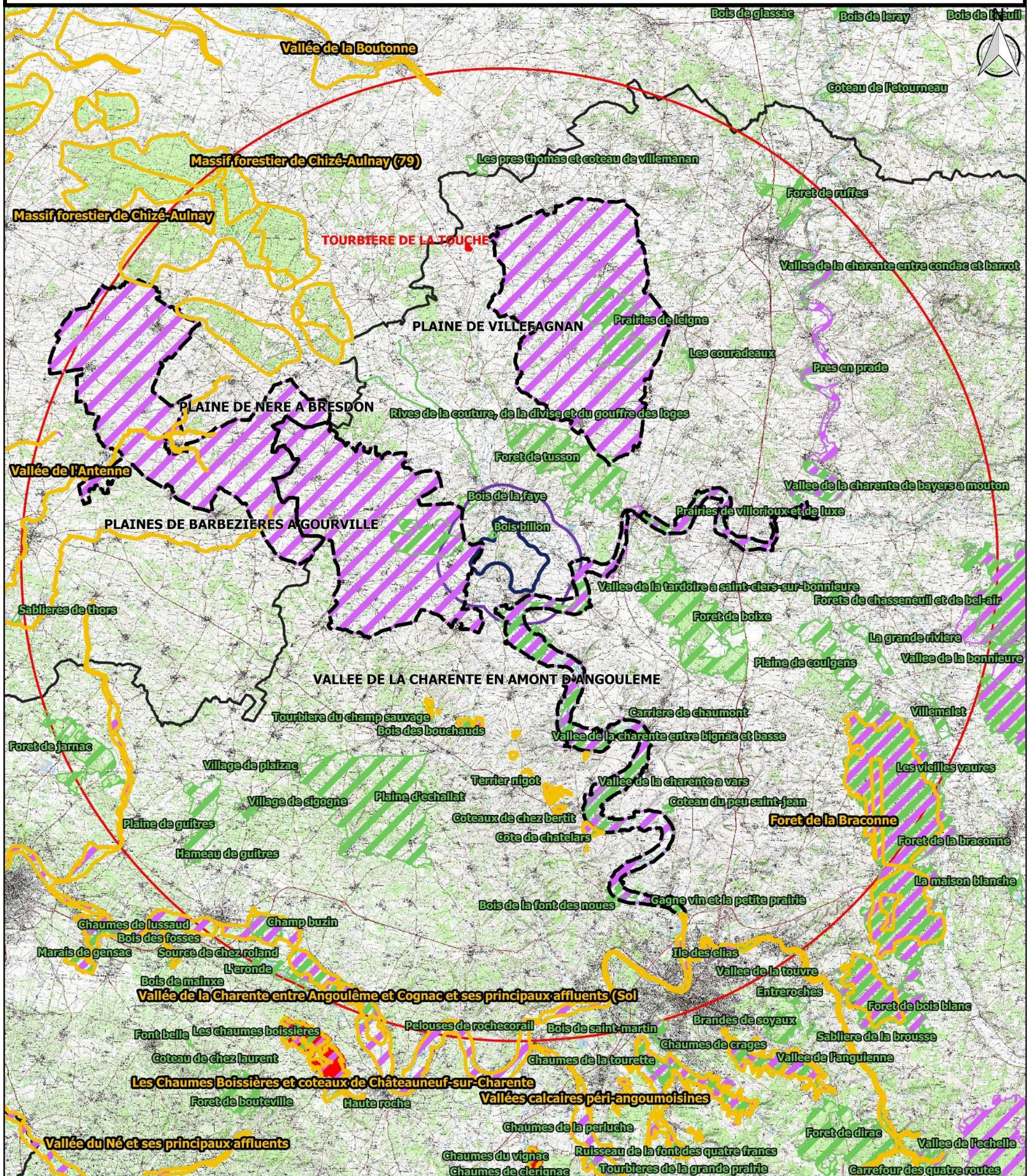
Le Bois de Saint-Martin, d'une superficie de 53 hectares, est enclavé dans le tissu urbain de la ville d'Angoulême. Son intérêt botanique est très élevé, la faune étant notamment représentée, pour les espèces à enjeu fort, par la Bacchante *Lopinga achine*, un papillon forestier.

540120035 **Carrière de Chaumont**

Il s'agit d'un coteau calcaire dont la partie inférieure convertie en carrière accueille l'unique station de l'ouest de la France du Maillot d'Italie *Granaria frumentum illyrica*, dont la présence *in situ* reste un mystère.

Eu égard à l'ensemble de ces éléments, il apparaît que le projet éolien de Marcillac-Lanville s'intègre dans un contexte géographique et écologique où les enjeux chiroptérologiques et avifaunistiques sont particulièrement notables, notamment en raison de la proximité directe de ZPS et de ZNIEFF associées.

Il est important de préciser, en tout premier lieu, qu'une partie de la ZPS de la Plaine de Barbezières à Gourville est comprise à l'intérieur de l'aire d'étude immédiate, l'aire d'étude rapprochée incluant un tronçon de la Vallée de la Charente. Ces proximités sont d'autant plus importantes que ces territoires constituent des réservoirs d'espèces particulièrement sensibles à la présence de parcs éolien, à l'image des Chiroptères et de l'avifaune de plaine comme les busards.



- | | |
|---|-----------------------|
| Aire d'étude immédiate | Limites ZPS |
| Aire d'étude rapprochée | Limites ZSC |
| Aire d'étude éloignée | ZNIEFF de type II |
| Zonage écologique | ZNIEFF de type I |
| Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope | Limite départementale |



Réalisation : Charente Nature, 18/03/2021 // Source : SCAN (IGN)

Carte 3 - zonage écologique du projet éolien de Marcillac-Lanville. Novembre 2020.

III. Synthèse des données écologiques

Les données naturalistes ont été extraites de la base de données naturalistes de l'association Charente Nature **sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 2 novembre 2020**. Elles concernent des catégories d'espèces communiquées par le bureau d'études ENCIS Environnement pour la société ABO Wind.

S'agissant de l'avifaune, le travail correspond à :

- Une recherche des données d'espèces d'intérêt patrimonial (Listes rouges nationale et régionale) et communautaire (Annexe 1 de la Directive Oiseaux) dans un rayon de 200 mètres et 2 km autour du projet de Marcillac-Lanville.
- Pour ce qui est de l'aire d'étude éloignée, une recherche de données d'espèces d'intérêt communautaire (Annexe 1 de la Directive Oiseaux) concernant, en période de reproduction l'ensemble des rapaces (notamment le Circaète Jean-le-Blanc et les busards) ainsi que l'Outarde canepetière et l'Œdicnème criard. En passages migratoires, les grands voiliers comme les cigognes, la Grue cendrée et les rapaces. Pour les regroupements hivernaux ou postnuptiaux, sont ciblés l'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard ainsi que le Pluvier doré, souvent associé au Vanneau huppé.

En ce qui concerne les Chiroptères, l'ensemble du cortège spécifique charentais est concerné, les analyses portant sur :

- Les colonies en périodes de reproduction, d'hibernation et de swarming ainsi que l'ensemble des individus contactés dans les aires d'étude immédiate et rapprochée ;
- Les colonies en périodes de reproduction, d'hibernation et de swarming dans l'aire d'étude éloignée.

Une analyse est également portée sur la présence d'autres espèces de vertébrés et d'invertébrés (Odonates, Rhopalocères et quatre espèces de Coléoptères - Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*, Rosalie des Alpes *Rosalia alpina*, Grand Capricorne *Cerambyx cerdo* et Pique-prune *Osmoderma eremita*) appartenant aux Annexes II et/ou IV de la Directive Habitats-Faune-Flore, dans les aires d'étude immédiate et rapprochée.

Précisons qu'une donnée correspond à l'observation d'un individu solitaire comme d'un groupe d'individus, selon les espèces.

Enfin, les résultats présentés ne préjugent en rien de la présence de nouvelles données de l'ensemble des espèces concernées, notamment de nouvelles colonies de chauves-souris présentes sur ce territoire.

1. Aire d'étude immédiate

436 données faunistiques ont été cumulées depuis le 1er janvier 2012, tout taxon confondu. Ce résultat met en exergue la connaissance notable de l'association Charente Nature dans ce périmètre, en tout premier lieu pour l'avifaune dont les signalements représentent 99,5 % du total des données.

a. Avifaune

• Avifaune d'intérêt communautaire

Le tableau 1 présente le cortège avifaunistique d'intérêt communautaire et les densités associées. La carte 4 permet de localiser les espèces dans la dition.

Tableau 1 - synthèse des données de l'avifaune d'intérêt communautaire signalée sur l'aire d'étude immédiate du projet éolien de Marcillac-Lanville.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre total de données dans l'aire d'étude immédiate	Effectif maximum d'individus contactés simultanément dans l'aire d'étude immédiate	Période de présence
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	5	3	Période de reproduction
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	3	1	Périodes de migration pré-nuptiale et de reproduction
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	1	1	Période de migration pré-nuptiale
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	6	3	Probablement toute l'année
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	9	2	Période de reproduction
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	14	> 26	Période de reproduction, rassemblement post-nuptial
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	3	1	Période de reproduction
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	5	1	Période de reproduction
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	3	1	Période de reproduction
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	1	~ 60	Période de migration pré-nuptiale

Dix espèces d'intérêt communautaire ont été signalées dans l'aire d'étude immédiate, toutes affiliées au milieu ouvert, ponctué ou non de haies selon les espèces. Cette caractéristique particulièrement notable souligne l'importance du site dans l'accueil des espèces de plaine à enjeu très fort et dont la présence s'explique, ou est favorisée, par la ZPS des Plaines de Barbezières à Gourville dont une partie du territoire est comprise à l'intérieur de l'aire d'étude immédiate.

Huit des dix espèces ont été observées en période de reproduction : l'Alouette lulu, les Busards cendré et Saint-Martin, le Milan noir, l'Œdicnème criard, l'Outarde canepetière, la Pie-grièche écorcheur et le Pipit rousseline, le nombre de signalements très limité ne reflétant probablement pas leurs réelles présences *in situ*. D'autant que les habitats de l'aire d'étude immédiate, des parcelles agricoles ponctuées de bosquets et de haies, constituent des milieux de reproduction prisés de ces espèces.

Parmi elles, la plus notable : l'Outarde canepetière, qui cumule trois signalements de deux individus, respectivement un mâle chanteur signalé à deux reprises le 29 juin 2016 Sur le Peu, sur la commune de Marcillac-Lanville ainsi qu'un individu dans le périmètre de ZPS des Plaines de Barbezières à Gourville sur la commune de Mons (Les Pradelles) le 14 juin 2016.

L'Œdicnème criard est signalé de mi-mai à fin septembre, typiquement dans des parcelles agricoles. L'espèce cumule 14 données dont quatre signalements de couples entre la mi-mai 2015 et fin juin 2020, un étant présent les 12 mai et 23 juin 2020 au Combe de Mons, sur Marcillac-Lanville et deux autres respectivement le 13 mai 2015 sur Marcillac-Lanville à La Bretauière ainsi qu'au Pampelot, à Ambérac, le 19 mai 2017.

Il est important de signaler l'existence d'un rassemblement automnal sur Marcillac-Lanville, aux Sorins et dont la découverte est récente (2020). Au moins 26 individus étaient présents le 23 septembre, avec toujours 5 oiseaux début octobre.

Des trois espèces de passereaux, l'Alouette lulu et la Pie-grièche écorcheur cumulent chacune cinq données. L'Alouette lulu est mentionnée à l'ouest et au sud de la dition entre mai 2016 et juin 2020, systématiquement des mâles chanteurs ou paradant.

La présence de la Pie-grièche écorcheur est localisée le long d'un chemin blanc, avec 1 à 4 mâles le 9 juin 2016 et un le 12 mai 2020 aux Fosses Landon à Marcillac-Lanville.

Quant au Pipit rousseline, un mâle chanteur était présent le 26 mai 2020 à La Péronnette, sur Mons. Les deux autres signalements ont été rapportés depuis Marcillac-Lanville, sur Bois Rabin le 14 juin 2016 et au Chemin des Cassots le 8 mai 2020.

Concernant les busards, le Busard cendré est mentionné à trois reprises, entre début et fin mai 2017, 2019 et 2020. Il s'agit systématiquement de mâles, dont les âges diffèrent selon les dates. Parmi eux, un adulte a été observé en chasse sur La Combe, à Marcillac-Lanville, le 25 mai 2017.

Pour ce qui est du Busard Saint-Martin, quatre données sont concentrées à l'ouest de l'aire d'étude immédiate (Marcillac-Lanville, Mons et Aigre) dont trois adultes cumulés au printemps (2015, 2016 et 2020), la dernière étant en hiver (janvier 2020) et concernant trois oiseaux de type femelle. Toujours sur Marcillac-Lanville, les poursuites et querelles de deux mâles ont été observées Sur les Coteaux le 10 juin 2016 et un mâle était présent le 18 mai 2018 sur Pierre-Paul.

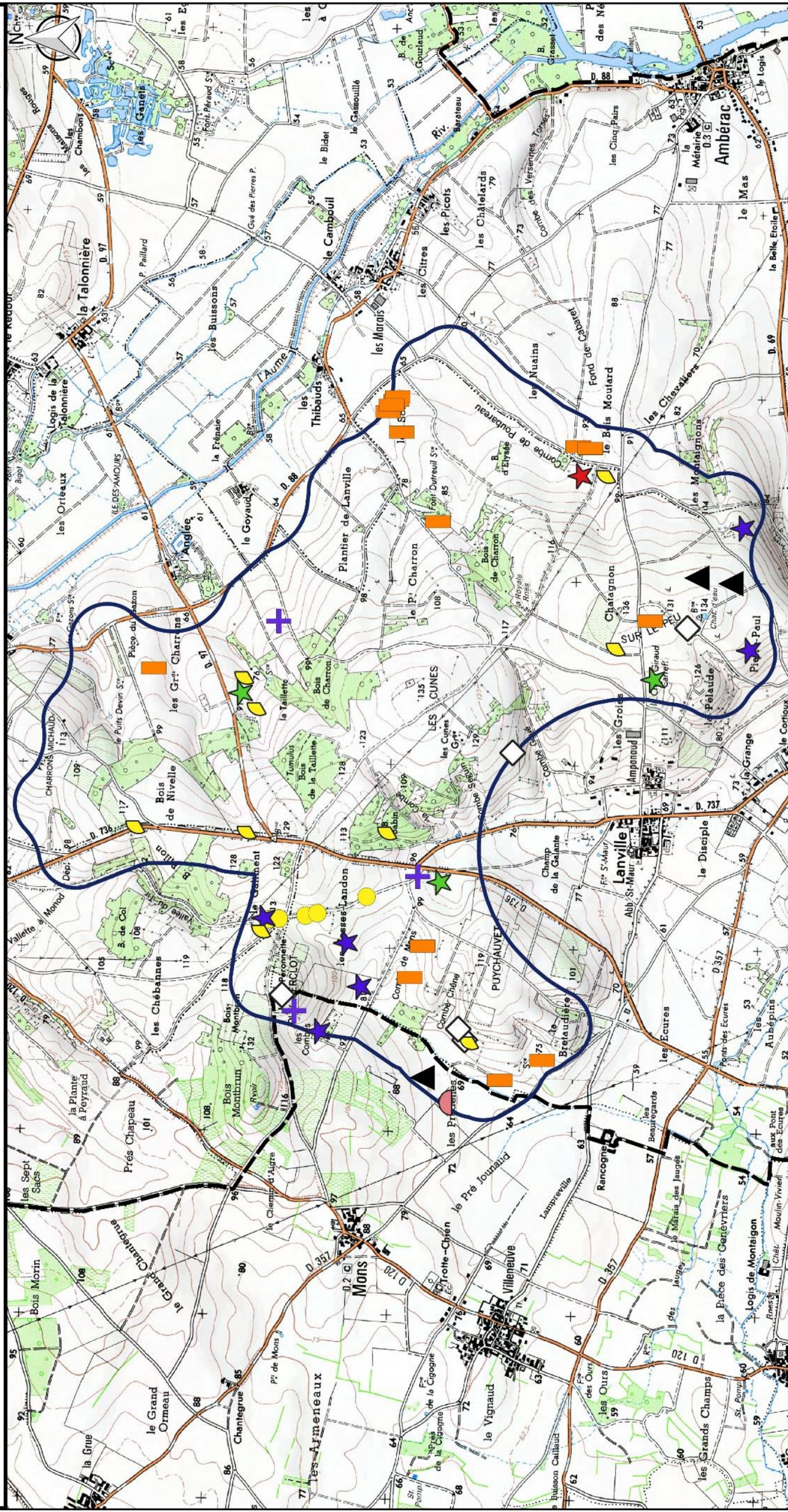
Le Busard des roseaux est bien plus rare, avec l'unique mention d'une femelle migratrice le 9 mai 2019 sur Combe de Poubareau à Marcillac-Lanville.

Le Milan noir a été signalé à 9 reprises entre début mai et fin juin sur les communes de Mons, Marcillac-Lanville, Aigre et Ambérac. Les données font état d'individus solitaire ou en couple qui utilisent l'aire d'étude immédiate au moins comme territoire de transit, probablement de chasse.

Indiquons également la présence d'un groupe d'environ 60 Pluviers dorés le 18 mars 2016 aux Pradelles, sur la commune de Mons. Cette espèce apprécie les grandes parcelles de culture pour rechercher sa nourriture et se reposer.

Enfin, il est important de constater qu'aucune espèce n'a été signalée dans la partie centrale de la dition, peut-être en raison d'une sous-prospection locale.

Localisation des données d'espèces aviaires d'intérêt communautaire dans l'aire d'étude immédiate



Données

- Alouette lulu
- Busard cendré
- Busard des roseaux
- Busard Saint-Martin
- Milan noir
- Oedicnème criard
- Outarde canepetière
- Pie-grièche écorcheur
- Pipit rousseline
- Pluvier doré
- Aire d'étude immédiate
- Limite ZPS

Réalisation : Charente Nature, 05/11/2020 // Sources : SCAN25 (IGN)

Carte 4 – localisation des données avifaunistiques d'intérêt communautaire dans l'aire d'étude immédiate du projet éolien de Marçillac-Lanville. Novembre 2020.

• *Avifaune d'intérêt patrimonial*

Le tableau 2 présente le cortège avifaunistique d'intérêt patrimonial et les densités associées. Les cartes 5 à 7 permettent de localiser les individus dans la région selon le nombre de signalements qui leur est associé.

Tableau 2 - synthèse des données liées à l'avifaune d'intérêt patrimonial signalée sur l'aire d'étude immédiate du projet éolien de Marcillac-Lanville.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre total de données dans l'aire d'étude immédiate	Effectif maximum d'individus contactés simultanément dans l'aire d'étude immédiate	Période de présence
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	146	~ 10	Toute l'année
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	2	1	Période de migration postnuptiale
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	4	2	Période de reproduction
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	64	10	Surtout en période de reproduction
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	17	1	Période de reproduction
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	3	4	Périodes de reproduction et migration postnuptiale
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	6	~ 100	Période de migration
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	4	1	Périodes de reproduction et migration postnuptiale
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	3	1	Toute l'année
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	22	3	Toute l'année
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	14	1	Périodes de migration pré-nuptiale et de reproduction
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	1	1	Typiquement en migration postnuptiale
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	1	1	Période de reproduction
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	1	6	Période de reproduction
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	15	> 100	Périodes de reproduction migratoires
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	15	20	Périodes de migration pré-nuptiale et de reproduction

Martinet noir	<i>Apus apus</i>	3	6	Période de reproduction
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	1	2	Période de reproduction
Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>	2	70	Période de reproduction, rassemblement printanier
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	1	5	Migration postnuptiale
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	3	> 30	Migration postnuptiale
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	4	3	Migration postnuptiale
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	13	4	Période de reproduction
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	1	1	Migration postnuptiale
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	30	8	Périodes de migration pré-nuptiale et de reproduction
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	5	6	Migration postnuptiale
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	2	> 40	Erratisme hivernal
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	1	1	Période de reproduction

28 espèces ont été signalées depuis le 1er janvier 2012, un résultat particulièrement notable qui montre l'importance de l'aire d'étude immédiate dans l'accueil de l'avifaune à enjeu.

Parmi elles, quatre espèces dépassent les 20 données, en particulier l'Alouette des champs, la plus fréquente, mentionnée à 146 reprises et présente sur l'ensemble de l'année. Cet effectif sensible s'explique par la présence de parcelles cultivées en continuité avec la ZPS des Plaines de Barbezières et prisées de l'espèce. 75 % des signalements concernent des mâles chanteurs présents sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate. Les observations hivernales sont très peu documentées, avec un regroupement de 6 individus aux Grands Charrons sur Marcillac-Lanville le 4 janvier 2015. Ces résultats sont très probablement sous-estimés en raison d'un manque de prospections locales à cette saison. En migration, les groupes atteignent une dizaine d'individus observé Sur Le Peu à Marcillac-Lanville le 30 octobre 2016 et le 26 octobre 2019.

Le Bruant proyer est également typique du milieu agricole et signalé à 64 reprises. Les trois-quarts des observations correspondent à des mâles chanteurs présents de l'emprise de la ZPS jusqu'à un kilomètre plus à l'est, au sud d'une ligne rejoignant Sur Le Peu (Marcillac-Lanville) aux Chevaliers (Ambérac) ainsi qu'à l'extrême nord du site (Les Grands Charrons, Bois de Nivelle). L'espèce semble désertier le cœur de l'aire d'étude immédiate et paraît rare en hiver (deux mentions), la densité maximale à cette saison atteignant 10 individus le 15 mars 2020 aux Montaignons, sur la commune d'Ambérac. Une fois encore, des prospections spécifiques locales sur l'année, notamment en périodes estivale et hivernale, permettraient de préciser sa véritable présence *in situ*.

Espèce de bocage, la Tourterelle des bois s'accommode également d'un paysage dégradé sous réserve de la présence de haies arborescentes et de bosquets qu'elle utilise comme refuge et pour sa reproduction. Dans l'aire d'étude immédiate, elle a été signalée à 30 reprises, dont 65 % de mâles chanteurs répartis sur l'ensemble du

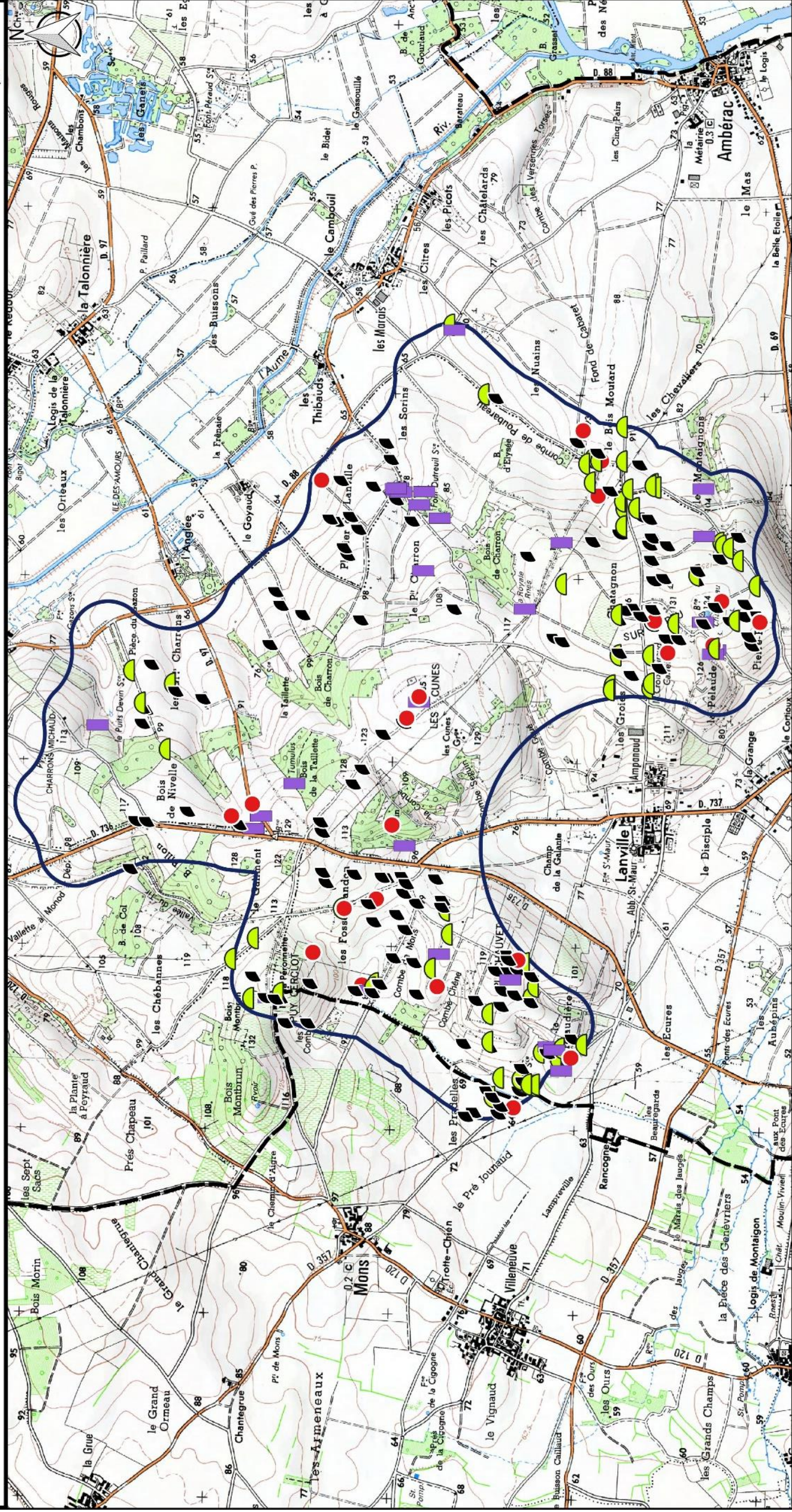
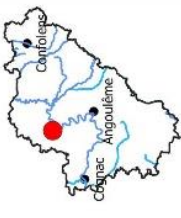
territoire, et au moins un couple observé le 22 mai 2020 aux Desouches, sur Marcillac-Lanville. Si les effectifs concernent principalement des individus solitaires, on notera la présence d'un groupe de 8 oiseaux, probablement des migrants, le 9 mai 2019 à Pierre-Paul, sur Marcillac-Lanville.

Enfin, le Faucon crécerelle a été observé sur les trois-quarts du site, avec une présence soupçonnée sur l'ensemble de la dition. Il s'agit généralement d'individus solitaires, rarement jusqu'à 3 individus présents à Marcillac-Lanville : le 29 juin 2016 au Bois Rabin et le 9 mai 2019 sur Pierre-Paul. Sa rareté en hiver (un unique signalement au Pré Jounaud, sur la commune de Mons, le 13 janvier 2018) s'expliquerait surtout par un manque de prospections locales à cette période de l'année.

On notera une nouvelle fois que l'ensemble des observations est surtout concentré aux extrémités de l'aire d'étude immédiate (quart ouest, sud et bordure est jusqu'au nord)

La répartition de ce cortège est présentée en carte 5.

Localisation des données d'espèces aviaires d'intérêt patrimonial signalées à plus de 20 reprises dans l'aire d'étude immédiate



- Données**
- Alouette des champs
 - Bruant proyer
 - Faucon crécerelle
 - Tourterelle des bois
- Données**
- Aire d'étude immédiate
 - Limite ZPS



Réalisation : Charente Nature, 05/11/2020 // Source : SCAN25 (IGN)

Carte 5 – localisation des espèces avifaunistiques cumulant plus de 20 données dans l'aire d'étude immédiate du projet éolien de Marcellac-Lanville. Novembre 2020.

Des cinq espèces signalées entre 10 et 20 reprises, la répartition de la Linotte mélodieuse concerne l'ensemble de l'aire d'étude immédiate, cet oiseau étant considéré comme l'un des passereaux des plus représentatifs et des plus menacés de l'avifaune du milieu agricole. La quasi-totalité des données est signalée en période de reproduction entre fin avril et début juillet, surtout des mâles chanteurs sur Marcillac-Lanville (Font Dutreuil, Les Fosses Landon et La Bretaudière) et autres individus solitaires, rarement des couples (Le Pré Jounaud à Mons). Au maximum, 20 oiseaux furent signalés le 15 mars 2020 à Pierre-Paul, sur la commune de Marcillac-Lanville.

L'Hirondelle rustique occupe également une proportion importante de l'aire d'étude immédiate, les individus étant observés en vol, généralement un à deux oiseaux, parfois des groupes probablement migrateurs d'une dizaine d'individus en moyenne de fin avril à début mai. L'effectif le plus conséquent a été signalé récemment, le 9 octobre 2020, avec au moins 100 individus en migration active observés depuis le Bois de Nivelles, sur la commune de Marcillac-Lanville.

Si la Fauvette grisette est liée au milieu buissonnant, la raréfaction de ses habitats originels l'oblige à se reproduire dans les cultures de Colza qui constituent un habitat de substitution. Ce qui justifie sa présence dans les plaines de culture pauvres en haies. Les trois-quarts des données concernent des mâles chanteurs localisés aux tiers est et ouest de l'aire d'étude immédiate. Pour autant, aucune reproduction certaine n'y a été signalée.

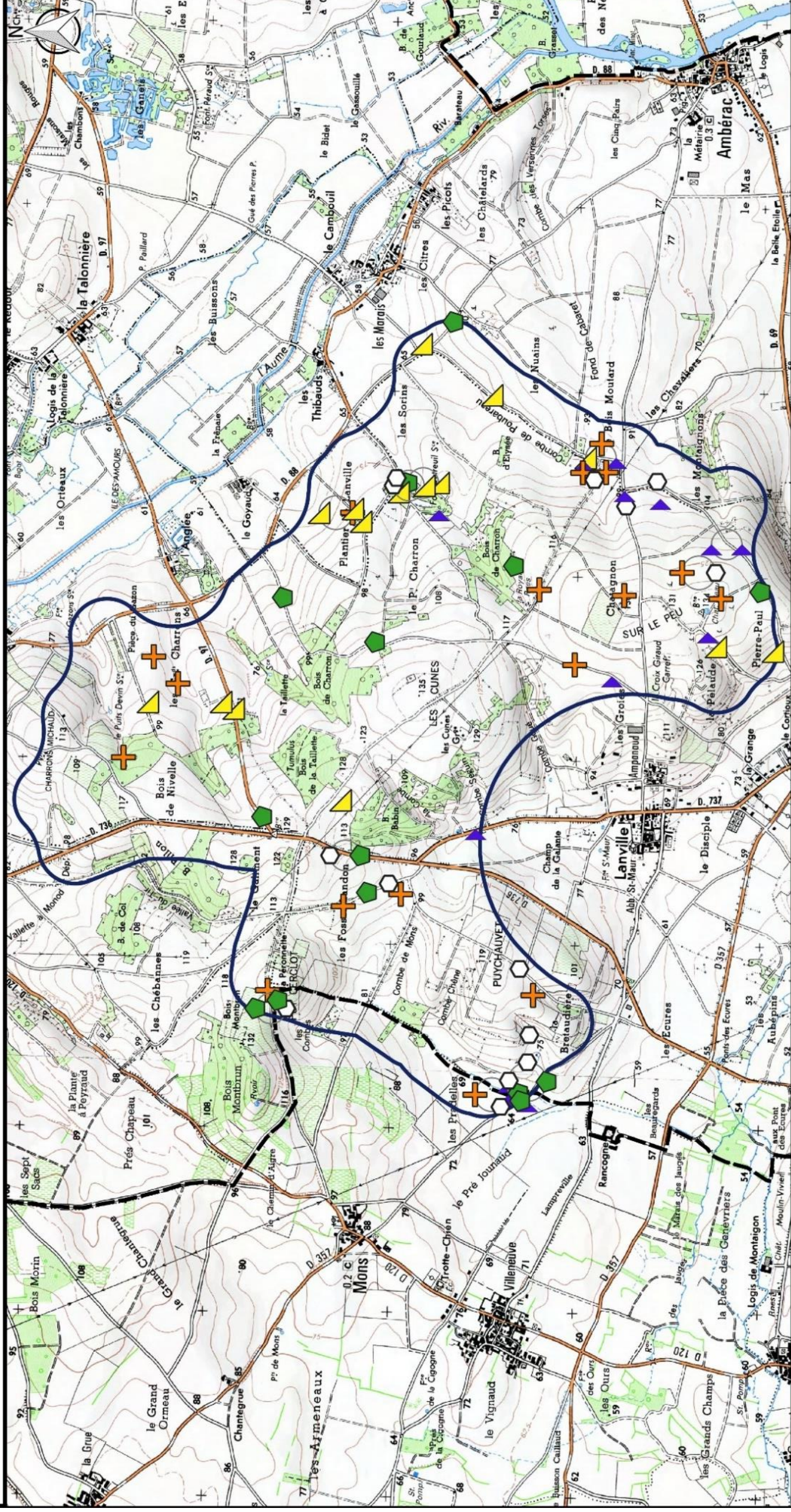
L'affinité du Tarier pâle pour les haies et les buissons explique sa répartition proche de celle de la Fauvette grisette. A la différence, sa reproduction est certaine, avec la présence d'un couple accompagné d'un jeune volant le 10 juin 2016 à La Bretaudière sur Marcillac-Lanville. Ajoutons également des couples localisés respectivement sur Pampelot à Ambérac le 25 avril 2019, aux Pradelles à Mons le 14 mai 2016 et Sur les Côteaux à Marcillac-Lanville le 18 mai 2018.

Enfin, la Caille des blés est présente typiquement dans les parcelles de culture en période de reproduction. Ses mœurs particulièrement discrètes expliquent que les signalements concernent principalement des mâles chanteurs sur l'ensemble des localités où l'espèce a été signalée.

La répartition de ce cortège est présentée en carte 6.

Une nouvelle fois, les espèces semblent généralement absentes de la partie centrale de la dition.

Localisation des données d'espèces aviaires d'intérêt patrimonial signalées de 10 à 20 reprises dans l'aire d'étude immédiate



- Données**
- + Caille des blés
 - Fauvette grisette
 - ▲ Hirondelle rustique
 - ◆ Linotte mélodieuse
 - ▲ Tarier pâtre
 - Aire d'étude immédiate
 - Limite ZPS

Réalisation : Charente Nature, 05/11/2020 // Source : SCAN25 (IGN)

Carte 6 – localisation des espèces avifaunistiques d'intérêt patrimonial cumulant 10 à 20 données dans l'aire d'étude immédiate du projet éolien de Marcellac-Lanville. Novembre 2020.

19 espèces ont été signalées à moins de 10 reprises dans l'aire d'étude immédiate, celles cumulant un maximum des données étant le Choucas des tours (6 observations) et le Traquet motteux (5 observations).

Le premier est signalé quasi-annuellement depuis 2015 entre début mai et mi-juillet, les effectifs concernant de rares individus isolés, surtout des groupes de 10 à 70 individus, même près de 100 oiseaux le 29 juin 2016 aux Cunes, sur la commune de Marcillac-Lanville. Il est possible qu'une colonie soit installée non-loin de l'aire d'étude immédiate, ce qui expliquerait la présence de ces groupes.

Le Traquet motteux est typiquement signalé en période de migration postnuptiale, avec 5 mentions de 1 à 6 oiseaux de passage entre début septembre et début octobre, dont 9 oiseaux cumulés le 27 septembre 2016 sur le Peu, commune de Marcillac-Lanville. On notera la présence d'un mâle chanteur le 3 juillet 2017 aux Cunes, vraisemblablement d'un migrateur précoce.

D'autres passereaux s'observent également en openfield durant la migration postnuptiale à l'image du Tarier des prés, avec un à trois oiseaux présents en septembre 2016, 2018 et 2020 sur Ambérac (Les Montaignons, Pampelot) et Marcillac-Lanville (Sur les Coteaux et Sur le Peu).

Citons également un individu type femelle de Gobemouche noir a été noté le 29 août 2019 dans un bosquet aux Champs du Pointu, sur la commune de Saint-Ciers-sur-Bonnieure. La présence de cette espèce dans un petit boisement isolé est typique d'un migrateur qui poursuivra son chemin à un court terme. Le Torcol fourmilier et le Pouillot fitis sont également observés à l'occasion.

Toujours en période de migration postnuptiale, un Autour des palombes immature a été mentionné à deux reprises, les 4 et 9 octobre 2020 au Bois de Nivelles, sur la commune de Marcillac-Lanville. L'individu a notamment été observé en chasse capturant un pigeon.

Sinon, en période de reproduction, signalons le Bruant jaune mentionné à 4 reprises, notamment aux Cunes sur deux années consécutives, fin mai 2015 et fin juin 2016. Un couple était présent à Pierre-Paul sur Marcillac-Lanville le 9 mai 2019.

La Cisticole des joncs cumule le même nombre de données, avec 3 mâles chanteurs présents à Marcillac-Lanville respectivement le 9 mai 2019 Sur le Peu et le 8 mai 2020 aux Grands Charrons et au Bois de Nivelles. Le quatrième individu était présent aux Montaignons à Ambérac le 11 septembre 2018. Affiliée aux prairies humides, cette espèce s'accommode de milieux plus mésophiles comme les jachères et les luzernières.

Plusieurs espèces anthropophiles (Moineaux domestique et soulcie, Martinet noir, Hirondelle de fenêtre) sont signalés à l'occasion, sans reproduction certaine. Elles pourraient se reproduire dans les hameaux proximaux.

En période hivernale, le Vanneau huppé a été signalé à deux reprises en 2015 sur Marcillac-Lanville : 17 oiseaux aux Grands Charrons le 4 janvier et environ 40 individus au Bois Rabin le 8 février.

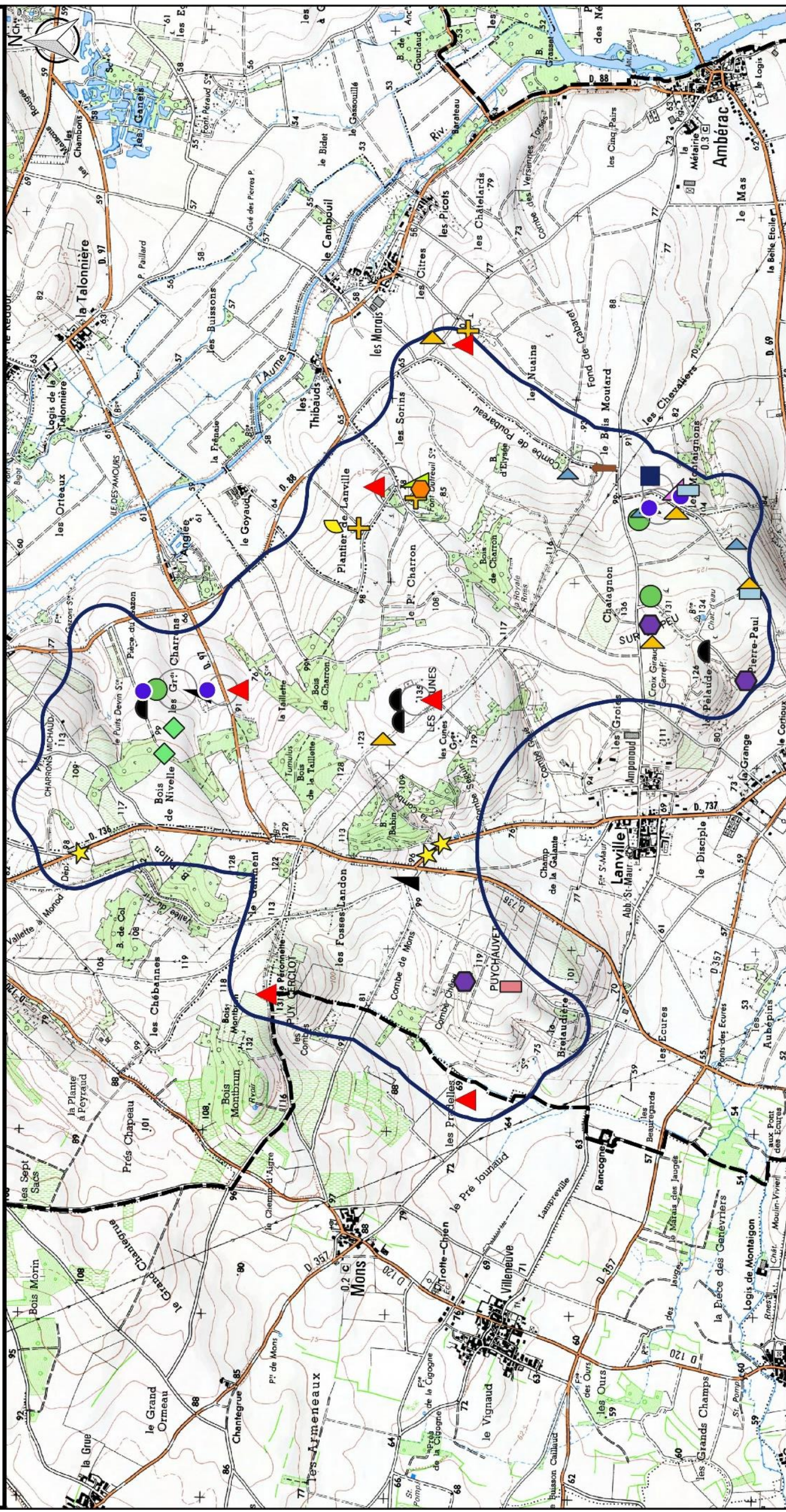
Au moins cinq Pipits farlouses ont également été contactés aux Grands Charrons ce même jour, l'espèce étant également présente dans l'aire d'étude immédiate en périodes de migration pré et postnuptiale, ses effectifs atteignant ayant atteint moins 30 individus le 27 septembre 2016 Sur le peu, à Marcillac-Lanville.

L'ensemble des données est présenté en carte 7.

Les résultats présentés montrent que la ZPS FR5412023 des Plaines de Barbezières à Gourville exerce une influence notable dans la présence du cortège d'avifaune de plaine d'intérêt patrimonial et communautaire au sein de l'aire d'étude immédiate, notamment pour l'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard ainsi que les Busards cendré et Saint-Martin. Les parcelles cultivées en continuité de la ZPS offrent de larges corridors de déplacement vers l'est, leur permettant d'évoluer (et de se reproduire ?) dans d'autres localités de l'aire d'étude immédiate.

Il est également important de préciser que les données très limitées de la plupart des espèces d'intérêt patrimonial invitent à la plus grande mesure dans l'analyse des données naturalistes issues des bases de Charente Nature et présentées ici, les densités spécifiques étant peut-être sous-évaluées. Ce phénomène s'expliquerait principalement par un manque de prospections locales sur l'ensemble de l'année particulièrement au lieu-dit des Cunes et sa proximité, à moins que la majorité des espèces présentées ici désertent véritablement cette localité.

Localisation des données d'espèces aviaires d'intérêt patrimonial signalées à moins de 10 reprises dans l'aire d'étude immédiate



Données

- ▲ Choucas des tours
- Cisticole des joncs
- ★ Bruant jaune
- Chardonneret élégant
- Grive draine
- 🍃 Hirondelle de fenêtre
- ✚ Effraie des clochers
- Gobemouche noir
- Moineau soulcie
- Pipit farlouse
- ▲ Pouillot fitis
- Tarier des prés
- ➔ Torcol fourmillier
- ▲ Traquet motteux
- ▲ Vanneau huppé
- ▲ Verdier d'Europe
- Aire d'étude immédiate
- Limite ZPS

Réalisation : Charente Nature, 09/11/2020 // Source : SCAN25 (IGN)

b. Chiroptères

Actuellement, l'association Charente Nature n'a pas connaissance de la présence de chauve-souris dans l'aire d'étude immédiate du projet éolien de Marcillac-Lanville. Pour autant, il est certain qu'un minimum d'espèces doivent fréquenter le territoire de l'aire d'étude immédiate, notamment les Pipistrelles commune et de Kuhl, largement répandues et couramment signalées dans le département de la Charente. D'autant que la présence des chauves-souris est directement influencée par l'existence de lisières de boisements qui constituent des territoires de chasse et des corridors de déplacements. Cette absence de données s'explique une nouvelle fois par un manque de prospections locales, surtout en période d'activité.

c. Autres mammifères

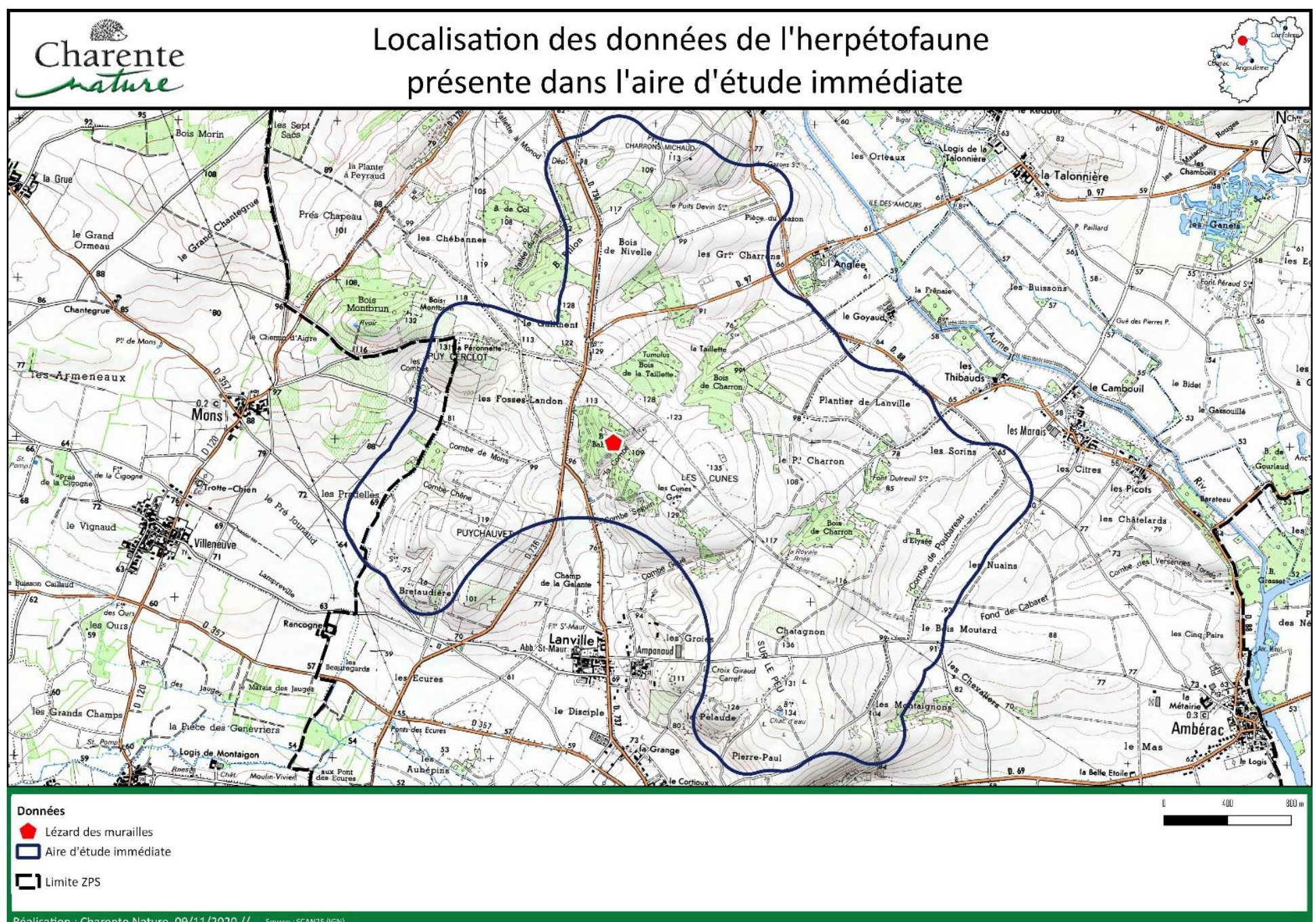
Actuellement, l'association Charente Nature n'a pas connaissance de la présence d'autres espèces de mammifères d'intérêt communautaire dans l'aire d'étude immédiate du projet éolien de Marcillac-Lanville. L'absence de milieux humides au profit de grandes parcelles de culture expliquent en partie cette situation.

d. Herpétofaune

Une espèce a été inventoriée à l'intérieur de l'aire d'étude immédiate : le Lézard des murailles, dont un individu a été signalé au Bois Rabin, sur Marcillac-Lanville, le 22 février 2020. La carte 8 permet de localiser cette donnée.

Ce reptile apprécie les lisières de haies et de boisements. Il est également régulièrement observé dans le patrimoine bâti. La période d'activité du Lézard des murailles s'étend principalement de la mi-mars à la mi-octobre, mais l'espèce est susceptible d'être observée toute l'année lors des hivers doux, où certains individus se montrent en héliothermie lors de belles journées d'hiver.

Compte-tenu de la présence de nombreuses lisières, il est certain que d'autres individus évoluent ailleurs dans l'aire d'étude immédiate.



Carte 8 - localisation des données de l'herpétofaune d'intérêt communautaire dans l'aire d'étude immédiate du projet éolien de Marcillac-Lanville. Novembre 2020.

e. Odonates

Actuellement, l'association Charente Nature n'a pas connaissance de la présence d'espèces d'Odonates d'intérêt communautaire dans l'aire d'étude immédiate du projet éolien de Marcillac-Lanville. L'absence de milieux humides expliquent en partie ces résultats.

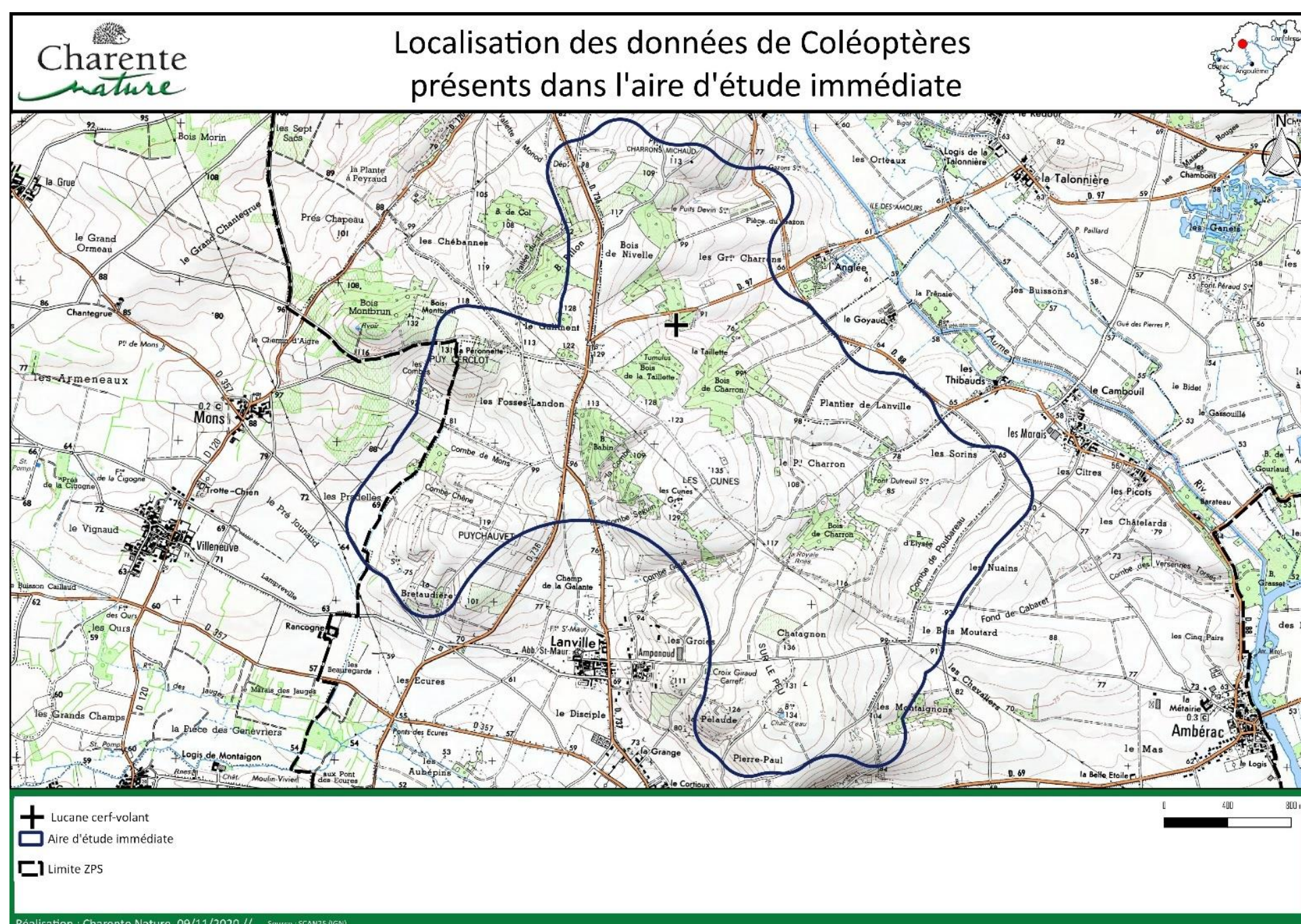
f. Rhopalocères

Actuellement, l'association Charente Nature n'a pas connaissance de la présence d'espèces de Rhopalocères d'intérêt communautaire dans l'aire d'étude immédiate du projet éolien de Marcillac-Lanville.

g. Coléoptères

Parmi les quatre espèces de Coléoptères retenues, le Lucane cerf-volant est présent dans l'aire d'étude immédiate. Précisément, un mâle a été observé sur La Taillette, à Marcillac-Lanville, le 12 août 2017. Recherchant les milieux boisés et les haies, il est possible que les bosquets de l'aire d'étude immédiate abritent des arbres dépérissants ou morts lui permettant d'assurer sa reproduction. En Charente, sa période de vol commence début juin pour se terminer début août. Depuis 2016, de rares signalements d'individus en dehors de cette période seraient une conséquence du réchauffement climatique.

La carte 9 permet de localiser cette donnée.



Carte 9 - localisation des données de Coléoptères d'intérêt communautaire dans l'aire d'étude immédiate du projet éolien de Marcillac-Lanville. Novembre 2020.

2. Aire d'étude rapprochée

1914 données, tout taxon confondu, ont été cumulées dans l'aire d'étude rapprochée du projet de Marcillac-Lanville entre le 1er janvier 2012 et le 2 novembre 2020. Un résultat qui met en exergue une pression d'observation conséquente sur le site, particulièrement pour l'avifaune qui concentre 96 % de la totalité des signalements.

a. Avifaune

• *Avifaune d'intérêt communautaire*

Le résultat des recherches fait état de 223 données attribuées à un total de 20 espèces d'intérêt communautaire. Une diversité particulièrement notable et attendue compte-tenu de la présence d'une partie du territoire des ZPS des Plaines de Barbezières à Gourville ainsi que la Vallée de la Charente en amont d'Angoulême à l'intérieur de l'aire d'étude rapprochée.

Le tableau 3 présente ces différentes espèces et les densités associées. Les cartes 10 à 15 permettent de les localiser sur le site.

Tableau 3 - synthèse des données liée à l'avifaune d'intérêt communautaire présente dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marcillac-Lanville.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre total de données dans l'aire d'étude rapprochée	Effectif maximum d'individus contactés simultanément dans l'aire d'étude rapprochée	Période de présence
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	1	1	Migration postnuptiale
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	21	2	Probablement toute l'année
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	2	1	Période de reproduction
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	2	1	Période de reproduction
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	2	1	Période de migration pré-nuptiale
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	15	1	Toute l'année
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	1	1	Occasionnel
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	1	2	Erratisme (reproduction ?)
Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	6	3	Période de reproduction
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	1	2	Migration postnuptiale
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	1	1	Erratisme hivernale
Grande Aigrette	<i>Casmerodius alba</i>	4	2	Périodes migratoires et hivernale
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	2	91	Période de migration pré-nuptiale
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	10	2	Toute l'année
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	21	5	Surtout en période de reproduction
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	94	4	Principalement en période de reproduction
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	16	2	Période de reproduction
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	4	1	Périodes hivernale et de reproduction
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	13	2	Période de reproduction
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	5	1	Période de reproduction

Huit rapaces ont été inventoriés dans l'aire d'étude rapprochée, dont le Milan noir, le plus fréquemment signalé avec 21 mentions. Elles sont surtout réparties dans la moitié sud, la présence d'un individu au nord (Pré à Lusson, commune de Marcillac-Lanville) le 8 mai 2020 montre l'opportunité de contacter l'espèce ailleurs sur ce territoire, notamment en quête de nourriture. Le Milan noir recherche les vallées alluviales comme des boisements plus secs à proximité de parcelles cultivées pour nidifier. Dans ce dernier contexte, des jeunes volants ont été signalés le 14 juin 2019 au Pré Jounaud, sur la commune de Mons, dans la ZPS de Barbezières à Gourville. Sinon, les mentions font surtout état d'individus seuls, parfois deux, rarement plus.

Le Busard Saint-Martin est la seconde espèce la plus régulièrement signalée avec 15 données. Il est susceptible d'être observé sur l'ensemble de l'année. Migrateur partiel dont les populations nordiques et d'Europe Centrale gagnent les terres plus méridionales en période hivernale, les populations d'Europe de l'Ouest sont considérées comme sédentaires. Dans l'aire d'étude rapprochée, les individus observés sont systématiquement des solitaires mâle ou femelle dont certains en activité de chasse dans les secteurs les plus ouverts. La concentration de données sur Mons (Fief Loubat, Le Chemin d'Aigre) s'explique par l'observation d'un ou plusieurs mâles dans cette localité le 10 mai 2016 sans preuve de reproduction certaine. Une femelle transportant une proie y sera également observée plus récemment, le 20 mai 2019, prouve sa reproduction et la présence de jeunes aux alentours.

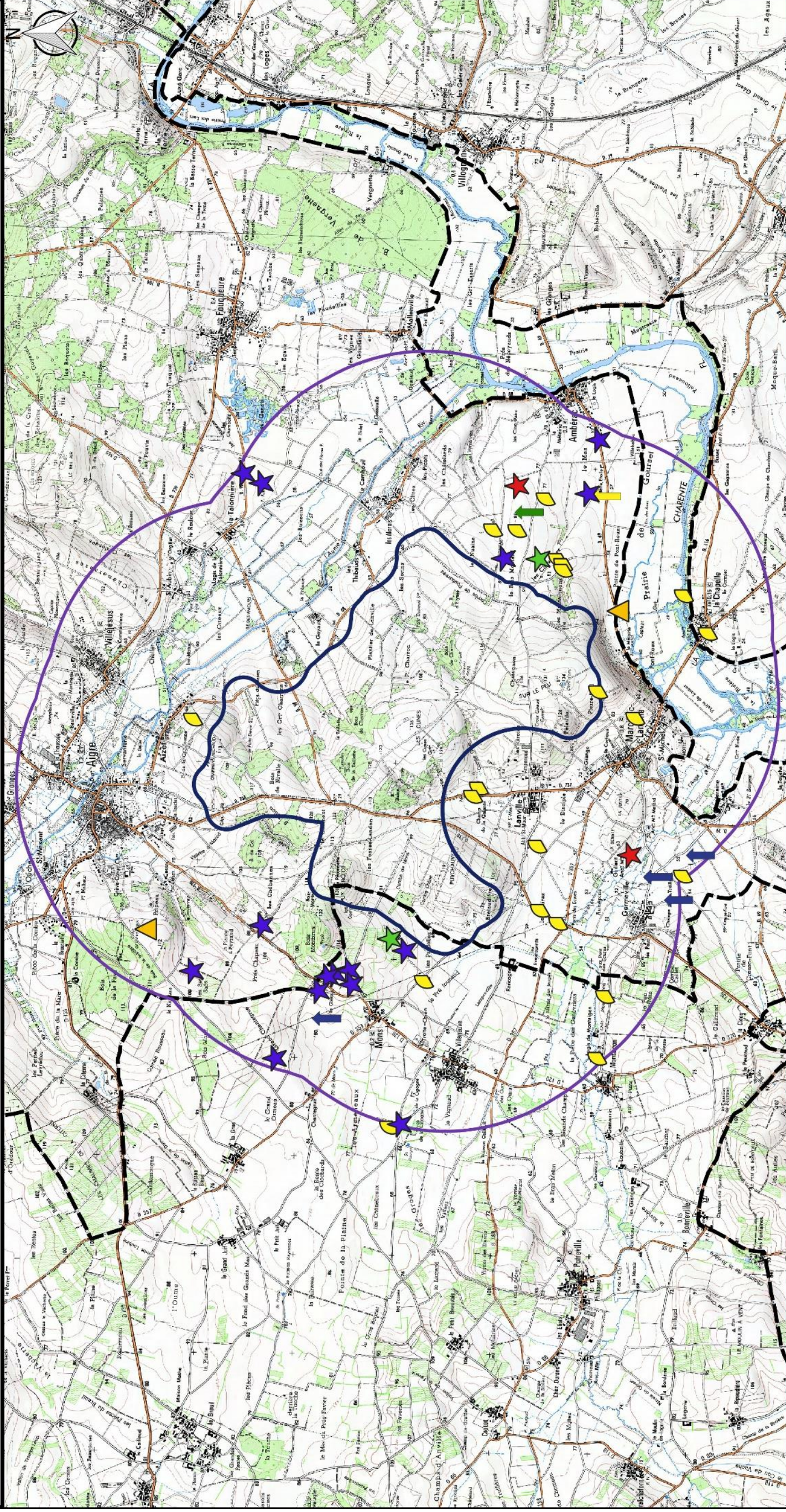
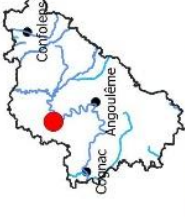
Pour ce qui est des autres busards, le Busard cendré a été mentionné à deux reprises survolant les parcelles Des Chevaliers sur la commune d'Ambérac le 13 mai 2016, ainsi que le 23 juin 2020 aux Pradelles, à Mons. Signalés de part et d'autre de l'aire d'étude rapprochée, l'espèce est susceptible d'évoluer sur l'ensemble de la région, et même de s'y reproduire (sous réserve de couvert favorable). Quant au Busard des roseaux, de nombreux migrateurs transitent sur l'ensemble du territoire de la ZPS des Plaines de Barbezières à Gourville. Les deux mentions de l'aire d'étude rapprochée Sous la Benate à Marcillac-Lanville le 7 mai 2020 et Entre les Deux Chemins sur Ambérac le 27 mars 2017 en sont un aperçu.

Autre espèce reproductrice, l'Elanion blanc est capable de nidifier en toute saison, certains couples cumulant deux nichées par an. Signalé pour la première fois en Charente en 2005 et considéré comme reproducteur certain depuis 2016, le nombre de couples reproducteurs augmente chaque année. Dans l'aire d'étude rapprochée, deux reproductions ont été recensées, les deux aires étant situées sur des pylônes THT et notées le 20 septembre 2020 :

- Deux jeunes volants observés aux Esserts, sur Marcillac-Lanville,
- Un couple accompagné d'un jeune de première année au Grand Chantegrue, sur la commune de Mons.

Enfin, pour ce qui est des autres espèces, les Faucons émerillon et pèlerin ont été signalés à une reprise, respectivement en janvier 2018 et septembre 2016. Quant à la Bondrée apivore, les deux mentions en date du début juin 2016 (Le Pripeau, Aigre) et de mi-juillet 2019 (La Faissolle, Marcillac-Lanville) concernent des individus solitaires. Il se peut que ces effectifs soient sous-estimés, surtout pour le Faucon émerillon qui apprécie les plaines agricoles pour y chasser les petits passereaux.

La carte 10 permet de localiser l'ensemble de ces observations.



- | | | | | | |
|--|---------------------|--|------------------|--|-------------------------|
| | Busard cendré | | Élanion blanc | | Aire d'étude rapprochée |
| | Busard des roseaux | | Faucon émerillon | | Limite ZPS |
| | Busard Saint-Martin | | Faucon pèlerin | | |
| | Milvan noir | | | | |
| | Bondrée apivore | | | | |

Réalisation : Charente Nature, 09/11/2020 // Source : SCAN25 (IGN)

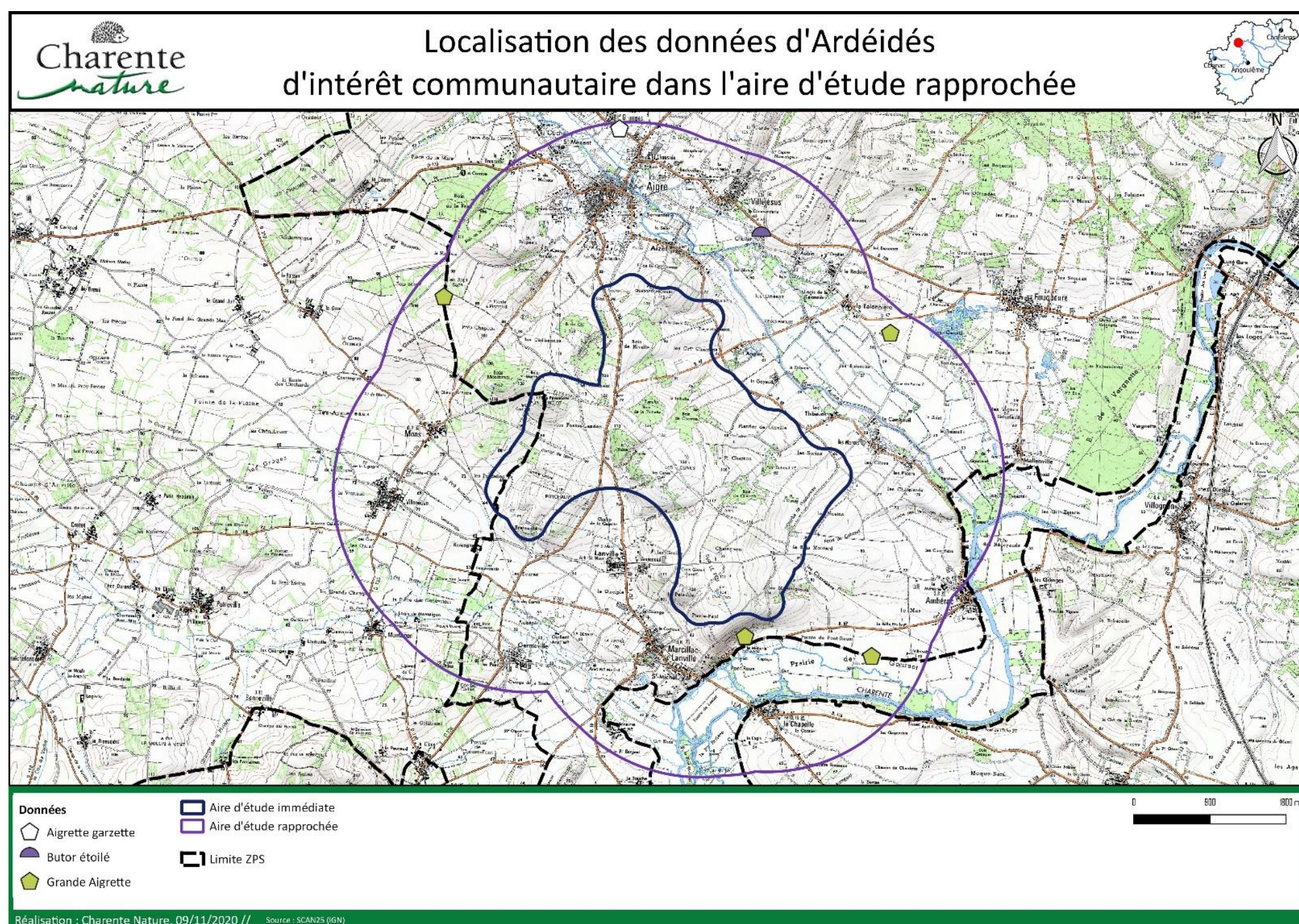
Carte 10 - localisation des données de rapaces d'intérêt communautaire dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marçillac-Lanville. Novembre 2020.

Trois espèces de hérons et apparentés ont été inventoriées, dont le Butor étoilé, rare en Charente et signalé sur l'ensemble du département à 15 reprises depuis le début des années 1990. Dans l'aire d'étude rapprochée, un individu était présent le 29 février 2012 à Chollet, sur la commune de Villejésus.

Pour ce qui est des aigrettes, l'Aigrette garzette a également été signalée à une reprise, un oiseau le 30 octobre 2018 aux Granges, sur la commune de Villejésus. En Charente, elle est surtout mentionnée d'août à la mi-mars, quelques individus étant présents en période estivale.

A la différence, la Grande Aigrette a été observée à 4 reprises, dont trois depuis le lit majeur du fleuve Charente entre début octobre et la mi-mars. Il s'agit généralement d'individus solitaires erratiques, deux oiseaux étant présents le 10 octobre 2014 aux Sept Sacs sur la commune d'Aigre.

La carte 11 permet de localiser les données.



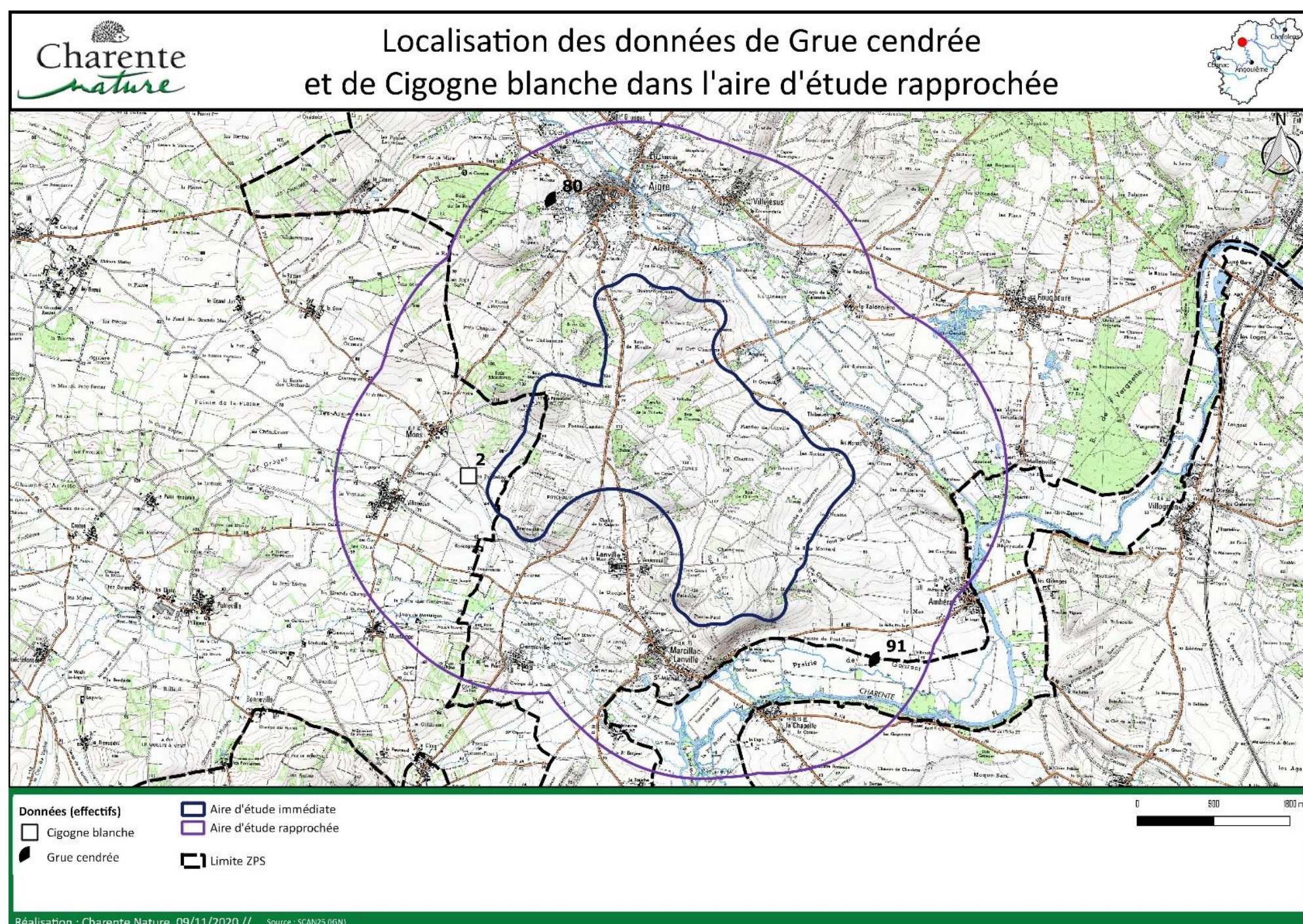
Carte 11 - localisation des données d'Ardéidés d'intérêt communautaire dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marcillac-Lanville. Novembre 2020.

L'aire d'étude rapprochée se situe dans la zone de débordement du couloir de migration de la Grue cendrée, qui se localise pour la Charente à l'est d'une ligne rejoignant Ruffec, Angoulême et Barbezieux. Ainsi, les signalements à l'ouest sont bien moins fréquents, avec deux passages dans l'aire d'étude rapprochée : un vol d'environ 80 oiseaux le 28 février 2018 depuis le Château de Crève-Cœur à Aigre et un autre de 91 individus posés à la Prairie de Gourset, sur Ambérac.

Concernant la Cigogne blanche, une observation fait état de 2 oiseaux en vol direction sud depuis le Pré Jounaud, sur la commune de Mons, le 14 juin 2019. Compte-tenu de la date d'observation, il s'agirait d'erratiques, voire de reproducteurs.

Ces deux espèces figurent dans l'inventaire faunistique de la ZPS Vallée de la Charente en amont d'Angoulême, la Grue cendrée également dans celui de la ZNIEFF de type 2 Vallée de la Charente en amont d'Angoulême. Elles sont peut-être plus régulières qu'annoncées ici.

La carte 12 permet de localiser ces données.



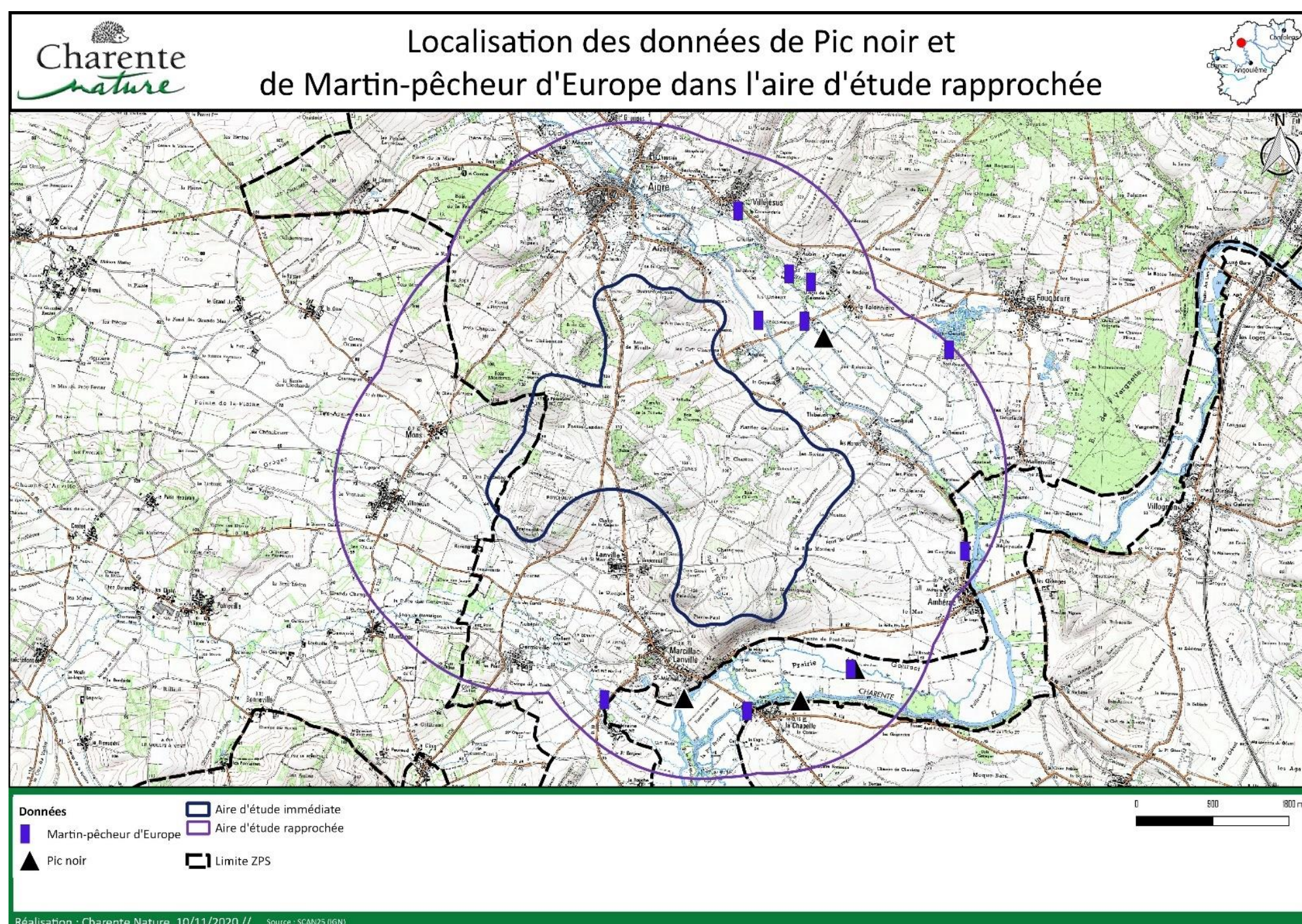
Carte 12- localisation des données de Cigogne blanche et de Grue cendrée dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marcillac-Lanville. Novembre 2020.

La présence du Martin-pêcheur d'Europe et du Pic noir sont concentrées en Vallée de la Charente et son affluent, l'Aume.

Le Martin-pêcheur d'Europe a été signalé à 10 reprises et peut être observé sur l'ensemble de l'année. Intimement lié à l'eau, sa répartition est calquée sur les pièces d'eau vive ou stagnante de la dition où il ne semble guère s'en éloigner. Probablement nicheur dans la dition, aucun indice de reproduction n'a été signalé.

Le Pic noir affectionne également les vallées humides, où il recherche de grands arbres pour nicher. Les données font état de 4 contacts d'individus solitaires respectivement observés fin janvier (2017) et en première dizaine de mai (2017, 2019, 2020), sans aucune reproduction annoncée.

La carte 13 permet de localiser l'ensemble de ces données.



Carte 13- localisation des données de Pic noir et Martin-pêcheur d'Europe dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marçillac-Lanville. Novembre 2020.

A l'instar des busards, l'Outarde canepetière et l'Œdicnème criard sont des espèces de plaine bénéficiant d'une attention de conservation toute particulière. A ce titre, précisons que la région picto-charentaise abrite le tiers de la population nicheuse française d'Œdicnème criard et s'inscrit, à l'échelle du Centre-Ouest, dans l'accueil de la dernière population migratrice française d'Outarde canepetière.

Rappelons que la ZPS des Plaines de Barbezières à Gourville appartient au réseau Natura 2000 des 8 ZPS picto-charentaises dites de plaine pour la conservation des espèces qui en dépendent, avec en tête de cortège, l'Outarde canepetière.

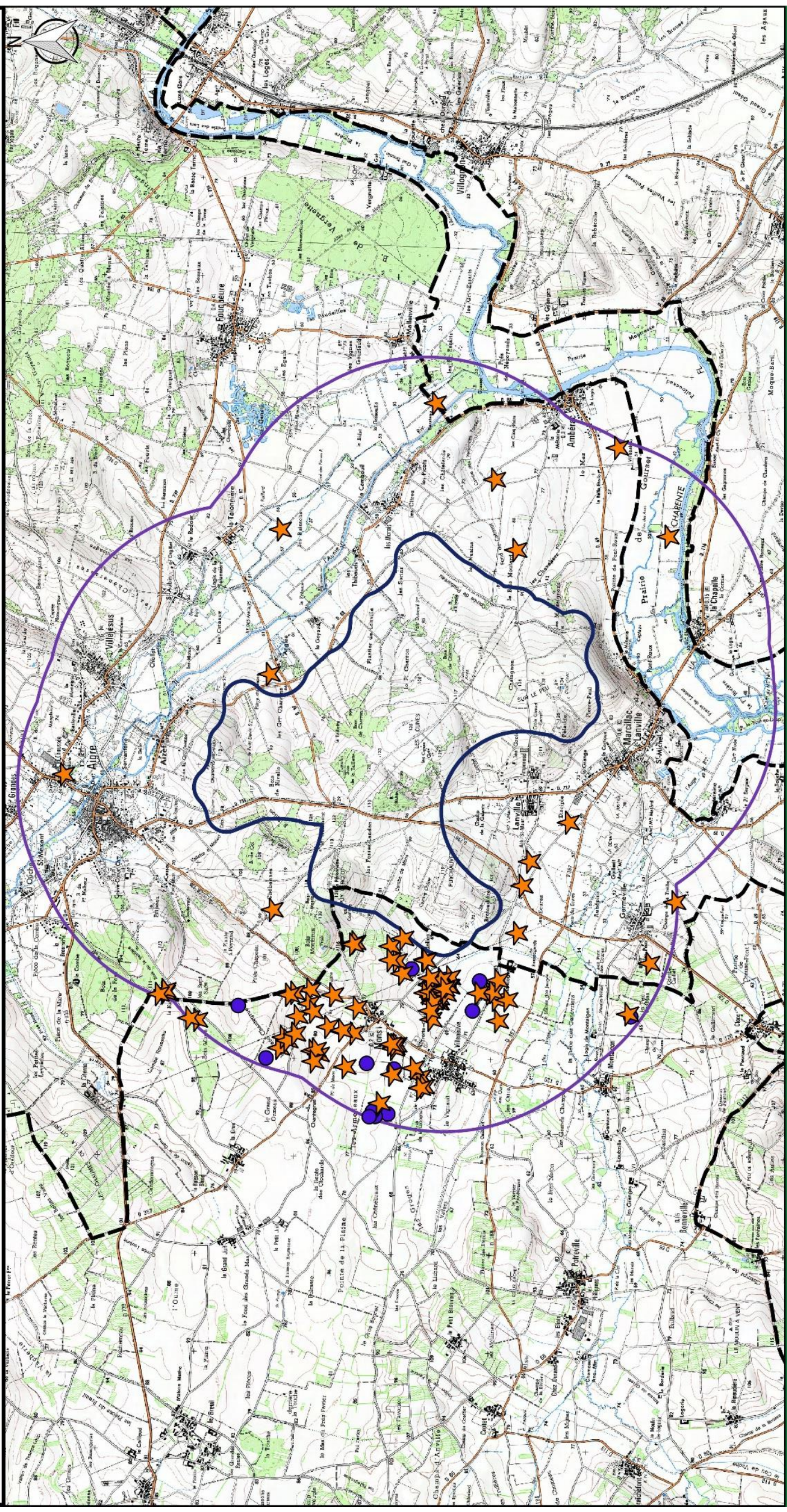
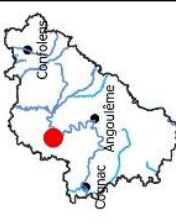
Le nombre important de signalements d'Outarde canepetière et d'Œdicnème criard dans l'aire d'étude rapprochée, avec 16 et 94 données, s'explique par la présence d'une partie du territoire de la ZPS des Plaines de Barbezières à Gourville.

Concernant l'Outarde canepetière, 62 % des signalements concernent des mâles chanteurs, avec des leks occupés sur plusieurs années sur la commune de Mons au Pré Journaud, aux Armeneaux (où des parades sautées ont été signalées le 1^{er} juin 2012 et le 16 mai 2015) ainsi qu'à Lampreville et plus au nord autour du Grand Chantegrue. Le reste des données concernent surtout des mâles silencieux.

45 % des données d'Œdicnème criard indique une reproduction probable à certaine, avec l'observation de poussins ou de nids sur Mons, les sites du Pré Journaud et des Pradelles ayant été occupés plusieurs années ; ainsi qu'à Grand Chantegrue et aux Grands Champs. En dehors de la ZPS, les données sont bien plus diffuses, avec des adultes chanteurs entendus aux Pradelles et aux Combes des Versennes Torses sur Ambérac en juin-juillet 2019.

L'ensemble de ces données est présenté en carte 14.

Localisation des données d'Oedicnème criard et d'Outarde canepetière dans l'aire d'étude rapprochée



Données

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Oedicnème criard
- Outarde canepetière
- Limite ZPS

0 800 800 m

Réalisation : Charente Nature, 10/11/2020 // Source : SCAN25 (IGN)

Carte 14- Localisation des données de d'Oedicnème criard et d'Outarde canepetière dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marçillac-Lanville. Novembre 2020.

Enfin, pour ce qui est des passereaux, trois espèces ont été signalées surtout dans la moitié ouest de l'aire d'étude rapprochée :

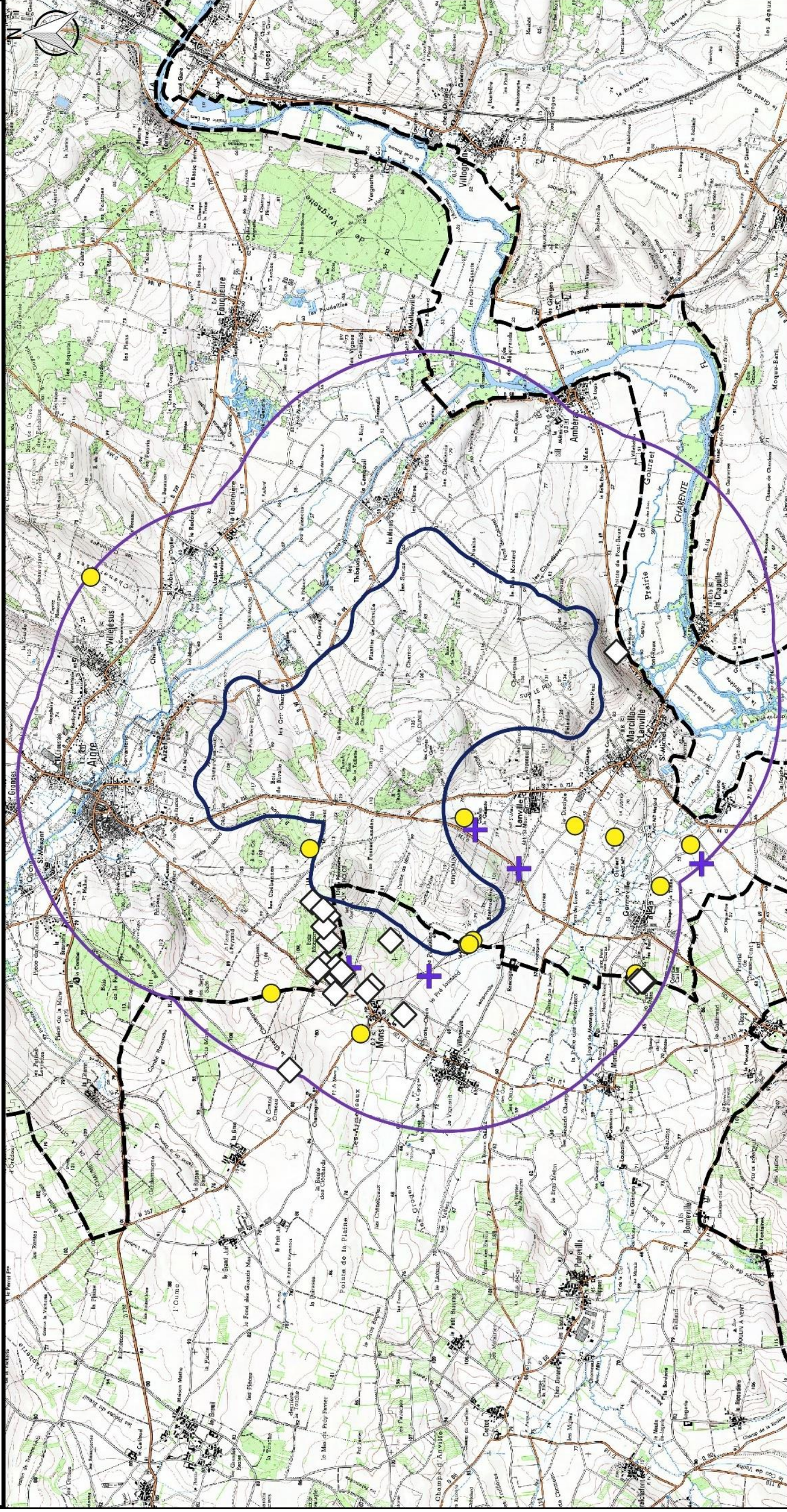
- L'Alouette lulu, qui apprécie les plaines de culture (chaumes, prairies, vignes, bordures de chemins...) chaudes et sèches bordées de haies ou ponctuées d'arbres isolés,
- La Pie-grièche écorcheur, inféodée aux buissons épineux pour nicher et aux parcelles à végétation basse pour la capture d'insectes,
- Le Pipit rousseline, qui recherche les milieux ouverts à végétation rase : plaine cultivée, vignes....







86 % des données d'Alouette lulu concernent des mâles chanteurs localisés sur l'ensemble des points de signalement de la carte 15, à l'exception d'un individu contacté le 4 janvier 2015 en bordure de Charente à la Métairie, sur la commune de Marcillac-Lanville, et considéré comme étant la seule donnée hivernale dans la dition. La concentration d'observations sur Mons du Chemin d'Aigre au Bois Montbrun indique une fidélité de l'espèce dans cette localité, sa présence y étant signalée en période de reproduction depuis 2016.

En ce qui concerne la Pie-grièche écorcheur, l'ensemble des données est localisé sur ou à proximité d'une haie. Les trois-quarts concernent des mâles, bien plus visibles que les femelles. Un couple était également présent en mai 2016 au Pré Jounaud sur Mons, un autre en mai 2018 aux Pâtureaux à Marcillac-Lanville.

Enfin, la présence du Pipit rousseline est disséminée à l'ouest et concernent principalement des mâles chanteurs. Quatre des cinq signalements ont été cumulés entre début mai et mi-juin 2016 sur Mons (Le Pré Jounaud, Fief Loubat) et Marcillac-Lanville (La Bretaudière et la Prairie de Creusefond). La dernière donnée date du 7 mai 2020 au Champ de la Galante à Marcillac-Lanville.

La carte 15 présente l'ensemble de ces résultats.



- Données**
-  Alouette lulu
 -  Pie-grièche écorcheur
 -  Pipit rousseline
 -  Aire d'étude rapprochée
 -  Aire d'étude immédiate
 -  Limite ZPS



Réalisation : Charente Nature, 10/11/2020 // Source : SCAN25 (IGN)

Carte 15- localisation des données de passereaux d'intérêt communautaire dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marçillac-Lanville. Novembre 2020.

• *Avifaune d'intérêt patrimonial*

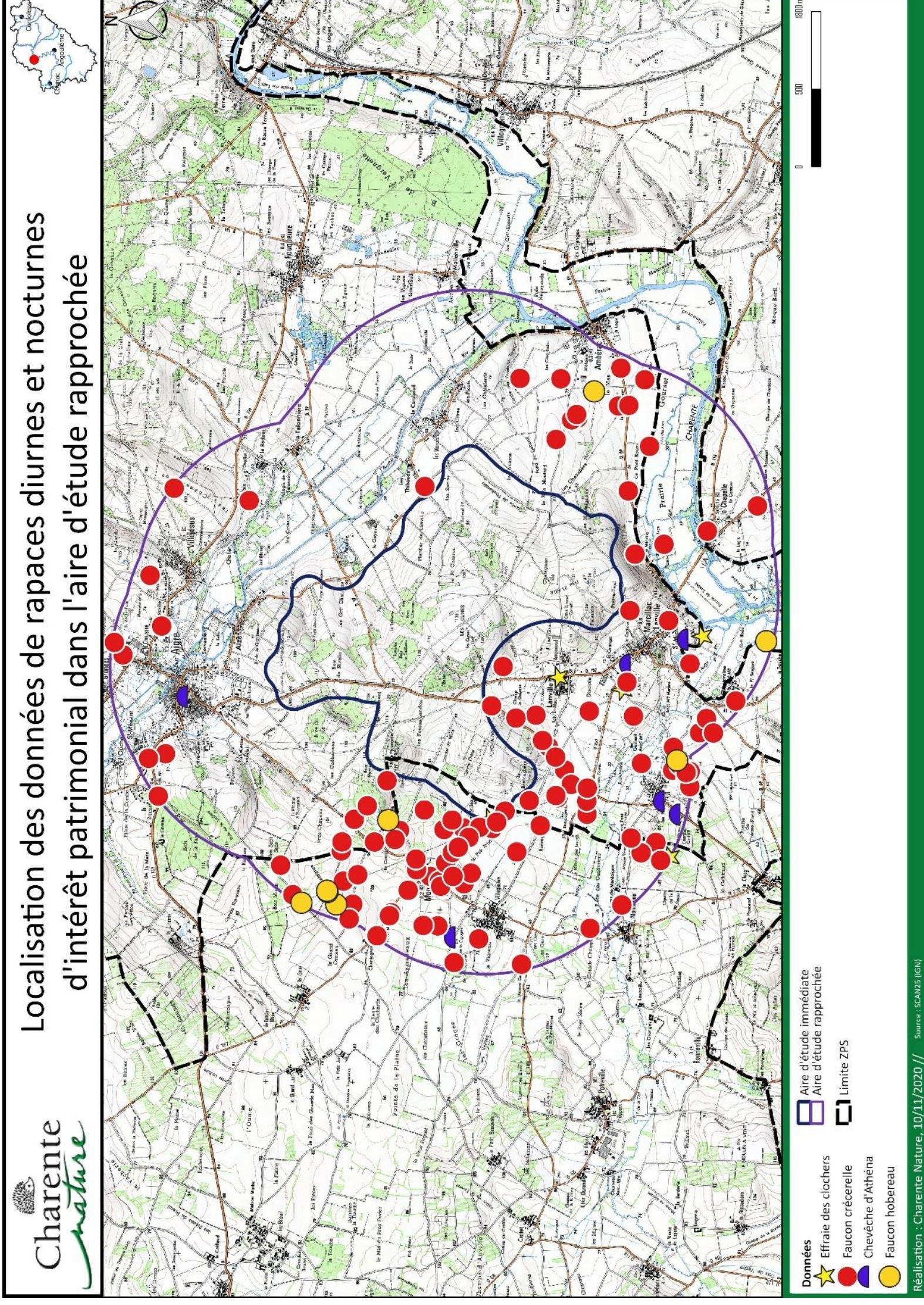
Le résultat des recherches fait état de 1606 données concernant 47 espèces d'intérêt patrimonial. Un résultat notable qui met en exergue les connaissances de l'association Charente Nature dans la diversité avifaunistique, au moins localement

Le tableau 4 présente ces différentes espèces et les densités associées. Les cartes 16 à 26 permettent de les localiser sur le site.

Tableau 4 - synthèse des données liée à l'avifaune d'intérêt patrimonial présente sur l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marcillac-Lanville.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre total de données dans l'aire d'étude rapprochée	Effectif maximum d'individus contactés simultanément dans le périmètre d'étude rapproché	Période de présence
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	305	150	Toute l'année
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	3	2	Périodes hivernale et migration pré-nuptiale
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	28	1	Toute l'année
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	3	> 5	Périodes migratoires et hivernale
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	34	3	Période de reproduction
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	176	45	Toute l'année
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	30	1	Période de reproduction
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	37	> 55	Toute l'année
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	4	3	Période hivernale et migration post-nuptiale
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	6	2	Période de reproduction
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	57	36	Toute l'année
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	28	2	Surtout en période de reproduction
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	6	3	Probablement toute l'année
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	6	1	Toute l'année
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	118	5	Toute l'année
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	7	2	Période de reproduction
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	1	1	Périodes hivernale et de reproduction
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	76	2	Période de reproduction
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	3	1	Probablement toute l'année
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	2	1	Périodes migratoires
Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	1	7	Période de migration post-nuptiale
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	7	14	Périodes hivernale et migratoires
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	1	1	Période hivernale

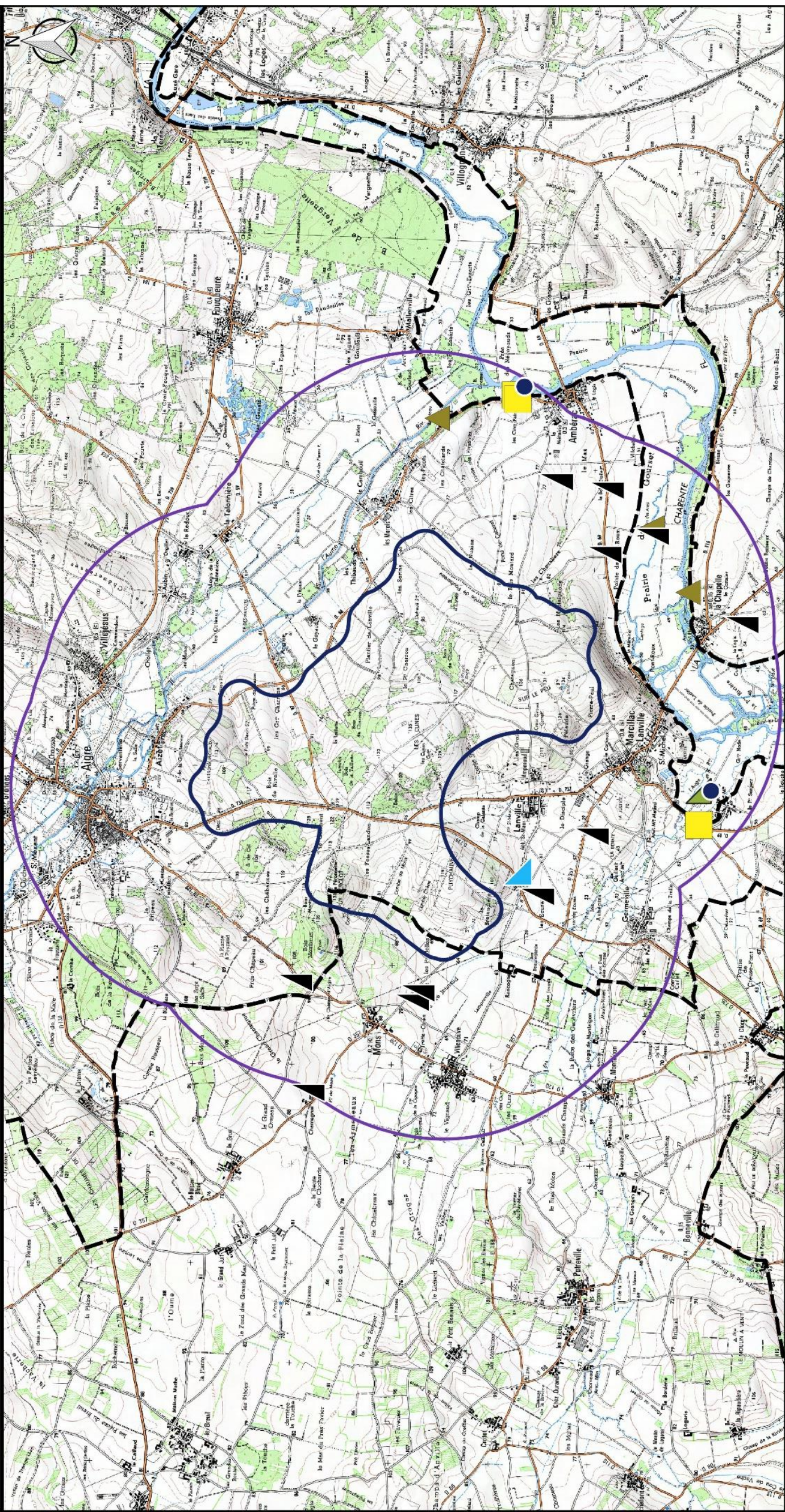
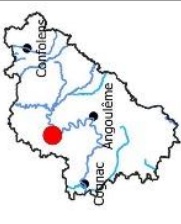
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	10	~ 4	Toute l'année
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	3	6	Période hivernale
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	32	> 55	Périodes migratoires et de reproduction
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	75	100	Périodes migratoires et de reproduction
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	75	7	Périodes de reproduction et migration postnuptiale
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	46	> 16	Période de reproduction, migration pré-nuptiale
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	136	20	Toute l'année
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	2	2	Périodes de migration postnuptiale et hivernale
Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>	8	25	Périodes de reproduction et hivernale
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	1	1	Période migration pré-nuptiale
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	1	1	Période de reproduction
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	19	> 40	Périodes hivernale et migration pré-nuptiale
Pouillot fitis	<i>Phyloscopus trochilus</i>	1	1	Période de migration pré-nuptiale
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	1	1	Période hivernale
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	3	3	Période de reproduction
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	2	> 8	Périodes migratoires
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	6	2	Périodes hivernale et de reproduction
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	1	1	Période de migration pré-nuptiale
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	51	5	Période de reproduction et migration postnuptiale
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	1	1	Période de reproduction
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	141	> 30	Périodes de reproduction et migration postnuptiale
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	8	8	Typiquement en périodes migratoires
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	11	> 90	Périodes migratoires et erratisme hivernal
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	33	> 5	Toute l'année



Réalisation : Charente Nature, 10/11/2020 // Source : SCAN25 (IGN)

Carte 16 - localisation des données de rapaces diurnes et nocturnes d'intérêt patrimonial dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marçillac-Lanville. Novembre 2020.

Des deux rapaces diurnes référencés, le Faucon crécerelle est le plus communément signalé dans l'aire d'étude rapprochée comme sur l'ensemble du département, l'espèce recherchant les milieux ouverts pour chasser. Observé à 118 reprises, sa reproduction est considérée comme certaine au centre-bourg de la commune de Mons où un transport de proie a été observé le 20 avril 2015. Bien moins fréquent, le Faucon hobereau a été contacté à 7 reprises sur Marçillac-Lanville, Ambérac et Mons où un nid sur un pylône électrique avec un adulte couvant au Grand Chantegrue le 23 mai 2017. Concernant les nocturnes, la Chevêche d'Athéna est également considérée comme reproductrice certaine avec la découverte d'un poussin le 28 mai 2020 au centre-bourg d'Aigre. Sinon, l'espèce doit être présente toute l'année dans l'aire d'étude rapprochée au regard de son caractère sédentaire. L'Effraie des clochers est également présente à l'année, l'espèce étant observée en milieu urbain comme en contexte plus rural. Il s'agit uniquement d'individus solitaires, sans aucune preuve de nidification certaine.



Données

- Bécassine des marais
- Chevalier guignette
- Vanneau huppé
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Limite ZPS

Goéland leucophée
Mouette rieuse
Sarcelle d'hiver

0 900 1800 m

Réalisation : Charente Nature, 10/11/2020 // Source : SCAN25 (IGN)

Carte 17 - localisation des données de limicoles, Anatidés et Laridés d'intérêt patrimonial dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marçillac-Lanville. Novembre 2020.

Des trois limicoles d'intérêt patrimonial recensés, le Vanneau huppé est le plus régulièrement mentionné avec 11 signalements dont 5 groupes en migration postnuptiale atteignant une moyenne de 34 individus, présent entre début juillet (précoce) et fin octobre sur Ambérac (Pointe de Pont Roux, Pas des Ânes et Saint-Poux), La Chapelle (cimetière) et Mons (Chantegrue) avec le groupe le plus important comptant 90 oiseaux. Quatre groupes ont été signalés en période hivernale, dont trois aux effectifs comptant 3 à près de 50 oiseaux signalés le 27 janvier 2017 depuis Mons (Les Pradelles) et Marcillac-Lanville (Lardenat et La Bretaudière). La quatrième concernait également 50 oiseaux à La Belle Etoile sur Ambérac le 29 janvier 2019. Cette espèce, erratique en hiver, apprécie les plaines agricoles pour y rechercher sa nourriture et se reposer. Elle fréquente également les milieux ouverts en période de migration pré-nuptiale, un groupe d'une dizaine d'individus étant présents au Bois de Montbrun à Mons le 18 mars 2016.

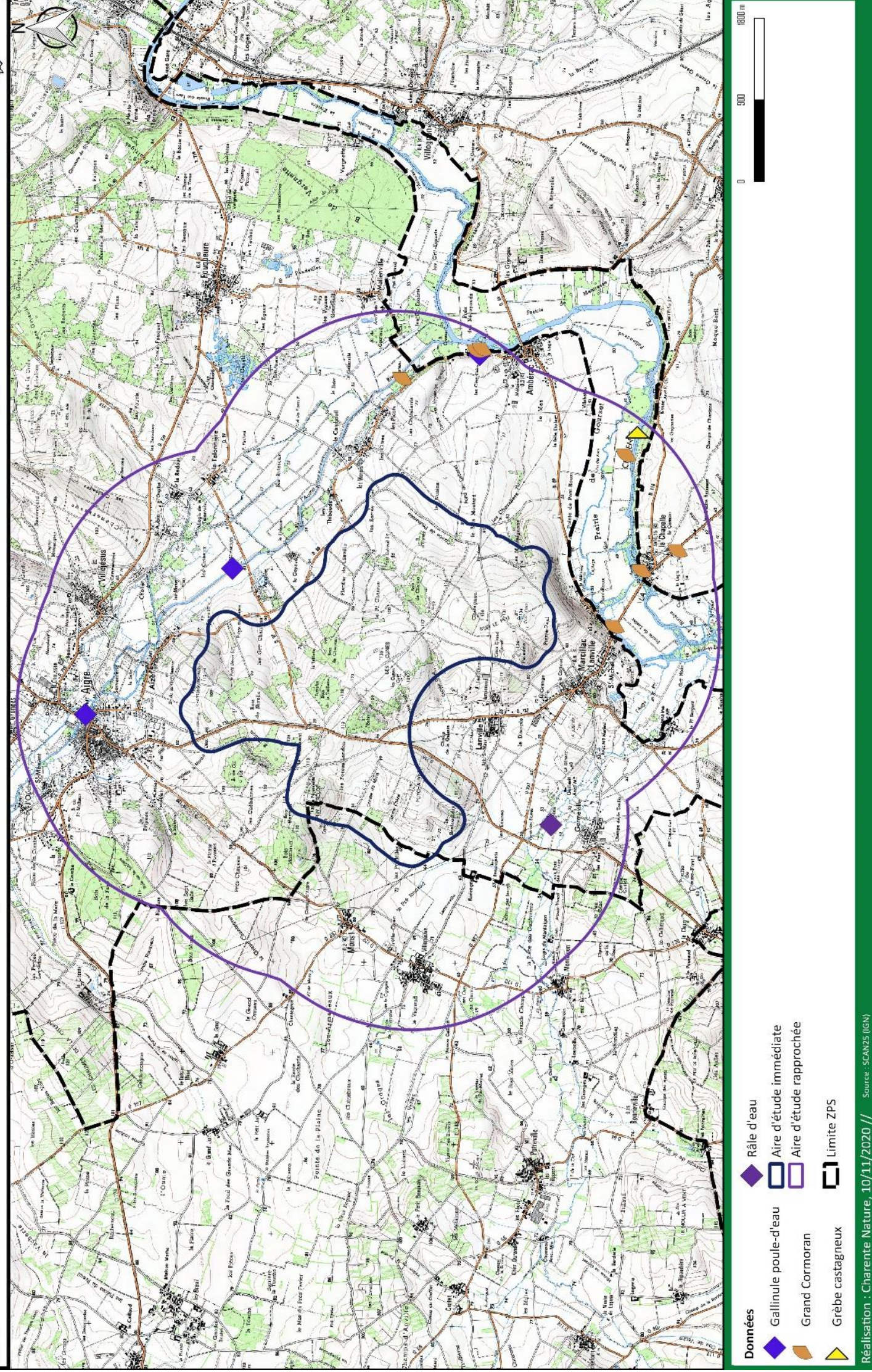
Le Chevalier guignette est bien plus rare, signalé à quatre reprises, toutes liées au fleuve Charente. Sur la commune d'Ambérac, un oiseau a été vu le 4 janvier 2015 à Barateau et deux autres au Pas des Ânes respectivement les 3 mai 2017 et 2019. La dernière mention fait état du plus important effectif jamais recensé ici, avec trois migrants présents le 7 mai 2019 aux Petits Côtes, sur La Chapelle.

Enfin, la Bécassine des marais semble fréquenter chaque année la station du Moulin d'Ambérac où un minimum de deux individus étaient présents le 19 janvier 2018 et le 01 mars 2019. Le 9 mars 2016, deux oiseaux ont également été contactés sur Chanteraine, à Marcillac-Lanville. Une fois encore, le fleuve cumule la totalité des données.

La Sarcelle d'hiver est la seule représentante des Anatidés dans l'aire d'étude rapprochée. Elle fréquente les mêmes stations que la Bécassine des marais, avec un individu présent au Moulin d'Ambérac le 30 septembre 2017 et au moins 8 oiseaux à Chanteraine le 6 mars 2016. En Charente, l'espèce est surtout observée de la mi-septembre à début avril, avec un pic de données mi-janvier et début mars.

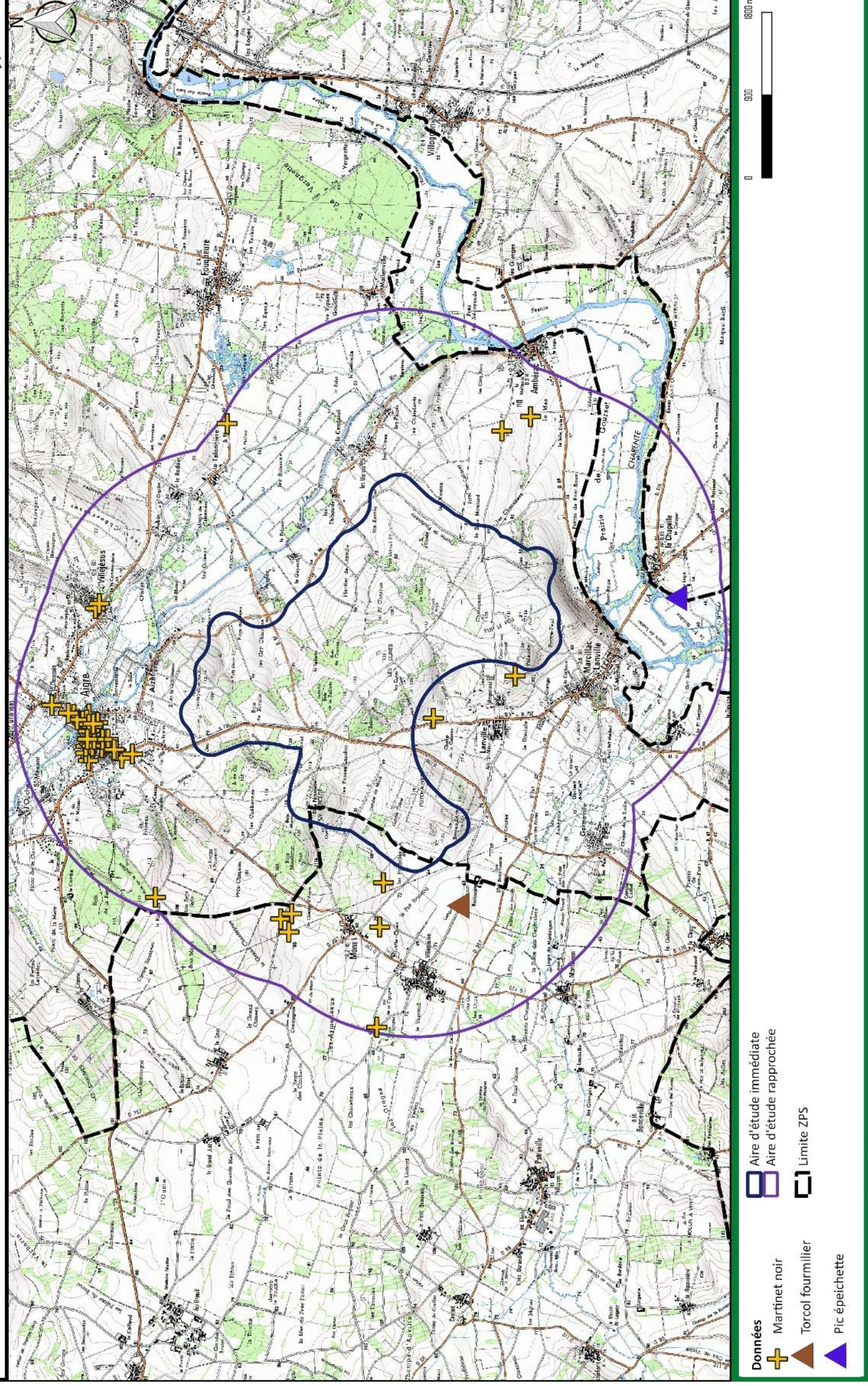
Pour finir, le Goéland leucophaea et la Mouette rieuse sont considérées comme des espèces rares dans l'aire d'étude rapprochée, leurs présences étant probablement à corréliser avec l'influence de la Charente et du grand parcellaire agricole à proximité où les individus peuvent y chercher leur nourriture et se reposer.

Charente nature Localisation des données de Rallidés, Phalacrocoracidés et Podicipédidés d'intérêt patrimonial dans l'aire d'étude rapprochée



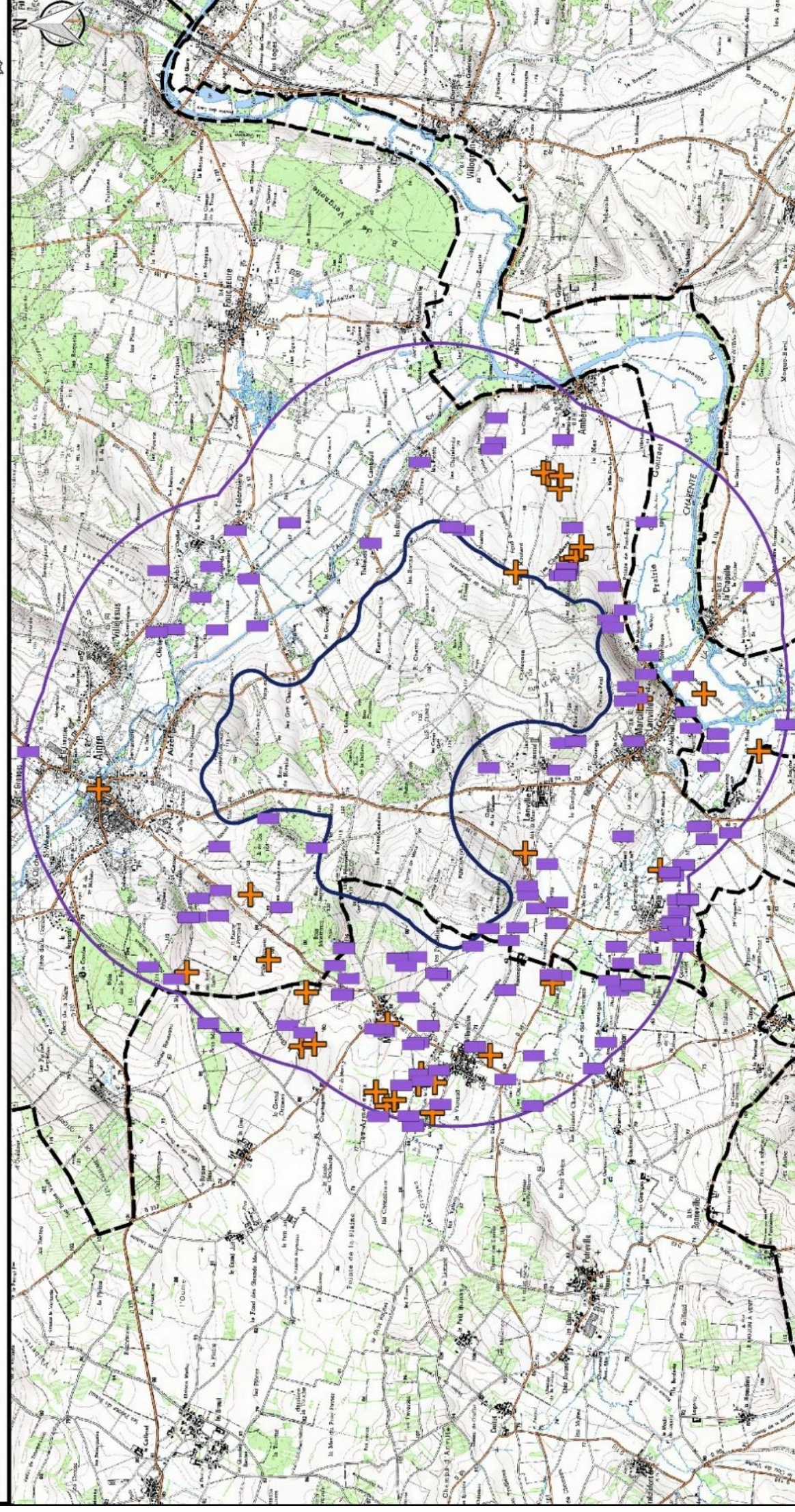
Carte 18 - localisation des données de Phalacrocoracidés, Rallidés et Podicipédidés d'intérêt patrimonial dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marçillac-Lanville. Novembre 2020.

La présence du Grand Cormoran, du Râle d'eau, de la Gallinule poule-d'eau et du Grèbe castagneux est intimement liée au fleuve Charente et ses affluents. Précisément, le Grand Cormoran a été signalé à sept reprises : 4 observations hivernales (de fin novembre à fin février), 2 prénuptiales (mars-avril) et une postnuptiale (fin septembre), le tout concernant des individus solitaires ou de groupes limités à moins de 10 oiseaux, et au maximum 14 individus en vol le 15 février 2017 au Pré Viaud, sur La Chapelle. Sinon, un Râle d'eau étant présent le 5 décembre 2019 aux Aubépins sur Marçillac-Lanville contre trois pour la Gallinule poule-d'eau, des solitaires sur les communes d'Aigre, Marçillac-Lanville et Ambérac en janvier, mai et juillet. Enfin, le Grèbe castagneux a fait l'objet d'un unique signalement le 15 février 2017 avec un individu observé au Pré Viaud, sur La Chapelle. Sur le fleuve Charente, cette espèce est davantage signalée plus au sud, sur le tronçon traversant Angoulême, notamment en raison d'une pression d'observations bien plus notable.



Carte 19 - localisation des données de Picidés et d'Apodidés d'intérêt patrimonial dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marcellac-Lanville. Novembre 2020.

La concentration des données de Martinet noir sur la commune d'Aigre illustre grandement son anthropophilie, l'espèce trouvant des interstices dans les murs, sous les tuiles ou les avancés de toits pour y nicher depuis au moins 2017. Les vols recensés atteignent une vingtaine d'oiseaux. L'espèce pourrait également nicher sur la commune de Villejéus, des poursuites entre adultes ayant été notées. Les données localisées au-dessus des parcelles agricoles illustrent des oiseaux en activité de chasse, capturant les insectes volants. A cette occasion, l'espèce doit très certainement fréquenter également le fleuve Charente. Le Torcol fourmilier et le Pic épeichette ont été mentionnés chacun à une reprise, le premier le 7 avril 2017 et le second, un chanteur, le 5 juin 2015. Sans aucune preuve de reproduction malgré la présence de boisements.



- Données
- Caille des blés
 - Tourterelle des bois
 - Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée
 - Limite ZPS

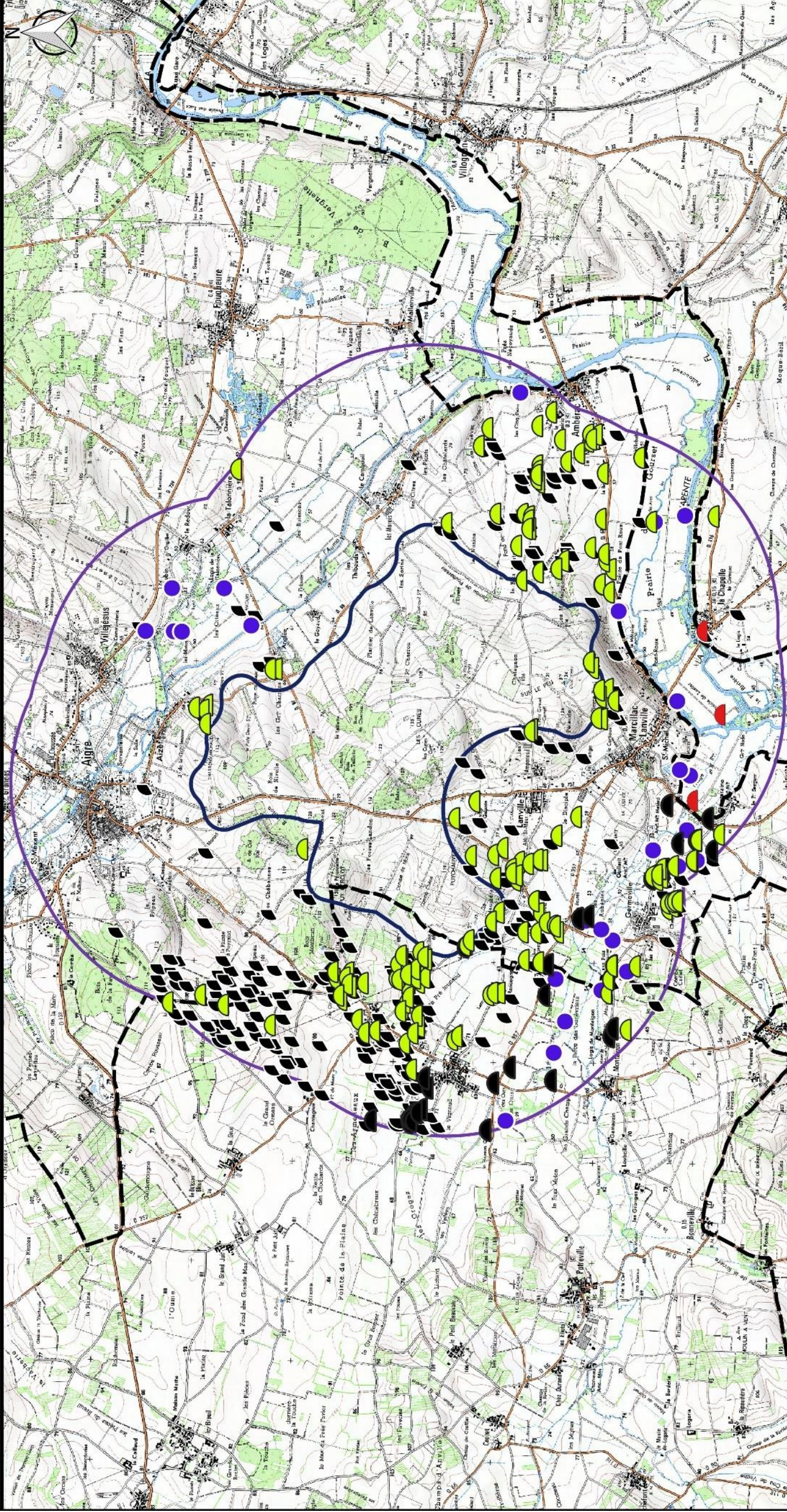
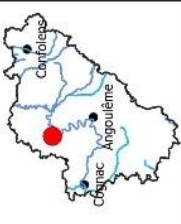


Réalisation : Charente Nature, 10/11/2020 // Source: SCAN25 (IGN)

Carte 20 - localisation des données de Caille des blés et de Tourterelle des bois dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marçillac-Lanville. Novembre 2020.

Les contacts de Tourterelle des bois concernent pour moitié des données des mâles chanteurs localisés dans, ou à proximité de parcelles arborées ou bordées de haies. Des couples sont signalés à l'occasion, notamment le 12 mai 2017 au Pré Jounaud à Mons. Les contacts de l'espèce peuvent potentiellement être effectué plus tôt en saison, avec un retour en Charente à partir de la dernière dizaine d'avril, par exemple aux Chatelains sur Ambérac et aux Pâturoux sur Marçillac-Lanville. Sinon, de manière générale, les effectifs atteignent rarement plus de 4 individus, avec au moins 10 oiseaux le 10 juin 2020 à L'Orgillet, sur Villejésus, et jusqu'à environ 30 individus aux Écures, sur Marçillac-Lanville, le 23 mai 2017. Espèce typique des milieux cultivés, la Caille des blés a été signalée à trente reprises dans l'aire d'étude rapprochée, en raison de l'omniprésence des parcelles cultivées. 90 % des signalements concernent des chanteurs, surtout dans la moitié sud de la dition. Sa présence plus au nord est probablement sous-estimée faute de prospections locales. On notera également en périodes extrêmes des individus probablement migrateurs mentionnés dernière semaine d'avril et mi-août sur Ambérac, Mons et Marçillac-Lanville.

Localisation des données de passereaux (1/6) d'intérêt patrimonial dans l'aire d'étude rapprochée



- Données**
- Bruant proyer
 - Alouette des champs
 - Bouscarle de Cetti
 - Bruant des roseaux
 - Bruant jaune
 - Bruant proyer
 - Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée
 - Limite ZPS



Réalisation : Charente Nature, 11/02/2021 // Source : SCANZS (IGN)

Carte 21 - localisation des données de passereaux (1/6) dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marçillac-Lanville. Février 2021.

Présente dans l'aire d'étude rapprochée sur l'ensemble de l'année, L'Alouette des champs a été signalée à 305 reprises dans les parcelles ouvertes de culture prisées par l'espèce. Les zones vierges de données (à l'exception des boisements désertés par l'espèce) résulteraient davantage d'un manque de prospections locales que d'une réelle absence. Près des ¾ des données (78 %) concernent des mâles chanteurs. S'ils délimitent individuellement leurs territoires en période de reproduction avec une concentration de signalements sur une ligne parcourant le territoire des communes de Mons, Marcillac-Lanville et Ambérac, les oiseaux sont grégaires en hiver (au moins janvier et février), les groupes pouvant atteindre une trentaine à une quarantaine d'oiseaux (le Mas, Villebabou sur Ambérac ; la Métairie à Marcillac-Lanville), au maximum près de 150 individus depuis le centre-ville de Mons le 9 janvier 2017. Aucun mouvement migratoire notable n'a été signalé.

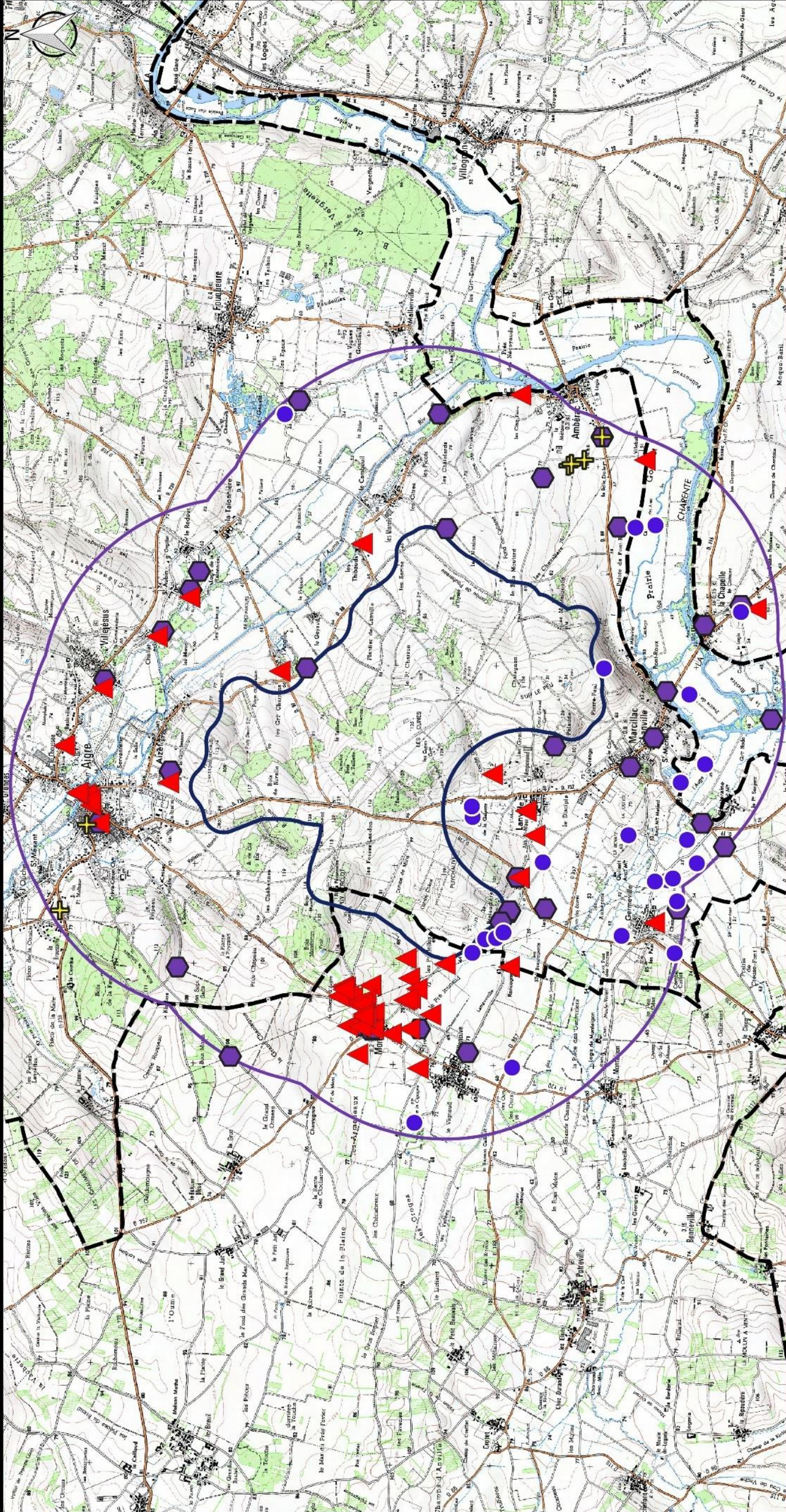
Des trois espèces de bruants signalées, le Bruant proyer est le plus régulièrement contacté (176 données), avec une répartition similaire à celle de l'Alouette des champs. Présent toute l'année sur la dition, les contacts sont bien plus fréquents entre avril et juin où la pression de prospection ornithologique en cette période de l'année est notable. 68 % des signalements concernent des solitaires, quasi-systématiquement des individus chanteurs. Les couples sont notés à l'occasion, sans reproduction certaine, et les groupes semblent encore plus rares, de l'ordre de 4 à 10 oiseaux présents aux Lichons, sur Marcillac-Lanville ainsi qu'au Plantier d'Ambérac, en juin 2016. Les rassemblements les plus denses ont atteint au minimum 11 individus au Mas, commune d'Ambérac, le 4 janvier 2015 et jusqu'à 45 oiseaux posés dans un arbre le 2 avril 2018 au Pré Jounaud, sur Mons. Il est considéré comme nicheur possible à probable dans la moitié sud de l'aire d'étude rapprochée, particulièrement dans le territoire de la ZPS.

Le Bruant jaune compte 34 signalements entre début avril et début juillet, les données concernant une nouvelle fois les mâles chanteurs (85 %) bien plus faciles à contacter que des femelles et autres individus silencieux. Espèce spécialiste de l'écotone, il est considéré comme nicheur probable au sud de l'aire d'étude rapprochée, particulièrement au nord-ouest de Chanteraine (Marcillac-Lanville) et autour de Villeneuve (Mons) où l'espèce est contactée depuis 2015.

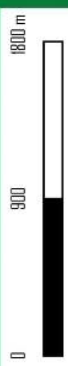
Concernant le Bruant des roseaux, sa présence *in situ* est typiquement notée en période hivernale, tout comme dans le reste du département de la Charente. Les observations concernent deux à cinq individus selon les années, systématiquement dans la ZPS de la Vallée de la Charente, avec deux oiseaux présents le 21 janvier 2018 aux Essarts à Marcillac-Lanville, trois depuis le centre-bourg de La Chapelle le 4 janvier 2015 et au moins cinq oiseaux le 23 février 2017 sur la Prairie de Lastier à Marcillac-Lanville. On notera que l'espèce fréquente également d'autres habitats comme les friches ou les jachères en périodes migratoires et peut, de ce fait, fréquenter d'autres secteurs dans le périmètre d'étude rapproché, comme déjà signalé ailleurs dans le département.

Enfin, la Bouscarle de Cetti est présente toute l'année, surtout des mâles chanteurs typiquement présents en bordure de Charente et de ses affluents (Aume, Auge) où l'espèce trouve les conditions de reproduction idéales pour nidifier.

Localisation des données de passereaux (2/6) d'intérêt patrimonial dans l'aire d'étude rapprochée



- Données**
- Chardonneret élégant
 - Choucas des tours
 - Cisticole des joncs
 - Cochevis huppé
- Données**
- Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée
 - Limite ZPS



Réalisation : Charente Nature, 12/02/2021 // Source : SCAN25 (IGN)

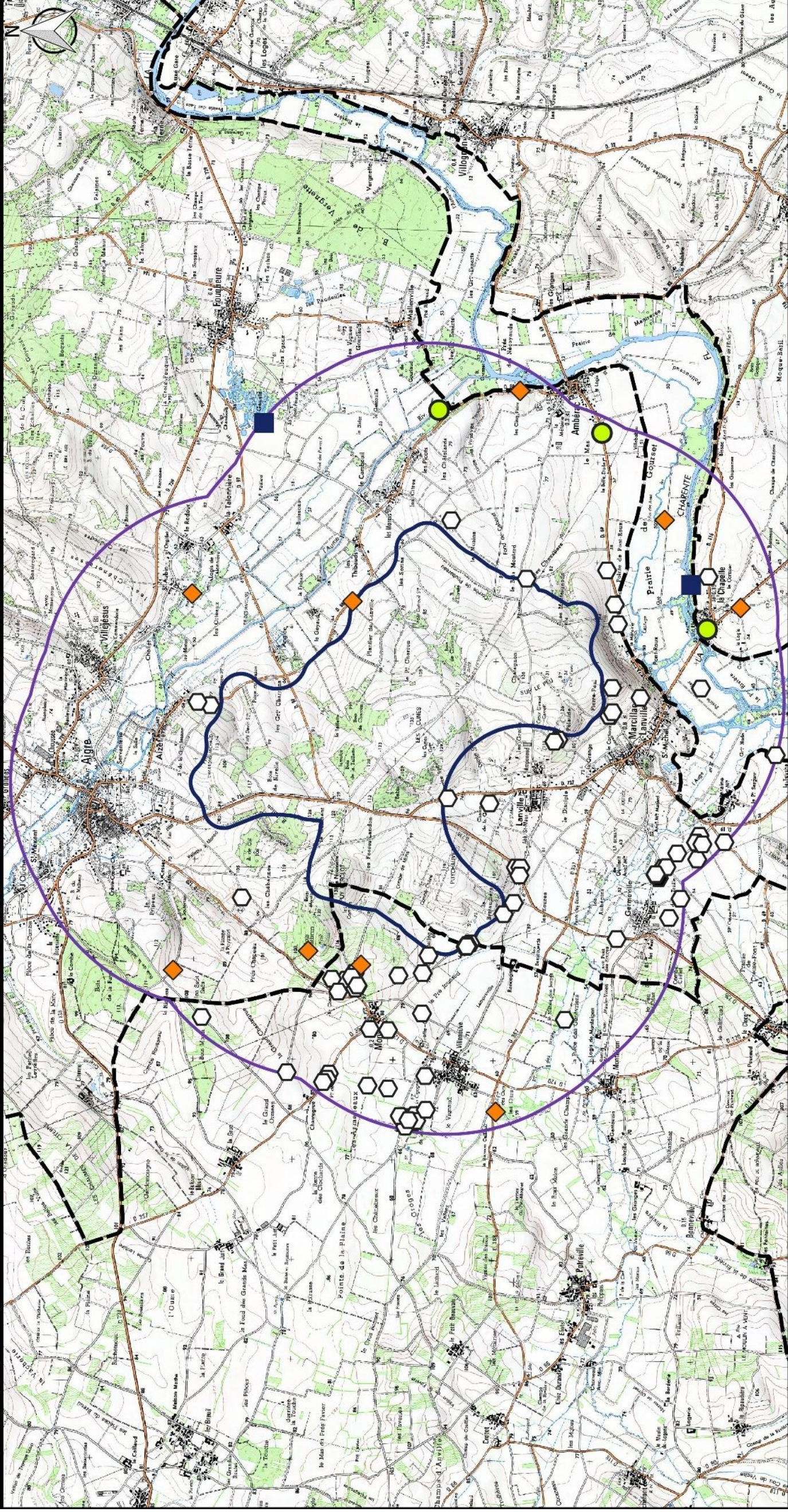
Carte 22 - localisation des données de passereaux (2/5) dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marçillac-Lanville. Février 2021.

La répartition spécifique montre une affinité pouvant être marquée pour certains oiseaux, à l'image du Choucas des tours dont la concentration est notable sur la commune de Mons et sa périphérie, l'espèce y étant présente depuis au moins 2015 avec des reproductions probable à certaine sur l'église de Mons en avril 2015 et 2018. L'espèce se reproduirait également au centre-bourg d'Aigre (Prieuré, centre-bourg). Les effectifs associés sont toujours très limités et n'excèdent pas les quatre individus. Espèce grégaire tout au long de l'année comptant des individus solitaires signalés çà et là, les rassemblements sont plus denses en hiver ainsi qu'en périodes migratoires (janvier, mars et octobre) sans atteindre plus de 40 oiseaux : 18 le 9 janvier 2017 et 36 le 31 mars 2017 au centre-bourg de Mons et au moins 25 oiseaux le 1^{er} octobre 2019 au Fief Loubat, également sur Mons.

Pour ce qui est du Chardonneret élégant, l'espèce est observée sur l'année et fréquente la totalité du périmètre d'étude rapproché. Des mâles chanteurs ont été notés sur Ambérac (Entre les Deux Chemins, Plante à Côme) et Marcillac-Lanville (centre-bourg, Pommerit, La Bretaudière) entre fin avril et mi-juillet selon les individus. Un couple était présent à Saint-Michel, sur Marcillac-Lanville, le 22 mai 2020. On notera également deux adultes transportant de la nourriture pour les jeunes le 13 mai 2015 au centre-bourg de Mons, mention qui constitue la seule reproduction certaine de l'espèce dans la dition. Les regroupements interruptifs les plus denses sont systématiquement signalés en janvier et sur la moitié est, entre 11 et 14 individus (Ambérac : Le Mas, Barateau ; Fouqueure : Le Grand Bois ; cimetière de La Chapelle) et au maximum près de 55 individus au Grand Plantier, sur Marcillac-Lanville.

75 % des données de Cisticole des joncs concernent des mâles chanteurs contactés entre mi-avril et première dizaine d'août depuis les communes de Marcillac-Lanville, La Chapelle, Ambérac et Mons, avec une reproduction probable au Chantereau (Marcillac-Lanville) en mai 2018 ainsi qu'au Fond Péraud, commune de Fouqueure, en août 2019. Si la Cisticole des joncs est liée aux prairies humides, elle peut également fréquenter les friches comme les parcelles cultivées (luzerne) en compensation de la perte de ses habitats ancestraux.

Enfin, le Cochevis huppé est très localisé, avec trois stations fréquentées dont deux sur Aigre en juillet 2017 (1 à 3 individus, peut-être les mêmes) et surtout sur Ambérac (Le Mas et sa proximité) auquel il semble particulièrement attaché, avec des signalements en janvier 2015, juin 2016, avril 2017 et mai 2019, et notamment un couple (reproducteur ?) présent le 7 avril 2017. On notera que les preuves de nidification certaine du Cochevis huppé en Charente sont très rares et comptent moins de cinq données depuis 2010.



- Données**
- Fauvette des jardins
 - Grosbec casse-noyaux
 - Fauvette grisette
 - Aire d'étude immédiate
 - Gubernouche noir
 - Aire d'étude rapprochée
 - Grive draine
 - Limite ZPS



Réalisation : Charente Nature, 15/02/2021 // Source : SCAN25 (IGN)

Carte 23 - localisation des données de passereaux (3/6) dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marçillac-Lanville. Février 2021.

Des cinq espèces présentées, la Fauvette grisette est la plus régulièrement contactée avec 76 données cumulées entre fin avril et début juillet, sa présence en Charente couvrant une période plus longue, de fin mars à début octobre. 91 % des oiseaux mentionnés sont des mâles chanteurs répartis sur l'ensemble de sa zone de présence. La disposition linéaire des données s'explique par l'affinité de l'espèce aux haies (même résiduelles), certains couples s'établissant au cœur des cultures de Colza, en compensation de leur perte d'habitat originel. On notera la présence d'un couple le 20 avril 2018 au Puits de la Cigogne sur la commune de Mons, et une suspicion de reproduction le 23 mai 2018 aux Esserts, sur Marcillac-Lanville. Il s'agit là de résultats très probablement sous-évalués au regard du potentiel de nidification de l'espèce *in situ*, surtout la présence de haies.

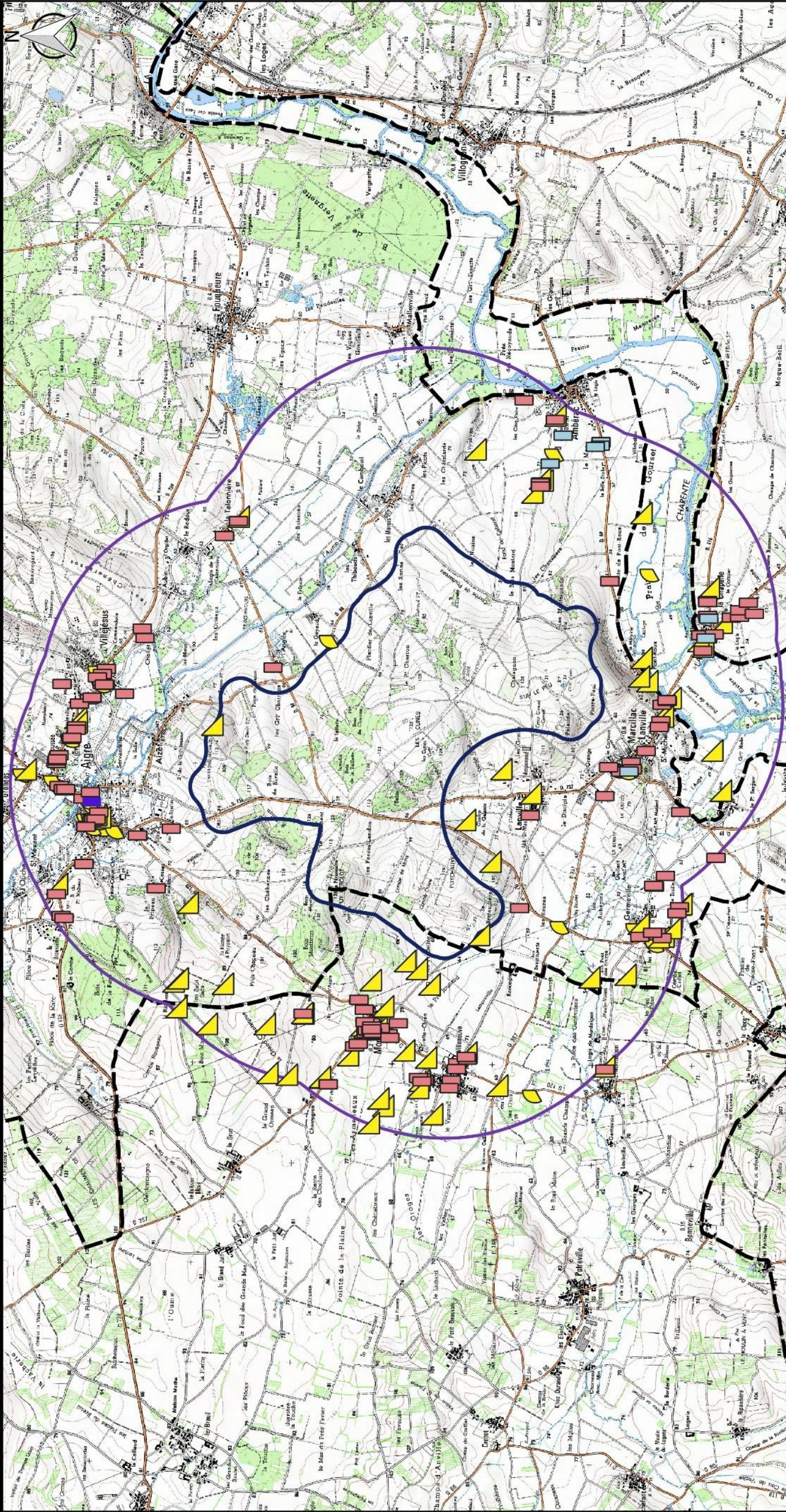
Considérée comme assez commune en Charente en 1995 (Sardin, 1991), la raréfaction de la Fauvette des jardins est notable ces dernières années, avec une moyenne annuelle de 23 données cumulées depuis le 1^{er} janvier 2012 sur l'ensemble du département. Dans la dition, un mâle chanteur a été contacté le 13 juin 2016 aux Pâtureaux, sur la commune de Marcillac-Lanville. Il constitue l'unique donnée de l'aire d'étude rapprochée.

En outre, la Grive draine niche probablement dans l'aire d'étude rapprochée, où elle recherche les boisements entrecoupés de parcelles ouvertes. Elle apprécie également les vallées alluviales avec la présence des grands arbres. Dans l'état actuel de nos connaissances, elle a été contactée à 10 reprises en territoire humide depuis la Vallée de la Charente, à proximité des cours d'eau de l'Aume et d'Auge comme en milieu plus sec (boisements et leurs périphéries) sur Mons et Aigre. Signalée en hiver et au printemps, elle est très probablement présente toute l'année, sa reproduction étant probable au Chemin d'Aigre, sur la commune de Mons, le 26 mai 2020.

Le Gobemouche noir est typiquement et uniquement présent en Charente en périodes migratoires, comme illustré par les deux observations cumulées en 2019 sur la dition : un individu capturant des éphémères au-dessus de la Charente (Les Petites Côtes, commune de La Chapelle) le 7 mai et un oiseau entendu le 28 août aux Grands Marais, sur la commune de Fouqueure.

Enfin, le Grobec cassenois cumule trois données en date du 4 janvier 2015, avec respectivement un individu au Mas et au Barataud (commune de Mons) et six signalés depuis le centre-bourg de La Chapelle. Cette espèce est particulièrement discrète et semble rare (voire absente ?) en période de reproduction.

Localisation des données de passereaux (4/6) d'intérêt patrimonial dans l'aire d'étude rapprochée



- Données**
- Hirondelle de fenêtre
 - Hirondelle rustique
 - Moineau domestique
 - Moineau soulcie
 - Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée
 - Limite ZPS
 - Moineau friquet

Réalisation : Charente Nature, 15/02/2021 // Source : SCAN25 (IGN)

Carte 24 - localisation des données de passereaux (4/6) dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marçillac-Lanville. Février 2021.

Le cortège avifaunistique présenté en carte 24 concerne des espèces anthropophiles, c'est-à-dire liées au patrimoine bâti. D'où la concentration de signalement en contexte urbain comme Marcillac-Lanville, Mons, Aigre ou Villejésus.

Précisément, dans l'aire d'étude rapprochée, le Moineau domestique a été signalé à 136 reprises, tout au long de l'année. Si sa reproduction est certaine dans le centre-bourg des communes sus-citées, des niches potentiels sont ou doivent être présents dans la plupart des hameaux et autres bâtiments sur l'ensemble de la dition, la nidification probable et certaine concernant 33 % du total des données.

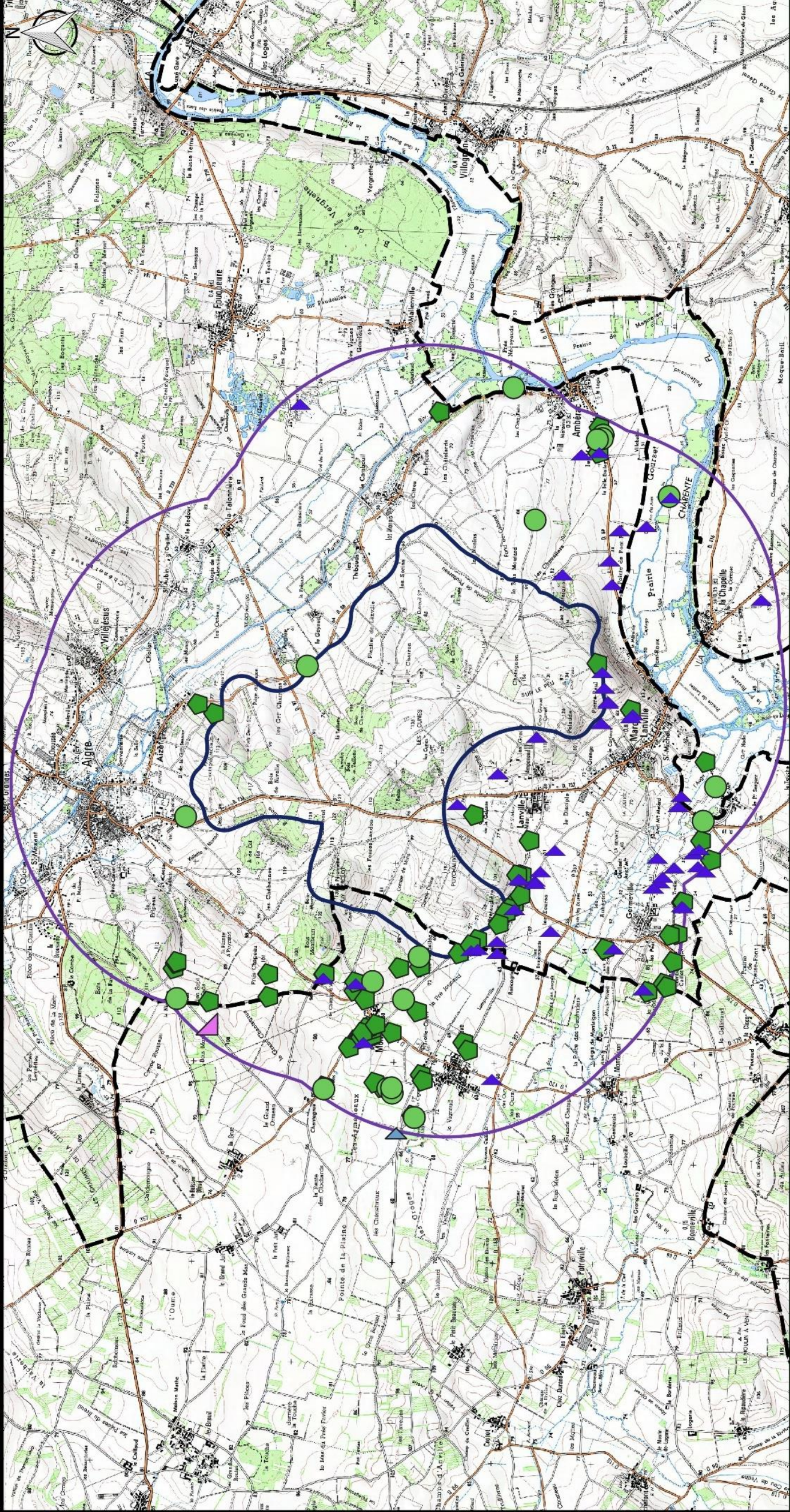
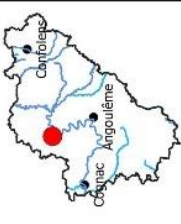
La plus grande rareté du Moineau soulcie est à l'image de son exigence de reproduction, l'espèce recherchant les milieux chauds et secs. Mentionné à 8 reprises sur l'ensemble de l'année, il semble affilié au secteur ouest d'Ambérac (Le Mas, la Métairie) où trois à 25 oiseaux ont été signalés entre début janvier et mi-mai entre 2015 et 2018. Deux à trois individus ont également été contactés au centre-bourg de Marcillac-Lanville ainsi qu'à la Chapelle où elle pourrait s'y reproduire.

La rareté du Moineau friquet est encore plus notable, ses effectifs s'étant effondrés ces dernières décennies sur l'ensemble de l'hexagone comme à l'échelle départementale. Dans l'aire d'étude rapprochée, l'espèce a été mentionnée à deux reprises : un individu présent le 1er novembre 2018 au centre-bourg d'Aigre, deux le 4 janvier 2015 au Mas, sur Ambérac.

Les hirondelles sont également très présentes en patrimoine bâti, surtout l'Hirondelle rustique dont de nombreux individus fréquentent également les secteurs de plaine à grande culture en activité de chasse et durant la migration où les passages peuvent concerner au maximum une centaine d'individus, comme relevée le 5 septembre 2016 à Trotte-Chien, sur la commune de Mons. Globalement, les effectifs de l'Hirondelle de fenêtre sont bien plus limités, de l'ordre de 50 individus le 3 août 2017 au Pont des Écures sur Marcillac-Lanville.

La nidification de l'Hirondelle rustique est certaine sur Germeville (commune de Marcillac-Lanville) et suspectée au centre-bourg d'Aigre et à la Talonnière sur Fouqueure en 2016 ainsi qu'à la Métairie sur Ambérac en 2018, les effectifs ne dépassant pas les 30 individus. L'Hirondelle de fenêtre se reproduit également avec certitude au centre-bourg de Marcillac-Lanville et Aigre, respectivement depuis au moins 2018 et 2020. Les colonies sont limitées et comptent en moyenne 7 oiseaux. Sa nidification est probable sur Villejésus au centre-bourg, à Basleville et la Chaussée.

Localisation des données de passereaux (5/6) d'intérêt patrimonial dans l'aire d'étude rapprochée



- Données**
- Linotte mélodieuse
 - Pipit farlouse
 - Pouillot fits
 - Tariet des prés
 - Tariet pâtre
 - Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée
 - Limite ZPS

Réalisation : Charente Nature, 16/02/2021 // Source : SCAN25 (IGN)

Carte 25 - localisation des données de passereaux (4/6) dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marçillac-Lanville. Février 2021.

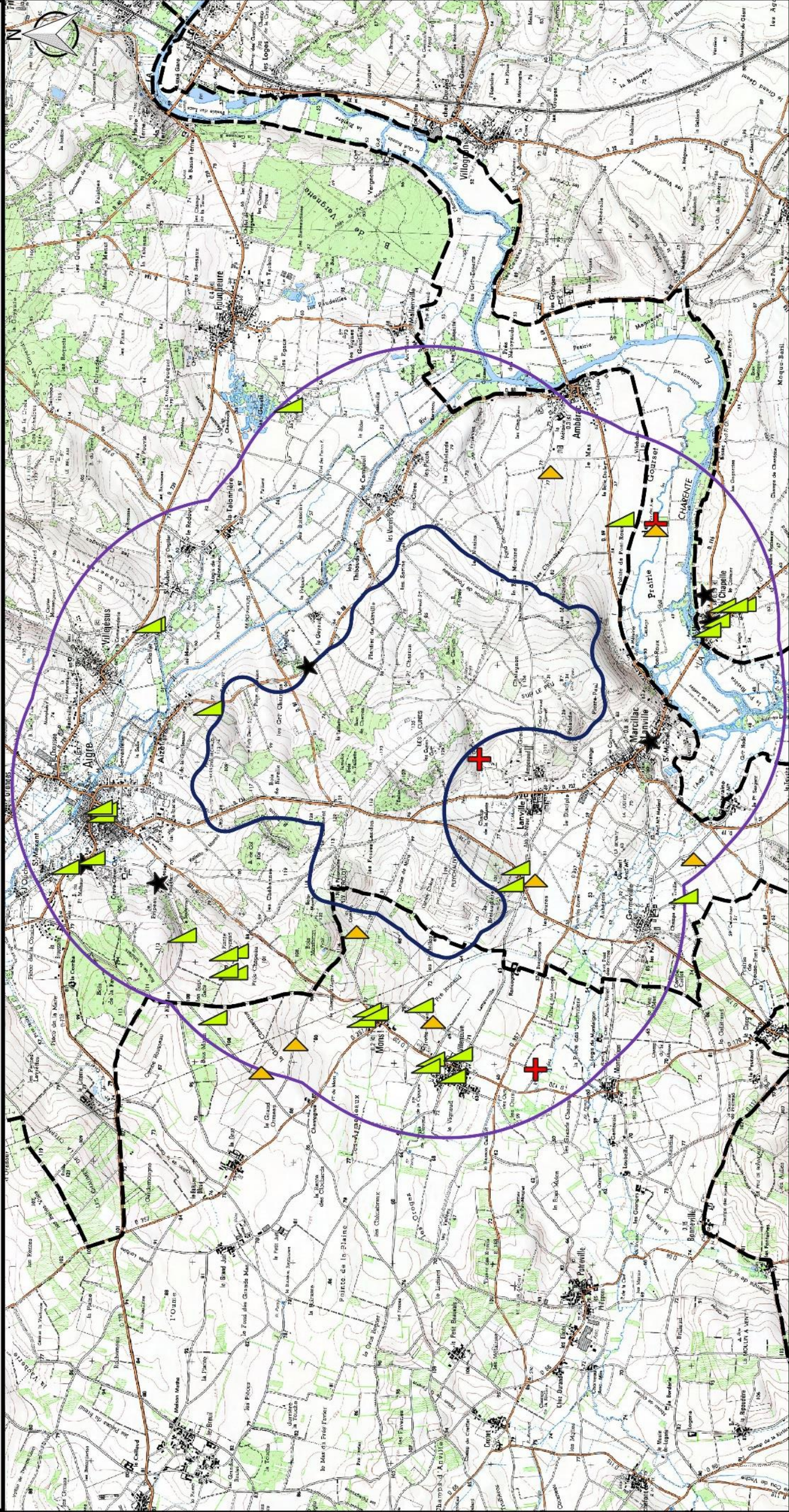
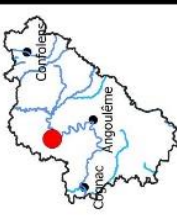
Le cortège avifaunistique figurant en carte 25 est présent en Charente sur des périodes précises selon les espèces.

Parmi elles, le Pouillot fitis et le Tarier des prés sont uniquement visibles en périodes migratoires, ce premier étant bien plus rarement mentionné que le second, avec un unique individu signalé le 13 avril 2015 à Bois Morin, sur la commune de Mons. Il est tout à fait possible que les effectifs soient en réalité plus importants, cette espèce étant régulièrement signalée dans le département en cette période de l'année. Proportionnellement en Charente, les données du Tarier des prés sont bien plus denses, l'espèce étant principalement observée dans les plaines de grandes cultures, en halte migratoire. Il s'agit généralement de groupes comptant quelques individus à plusieurs dizaines d'oiseaux au maximum. Dans l'aire d'étude rapprochée, un mâle chanteur en passage tardif a été répertorié le 23 mai 2017 aux Prés de la Cigogne, sur Mons. Une fois encore, les effectifs présentés ici sont très probablement en deçà de la réalité.

Pour ce qui est des autres espèces, le Pipit farlouse recherche les parcelles herbeuses ou cultivées et les labours pour y rechercher sa nourriture en périodes migratoires comme en hiver. 19 données concernant en moyenne 10 oiseaux, avec des effectifs maximaux proches des 40 individus présents le 19 janvier 2018 au Mas, sur Ambérac, ont été cumulés dans l'aire d'étude rapprochée.

Enfin, le Tarier pâtre et la Linotte mélodieuse sont présents tout au long de l'année, avec respectivement 51 et 75 signalements. Ces deux espèces d'affinité agricole se partagent le même paysage ouvert et cultivé entrecoupé de haies et ponctué de secteurs arborés. Le Tarier pâtre a été signalé reproducteur certain sur Marcillac-Lanville : Sous les Coteaux le 9 mai 2019, aux Esserts le 30 avril 2018, au Palan le 18 mai 2018 ainsi qu'aux Pâturoux le 23 mai 2018. En dehors des effectifs familiaux (maximum cinq oiseaux vus ensemble), l'espèce est surtout mentionnée en solitaire, parfois des couples/duos. S'agissant de la Linotte mélodieuse, les effectifs atteignent au maximum sept oiseaux le 9 mai 2019 Sur les Coteaux, à Marcillac-Lanville. Aucun groupe hivernal n'a été répertorié.

Localisation des données de passereaux (6/6) d'intérêt patrimonial dans l'aire d'étude rapprochée



Données

- Traquet moitteux
- Verdier d'Europe
- Rousserolle effarvate
- Serin cini

Données

- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate
- Limite ZPS

Réalisation : Charente Nature, 16/02/2021 // Source : SCAN25 (IGN)

Le Verdier d'Europe est un migrateur partiel dont les populations nordiques gagnent les contrées plus méridionales en hiver. Dans notre situation, l'espèce est présente toute l'année. 33 données (surtout des individus solitaires) ont été cumulées, sa reproduction étant soupçonnée aux centres-bourgs d'Aigre, La Chapelle et Mons. En hiver, un groupe d'environ cinq oiseaux a été signalé sur Chollet, à Villejésus, le 21 décembre 2016, avec une probabilité d'effectifs supérieurs en cette période de l'année, notamment en mélange avec d'autres fringilles (comme le Chardonneret élégant et le Pinson des arbres *Fringilla coelebs*).

Le Serin cini est également présent toute l'année en effectif plus limité (6 données), les données faisant principalement état d'individus solitaires, dont des chanteurs présents respectivement sur Cessac (commune d'Aigre) le 11 juin 2015 ainsi que le 13 mai 2016 à Saint-Michel, sur Marcillac-Lanville. En hiver, un minimum de deux individus étaient présents le 19 janvier 2018 au Plantier, sur Marcillac-Lanville.

Le Traquet motteux est présent uniquement en périodes migratoires, recherchant les plaines ouvertes avec une vue dégagée. Les 8 signalements cumulés depuis le 1^{er} janvier 2012 ont été réalisés en avril-mai puis septembre-octobre, surtout des oiseaux solitaires jusqu'à 3 individus le 5 mai 2019 au Grand Chantegrue à Mons et au moins 8 oiseaux le 12 septembre 2020 aux Tréluchons, à Ambérac.

Enfin, la Rousserolle effarvate est une fauvette paludicole affiliée aux roselières et présente en Charente principalement de mi-avril à début septembre. Son affinité au milieu humide explique sa présence en Vallée de la Charente (trois mâles chanteurs le 3 mai 2017 au Pas des Anes, sur Ambérac) et au Ruisseau des Jauges (2 chanteurs le 10 mai 2019 le Poirier à Mons), des migrateurs peuvent être contactés momentanément en milieu plus mésophile, illustré dans notre situation par un mâle chanteur présent le 22 mai 2020 dans la Combe Goué à Marcillac-Lanville.

b. Chiroptères

Cinq données de Chiroptères ont été cumulées dans l'aire d'étude rapprochée entre le 1er janvier 2012 et le 2 novembre 2020, un résultat qui ne reflète certainement pas la véritable diversité chiroptérologique dans l'aire d'étude rapprochée, tant en densité qu'en abondance, notamment en Vallée de la Charente, sur l'Auge et l'Aume.

Rappelons qu'une donnée correspond à un contact visuel ou sonore d'un individu ou d'un groupe d'individus par un observateur, dans une localité donnée.

Le tableau 5 présente les espèces de chauves-souris recensées dans l'aire d'étude rapprochée.

Tableau 5 - Liste des espèces de Chiroptères associée aux effectifs de données dans l'aire d'étude rapprochée du projet de parc éolien de Marcillac-Lanville.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre de données	Nombre minimum d'individus
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1	2
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	1	1
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	1	7

Un minimum de trois espèces a été recensé avec certitude : le Murin de Daubenton, le Grand Murin ainsi que la Pipistrelle commune.

On notera également la présence de deux ouvrages d'art (ponts) favorables à l'accueil des Chiroptères.

Ces données ont été obtenues dans le cadre de détections acoustiques et d'inventaires d'ouvrages d'art et de l'assistance portée par Charente Nature auprès des professionnels et particuliers en lien avec des actions de conservation des Chiroptères.

La présence du Murin de Daubenton s'explique en tout premier par la présence de cours d'eau, l'espèce étant particulièrement liée aux étendues d'eau, qu'elle soit vive (fleuve Charente, Auge, Aume...) ou stagnante (étangs...). Il y chasse les insectes évoluant à la surface. L'espèce trouve refuge en journée dans les ponts à condition qu'ils présentent des anfractuosités pour s'y abriter et/ou se reproduire. Dans l'aire d'étude rapprochée, un individu a été observé dans un ouvrage d'art le 26 septembre 2017 aux Îles Bourrués, sur la commune de Marcillac-Lanville.

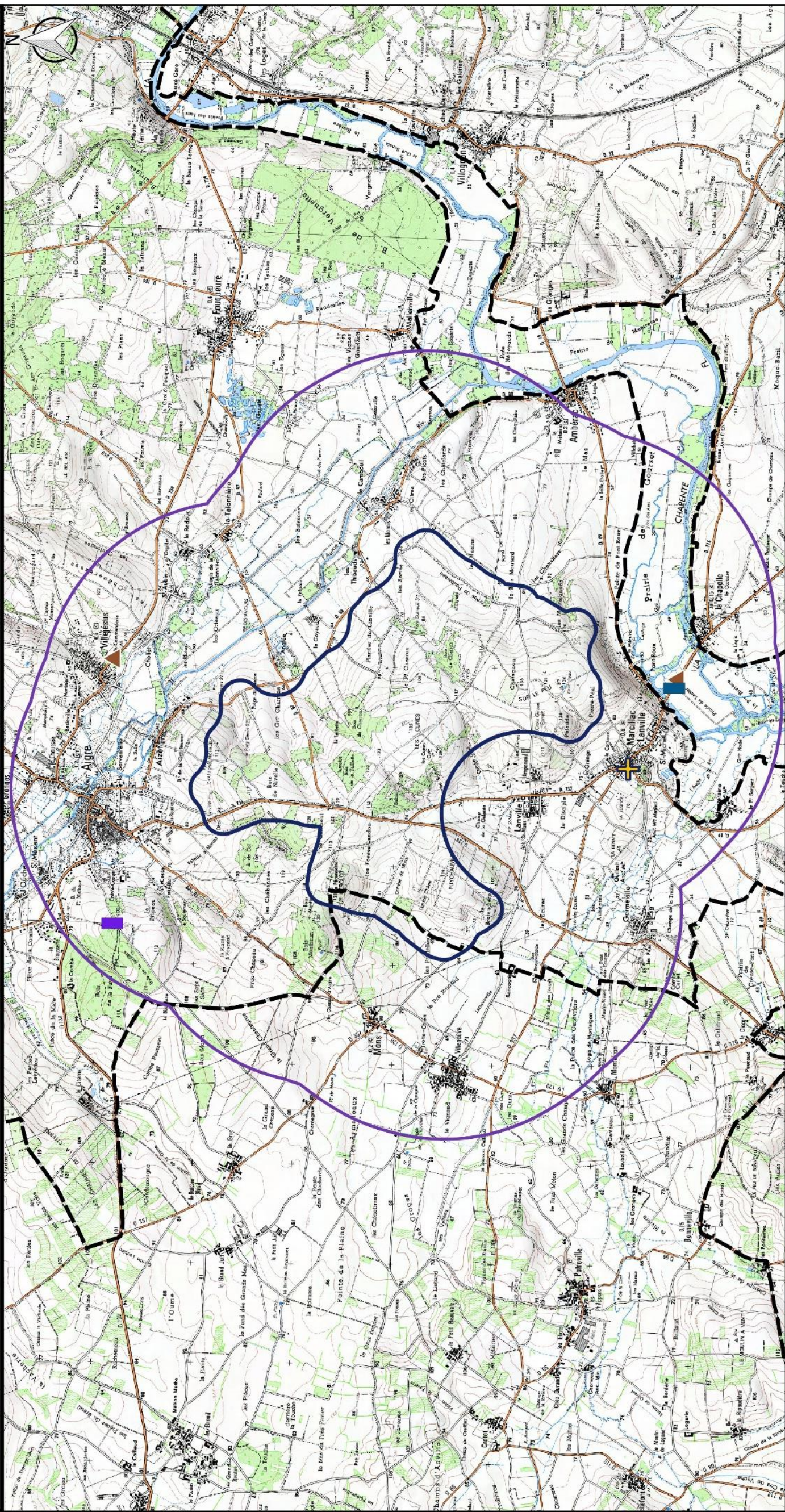
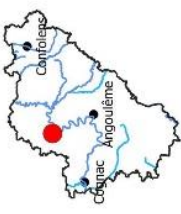
Par ailleurs, deux Grands Murins ont été contactés en vol le 9 avril 2019 depuis la Croix de Crève-Cœur, commune d'Aigre, en provenance du bourg et du château.










Enfin, une colonie (de reproduction ?) de Pipistrelle commune, comptant au minimum 7 individus, a été observée à l'école de Marcillac-Lanville le 19 juin 2020.

Ajoutons à ces résultats la présence de deux ouvrages d'art présentant des anfractuosités pouvant accueillir des Chiroptères. Ils se situent respectivement aux Îles Bourrués à Marcillac-Lanville et au centre-bourg de Villejésus.

L'ensemble de ces données est présenté en carte 26.

A l'instar de l'aire d'étude immédiate, il est certain que le cortège d'espèces chiroptérologiques présenté ici doit être (bien) supérieur sur le territoire de l'aire d'étude rapprochée, les inventaires écologiques de la ZSC de la Vallée de Vallée de la Charente en amont d'Angoulême mentionnant la présence des Noctules commune et de Leisler, du Grand Rhinolophe ainsi que du Murin à oreilles échancrées. D'autant que la présence de lisières de boisements et de haies, comme ailleurs dans la région, constituent des territoires de chasse et des linéaires de transit pour nombre d'espèce. Cette absence de données s'explique à nouveau par un manque de prospections locales, surtout en période d'activité. Il est également probable que d'autres ouvrages d'art, non référencés ici, soient susceptibles d'accueillir des colonies.



- Données**
-  Pont favorable
 -  Grand Murin
 -  Murin de Daubenton
 -  Pont favorable
 -  Aire d'étude immédiate
 -  Aire d'étude rapprochée
 -  Grand Murin
 -  Murin de Daubenton
 -  Limite ZPS

Réalisation : Charente Nature, 11/02/2021 // Source : SCAN25 (IGN)

Carte 27 - localisation des données de Chiroptères dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marçillac-Lanville. Février 2021.

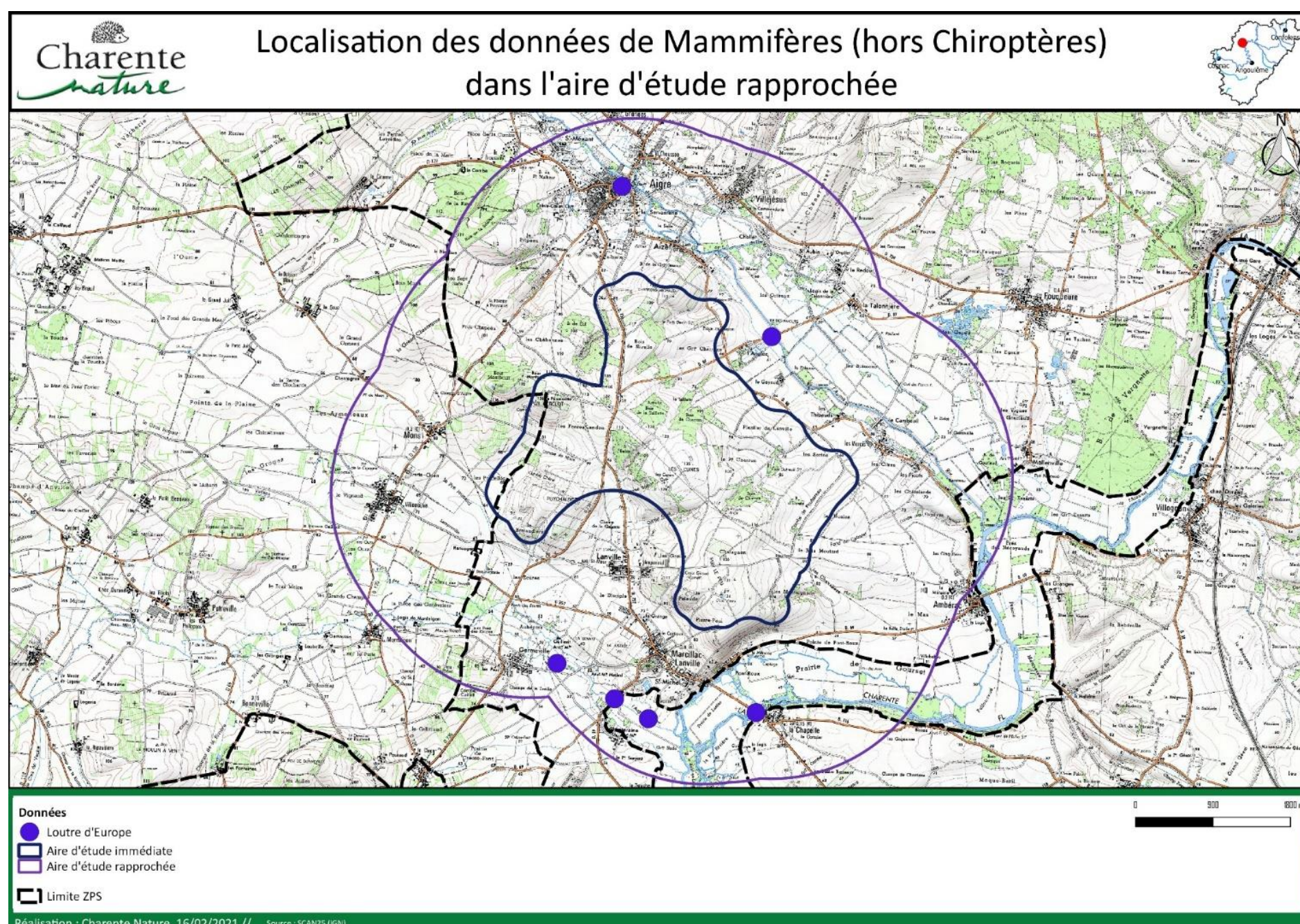
c. Autres mammifères

L'association Charente Nature a connaissance de la présence d'une espèce de Mammifère d'intérêt communautaire (hors Chiroptères) dans l'aire d'étude rapprochée : la Loutre d'Europe.

Six signalements ont été rapportés depuis la Vallée de la Charente, l'Auge et l'Aume, dont trois marquages territoriaux (épreintes) depuis La Petite Node et au Pont Neuf à Marcillac-Lanville ainsi qu'au centre-bourg d'Aigre entre 2015 et 2020. Deux observations d'individus renforcent ces données à Marcillac-Lanville, respectivement le 17 mai 2017 au Pré des Longées et aux Pâtureaux.

Actuellement, la Loutre d'Europe est considérée comme occupant la très grande majorité des cours d'eau de Charente.

La carte 28 présente l'ensemble de ces données.



Carte 28 - localisation des données de Mammifères (hors Chiroptères) dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marcillac-Lanville. Février 2021.

d. Herpétofaune

Trois espèces de reptiles et cinq espèces d'amphibiens dont la présence est actuellement connue par l'association Charente Nature évoluent dans l'aire d'étude rapprochée. Elles sont présentées en tableau 6.

Tableau 6 - Liste des espèces de reptiles et d'amphibiens dans l'aire d'étude rapprochée du projet de parc éolien de Marcillac-Lanville.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre de données	Effectif d'individus contactés simultanément dans l'aire d'étude immédiate
Reptiles			
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	4	1
Lézard à deux raies (L. vert occidental)	<i>Lacerta bilineata</i>	2	2
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	12	8
Amphibiens			
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	10	30
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	11	2
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	7	1
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	6	6
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	5	2

La concentration des signalements visibles en carte 29, sur le territoire d'Aigre, s'explique par une recherche locale active de batraciens, tout spécialement de l'Alyte accoucheur, dans le cadre d'une enquête réalisée en 2016. Ces prospections ont permis de mettre en exergue la présence notable de ce batracien sur cette commune, depuis la source de la Font du Geau jusqu'au centre-bourg, non-loin de l'Aume, avec 10 stations occupées en 2016/2017 par un à huit mâles chanteurs selon les localités. Il s'agit là de l'unique population découverte dans la dition.

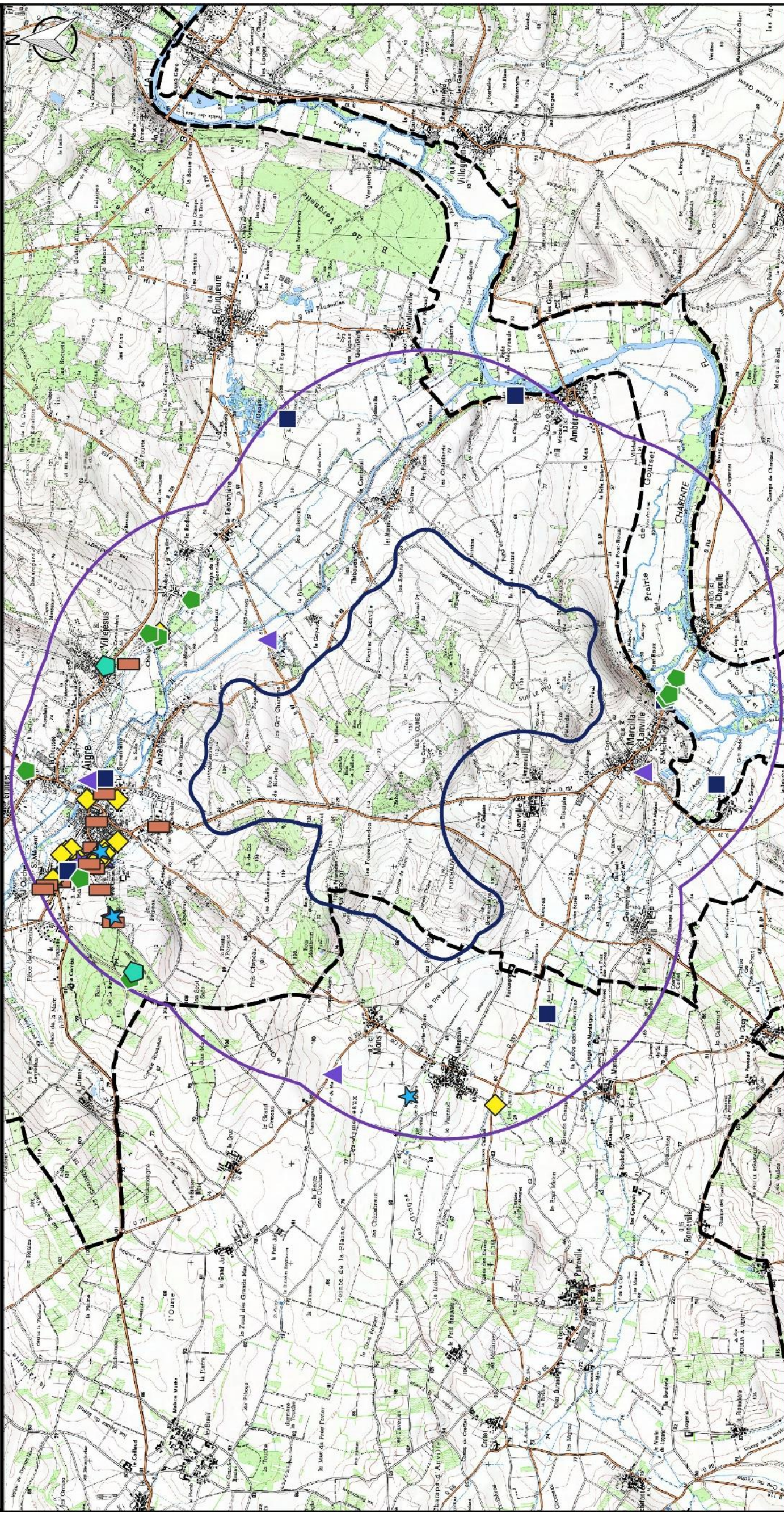
L'enquête alyte a notamment permis de recenser d'autres espèces d'anoures comme le Crapaud calamite, la commune d'Aigre abritant au moins 12 stations avec un minimum d'un à deux adultes selon les localités. On notera la présence excentrée d'un mâle chanteur à l'Ancien Moulin de la Commanderie, sur Villejésus, le 16 juin 2016.

La répartition de la Grenouille agile se situe de part et d'autre de l'aire d'étude rapprochée, avec des individus solitaires signalés entre début septembre et mi-avril ainsi que trois secteurs de pontes inventorités entre mi-février et début mars : au Marais des Jauges sur Mons (1 ponte), à Chanteraine sur Marcillac-Lanville (2 pontes) ainsi qu'au Moulin d'Ambérac à Ambérac (2 pontes). Affiliée aux eaux stagnantes en période de reproduction (mares forestières, petits étangs, fossés), la Grenouille agile apprécie les milieux boisés frais, humides et les couverts denses le reste de l'année.

Enfin, les Rainettes verte et méridionale se partagent nombre de pièces d'eau sur le territoire de la commune d'Aigre (Château de Crève-Cœur, Bois du Petit Malheur, Saint-Maixant) entre fin mars et début septembre. La donnée délocalisée d'un mâle chanteur de Rainette verte à Trotte Chien, sur la commune de Mons, le 1^{er} juillet 2014 montre une réelle probabilité de contacter au moins cette espèce ailleurs dans la dition, sous réserve de la présence de pièces d'eau. Aucune ponte n'a été mentionnée.

Pour ce qui est des reptiles, outre la présence de la Couleuvre verte et jaune, du Lézard à deux raies et du Lézard des murailles sur le territoire d'Aigre, leurs distributions dans l'aire d'étude rapprochée montrent le potentiel d'accueil de ces espèces ailleurs dans la dition, compte-tenu de la présence de leurs habitats (lisières chaudes, broussailles, clairières, milieu anthropique). La diversité des reptiles est probablement sous-estimée, particulièrement pour le Lézard des murailles.

Localisation des données de l'herpétofaune présente dans l'aire d'étude rapprochée



Données reptiles

- Couleuvre verte et jaune
- Lézard à deux raies (L. vert occidental)
- Lézard des murailles

Données amphibiens

- Alyte accoucheur
- Crapaud calamite
- Grenouille agile
- Rainette méridionale

Données vertes

- Rainette verte

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Limite ZPS

0 900 1800 m

Réalisation : Charente Nature, 17/02/2021 // Source : SCAN25 (IGN)

Carte 29 - localisation des données de l'herpétofaune dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marçillac-Lanville. Février 2021.

e. Odonates

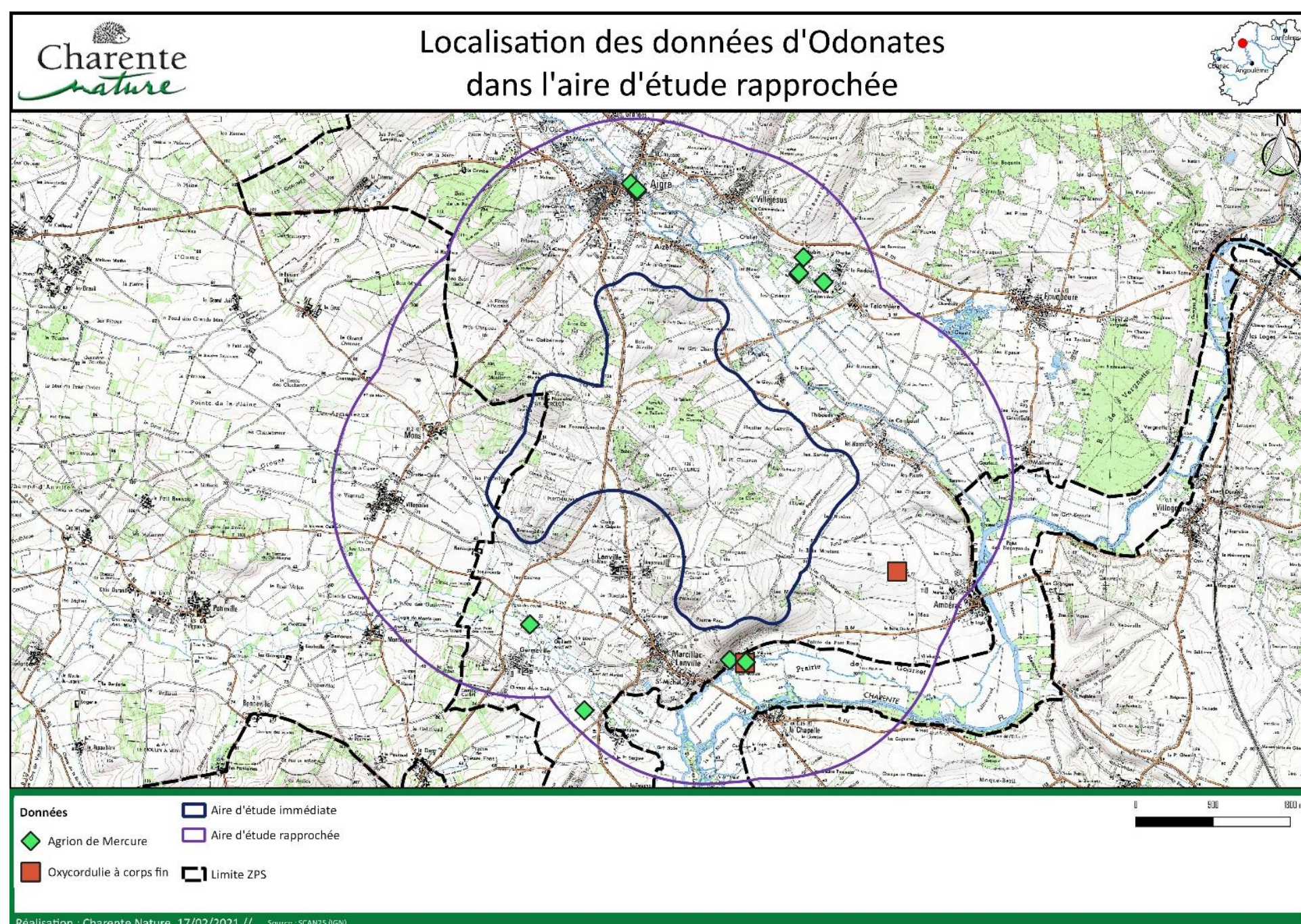
L'association Charente Nature a connaissance de deux espèces d'intérêt communautaire présentes dans l'aire d'étude rapprochée, présentées en tableau 7 et localisées en cartographie 30.

Tableau 7 - Liste des espèces d'Odonates dans l'aire d'étude rapprochée du projet de parc éolien de Marcillac-Lanville.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre de données	Effectif d'individus contactés simultanément dans l'aire d'étude immédiate
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	11	10
Oxycordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	2	1

Précisément, il s'agit d'abord de l'Agrion de Mercure, un zygoptère volant de mi-avril à fin août, typique des fossés, rus et petits ruisseaux à débit lent bordés d'une végétation rivulaire. Sa répartition est intimement liée à ces habitats, en contexte rural comme urbain. Les stations comptent entre un et une dizaine d'individus observés au Logis de la Talonnière sur Fouqueure le 25 mai 2017.

L'Oxycordulie à corps fin est un anisoptère volant entre mai et août. Elle recherche les rivières calmes, profondes, à végétation rivulaire fournie et arborée pour se reproduire, les larves trouvant refuge au milieu des racines immergées. En période de maturation sexuelle, les individus s'éloignent parfois loin de l'eau et évoluent en territoire plus sec, en lisière de haies et de bosquets. De ce fait, certains jeunes imagos sont susceptibles d'occuper des territoires à bonne distance du fleuve Charente.



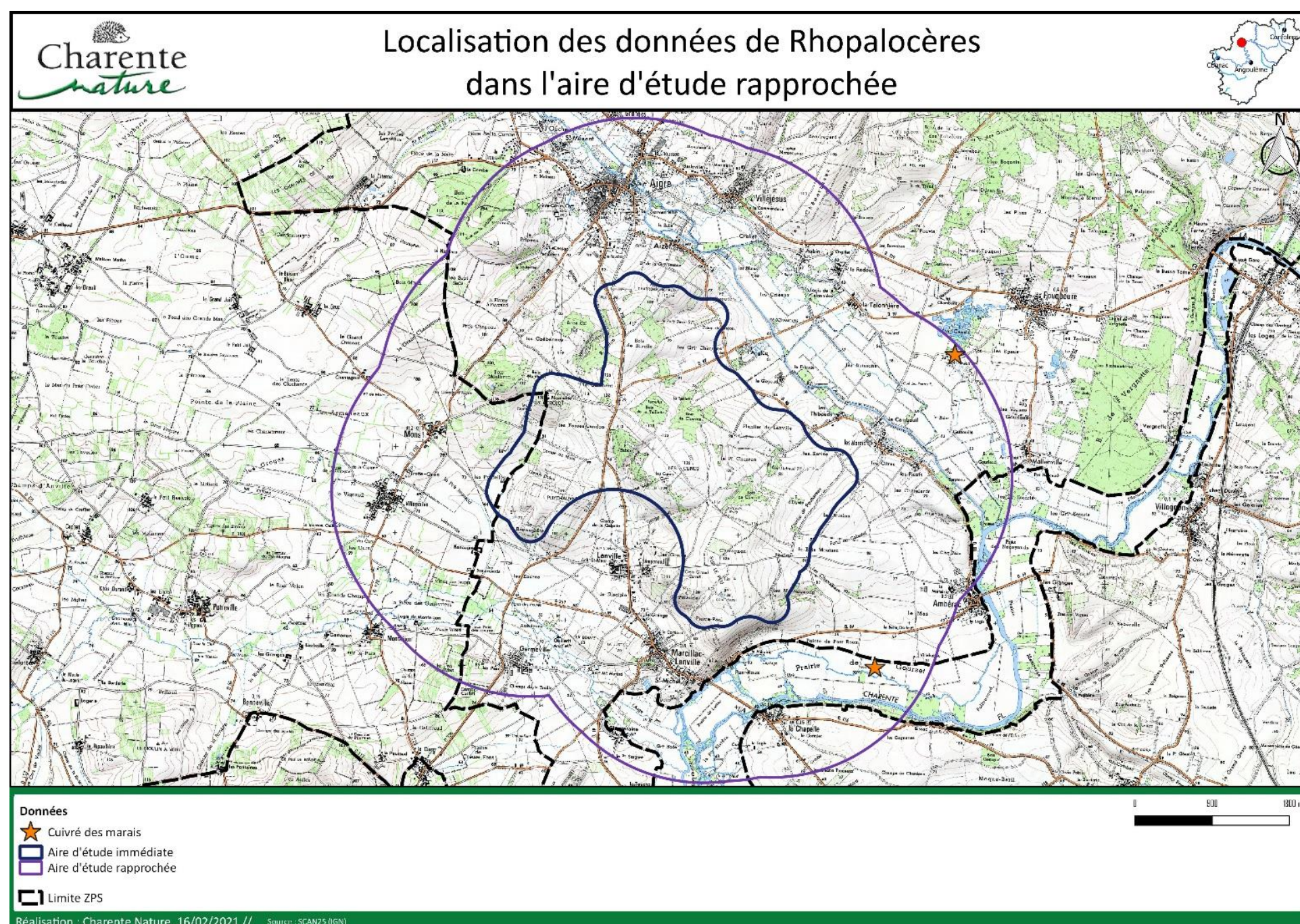
Carte 30 - localisation des données d'Odonates dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marcillac-Lanville. Février 2021.

f. Rhopalocères

Le Cuivré des marais constitue l'unique espèce de papillon de jour d'intérêt communautaire actuellement connu dans l'aire d'étude rapprochée.

Deux imagos ont été observés, respectivement de première génération dans la Prairie de Gourset, à Ambérac, le 23 mai 2019 et de seconde génération le 28 août 2019 sur la Font Péraud, commune de Fouqueure, le 28 août 2019. Ils sont présentés en carte 31.

L'espèce, qui vole en deux générations en mai-juin puis août septembre, est considérée comme vagabonde, surtout la deuxième génération où les individus peuvent se déplacer sur plusieurs kilomètres. Ces mouvements expliquent la présence de certains imagos dans des territoires où l'espèce n'avait pas (jamais) été signalée, tant dans ses habitats ancestraux (prairie de fauche hygrophile, marais, bords d'étang et fond de vallée) qu'en contexte plus mésophile, dans des friches, jachères ou en bordure de fossé, généralement à court terme.



Carte 31 - Localisation des données de Rhopalocères dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marcillac-Lanville. Février 2021.

g. Coléoptères

La base de données naturalistes de Charente Nature fait état de la présence de deux espèces de Coléoptères présentées en tableau 7.

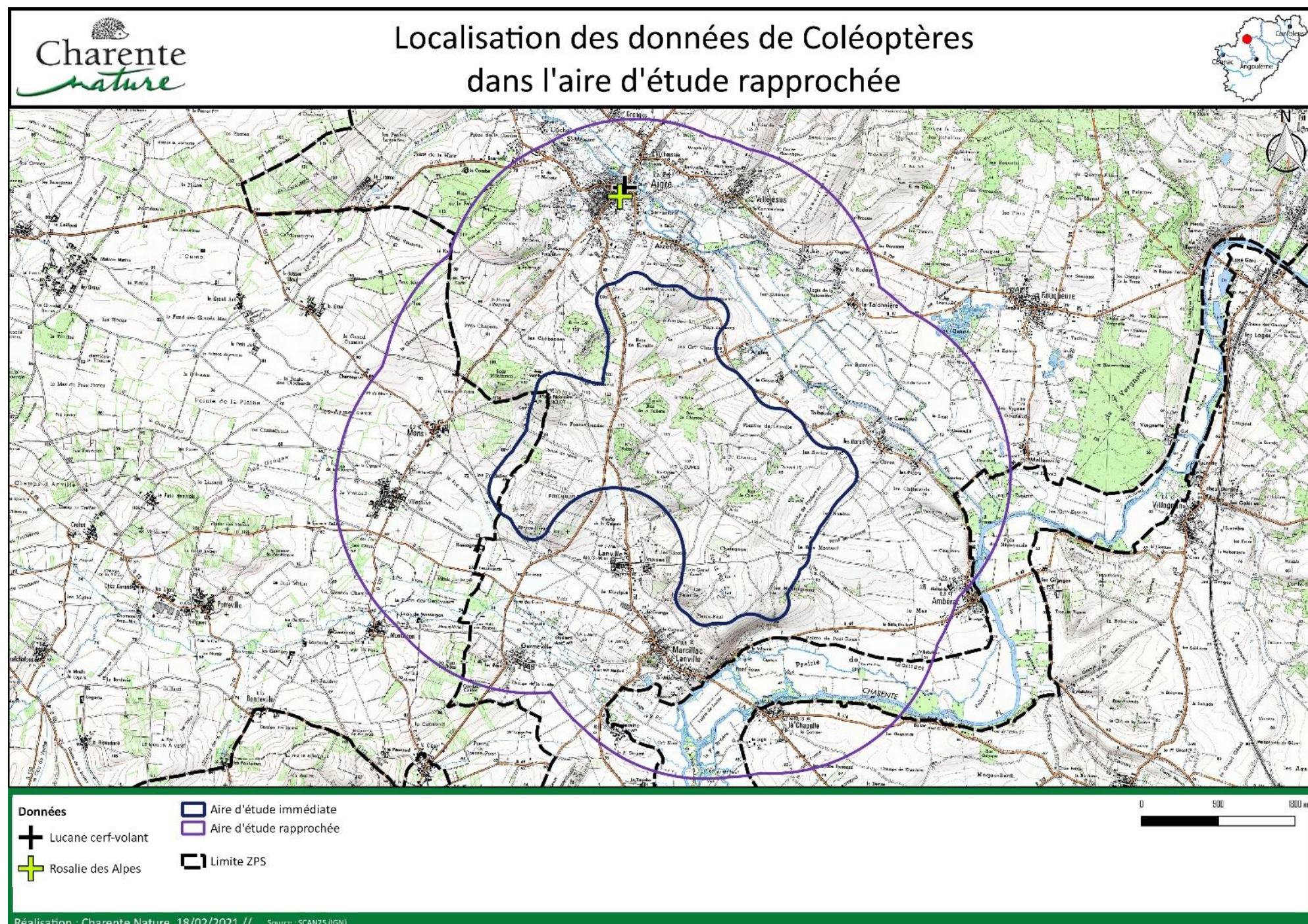
Tableau 7 - liste des espèces d'invertébrés présentes dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marcillac-Lanville.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre de données	Effectif maximum contacté
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1	1
Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	1	1

Ces individus ont été contactés au centre-bourg d'Aigre, le Lucane cerf-volant en juin 2018 et la Rosalie des Alpes le 30 août 2020. Ces deux invertébrés saproxylophages recherchent le bois dépourissant à terre ou les souches de feuillus (avec une préférence respective pour le chêne et le Hêtre). Associés au milieu arboré caduc, ils fréquentent les grands massifs forestiers comme des surfaces plus réduites : bosquets, haies... Les imagos ailés sont susceptibles d'être observés jusqu'en milieu bâti dont les lumières nocturnes attirent le Lucane cerf-volant. L'individu de Rosalie proviendrait lui d'un stock de bois de chauffage entreposé chez un particulier. A moins qu'il ne s'agisse d'un individu arrivé par ses propres moyens.

Les boisements dans l'aire d'étude rapprochée sont susceptibles d'accueillir d'autres individus en plus de ceux annoncés ici, à savoir les boisements/bosquets pour le Lucane cerf-volant et davantage les bords de Charente, de l'Aume et de l'Auge pour la Rosalie des Alpes.

La carte 32 permet de localiser l'ensemble des individus contactés.



Carte 32 - localisation des données de Coléoptères dans l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Marcillac-Lanville. Février 2021.

3. Aire d'étude éloignée

Au moins 12988 données ont été cumulées sur le territoire de la commune de Marcillac-Lanville depuis le 1er janvier 2012. Précisément, 12880 concernent l'avifaune et un minimum 108 pour les Chiroptères.

a. Avifaune d'intérêt communautaire

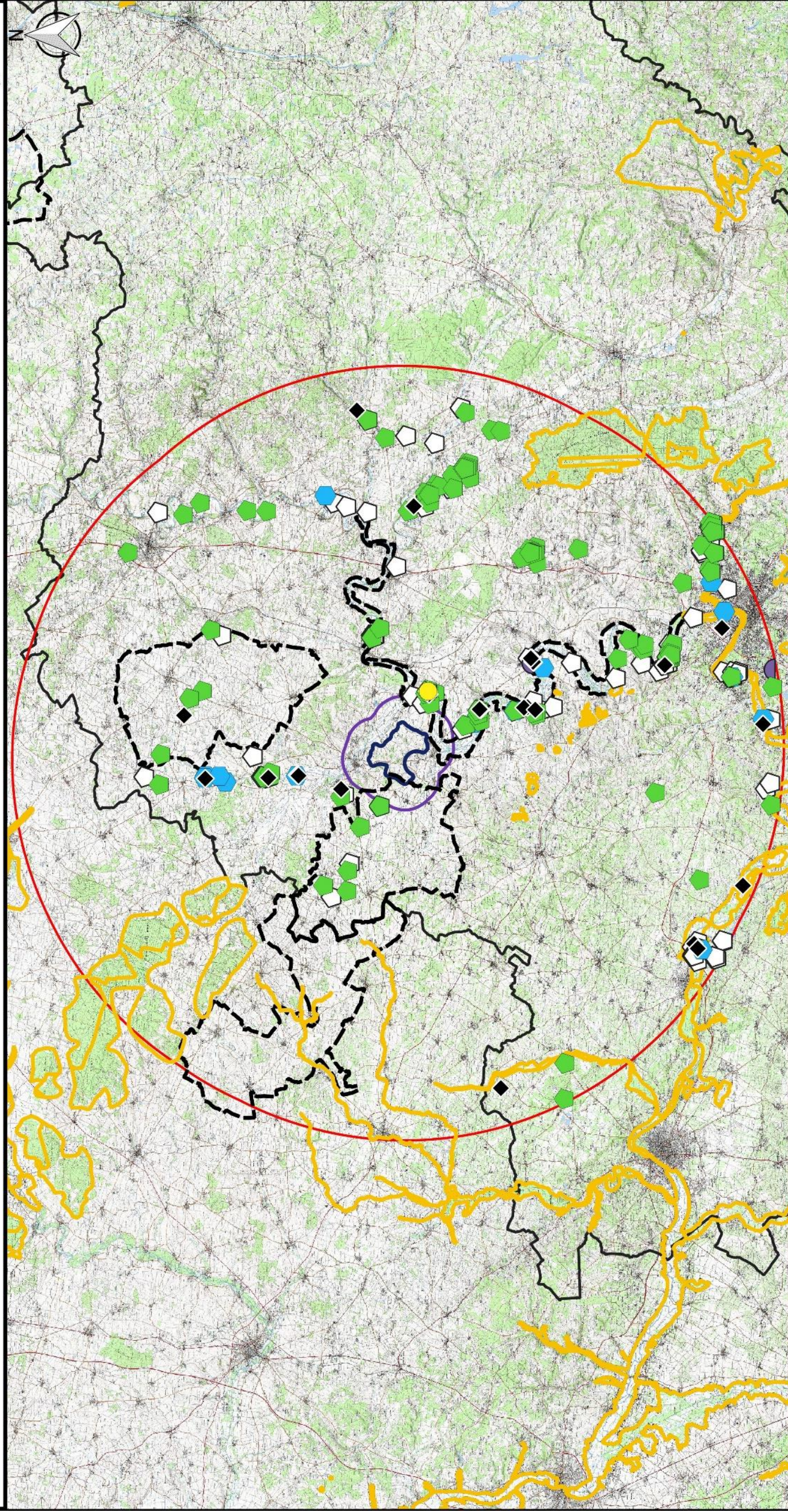
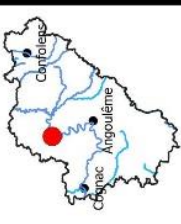
Les espèces avifaunistiques retenues concernent les grands rapaces, les faucons et autres grands voiliers migrateurs (cigognes, Grue cendrée...) ainsi que les rassemblements postnuptiaux ou internuptiaux d'Outarde canepetière, d'Œdicnème criard et du Pluvier doré (auquel on y associera le Vanneau huppé).

Le tableau 8 présente ces différentes espèces et les densités associées. Les cartes 33 à 46 permettent leur localisation dans l'aire d'étude éloignée.

Tableau 8 - synthèse des données liée à l'avifaune d'intérêt communautaire sélectionnée présente dans l'aire d'étude éloignée du projet éolien de Marcillac-Lanville.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre total de données dans l'aire d'étude éloignée	Effectif maximum d'individus contactés simultanément dans l'aire d'étude éloignée	Période de contact
Aigle botté	<i>Aquila pennata</i>	8	1	Rare en périodes migratoires
Aigle de Bonelli	<i>Aquila fasciata</i>	1	1	Exceptionnel. Première donnée charentaise !
Aigle impérial	<i>Aquila heliaca</i>	1	1	Exceptionnel. Première donnée charentaise !
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	128	32	Toute l'année, erratisme estival occasionnel
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	21	3	Migrations pré et postnuptiale
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	15	2	Périodes de reproduction et migratoires
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	177	10	Période de reproduction, périodes migratoires
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	510	6	Périodes de reproduction et migratoires. Dortoir.
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	119	2	Périodes migratoires, rare erratisme estival
Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>	8	1	Migrateur rare
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	1549	13	Toute l'année. Dortoir.
Buse féroce	<i>Buteo rufinus</i>	1	1	Très rare
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	3	1	Très rare
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	330	200	Hiver, migrations pré et postnuptiale
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	47	7	Migrations pré et postnuptiale
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	84	3	Périodes de reproduction et migratoires
Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	778	11	Toute l'année
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	103	2	Périodes hivernale et migratoires
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	4	2	Migrateur pré-nuptial très rare
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	55	1	Toute l'année

Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	192	30	Périodes migratoires et hivernale
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	1283	6700	Périodes migratoires
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	32	3	Périodes de reproduction et migratoires. Exceptionnel en hiver.
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	26	7	Périodes migratoires et erratisme hivernal. Rassemblements.
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	1941	400	Période de reproduction et migratoires. Dortoir.
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	78	5	Migration postnuptiale, erratisme hivernal
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	2475	244	Toute l'année, rare en hiver. Rassemblements automnaux.
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	1574	22	Périodes de reproduction et migratoires. Rassemblements automnaux.
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	183	983	Périodes migratoires et hivernale
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	3	5	Rare migrateur postnuptial
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	1	1	Migrateur très rare
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	1146	1480	Migrateur et erratique hivernal
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	4	13	Migrateur très rare



Réalisation : Charente Nature, 03/03/2021 // Source : SCAN25 (IGN)

Carte 33 - localisation des données de hérons et apparentés ainsi que de la Spatule blanche dans l'aire d'étude éloignée du projet éolien de Marçillac-Lanville. Mars 2021.

Des cinq espèces recensées, le Butor étoilé et la Spatule blanche sont les plus rarement mentionnés. Très rare à l'échelle du département de la Charente avec un total de 13 signalements cumulés depuis les années 80, la Spatule blanche a été observée à une reprise le 1^{er} avril 2020 dans la Prairie de Mentresse sur Ambernac. Il s'agit probablement d'un égaré.

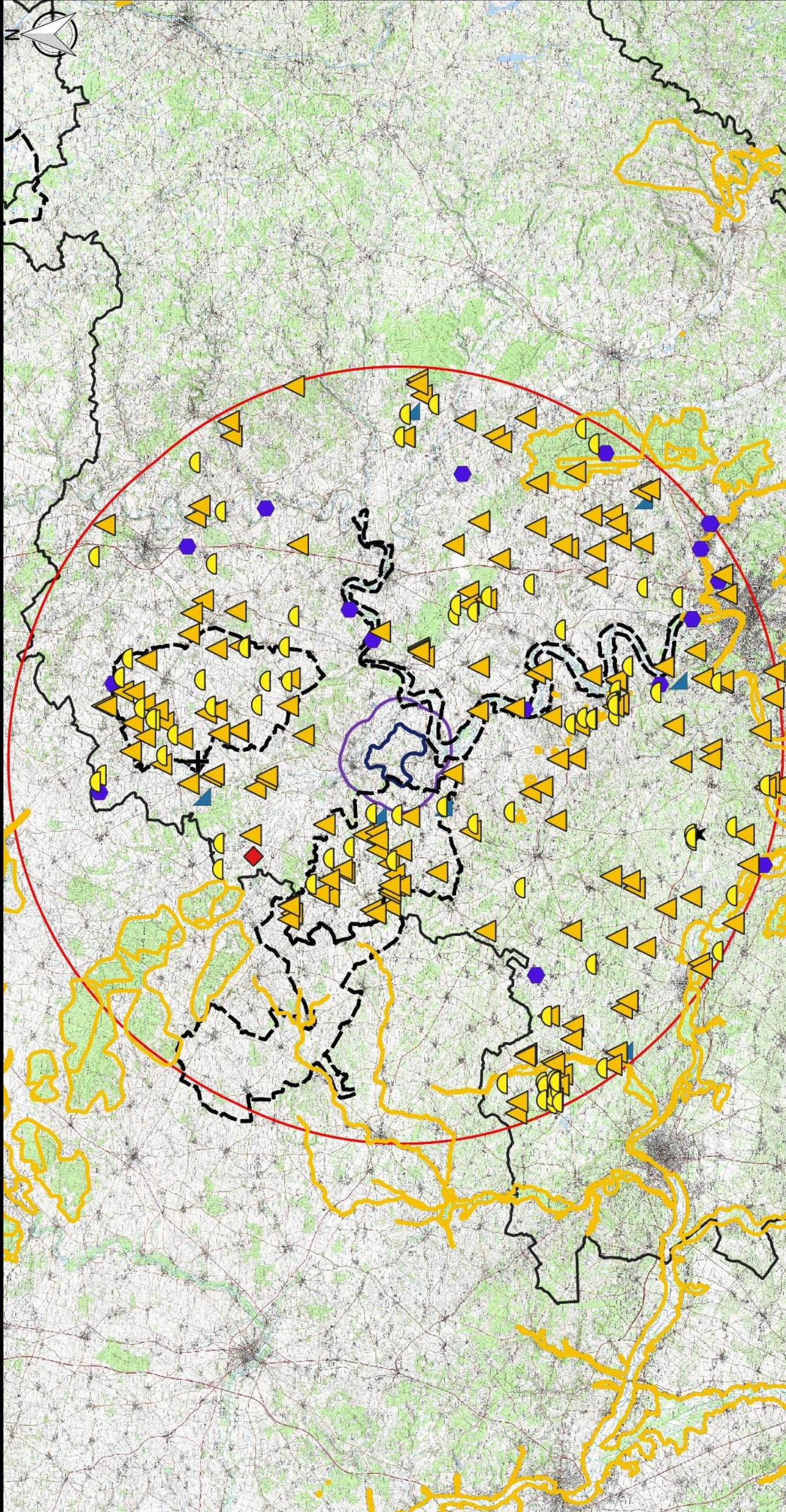
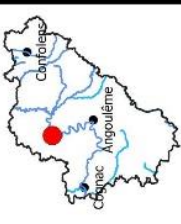
Le Butor étoilé est tout aussi rare dans, avec précisément deux observations (probablement le même individu) à l'Hippodrome de Montignac, sur Montignac-Charente, les 19 et 23 mars 2012. Le troisième et dernier signalement concerne un oiseau vu en vol le 28 décembre 2018 aux Marais, sur la commune de La Couronne.

Le Bihoreau gris est plus régulier et cumule 15 données sur onze communes, quasi-systématiquement depuis le fleuve Charente et aux anciennes tourbières de Saint-Fraigne. Sa répartition disparaît le long du fleuve Charente montre que l'espèce pourrait être susceptible d'être contactée ailleurs depuis le lit mineur, notamment dans les secteurs les plus sauvages, calmes et à végétation rivulaire luxuriante, au moins dans la ZPS FR5412006 Vallée de la Charente en amont d'Angoulême où il est considéré comme nicheur et hivernant. Il passe probablement inaperçu en raison de ses mœurs nocturnes. On notera quatre signalements aux prairies et marais de Longré entre 2015 et 2020, en périodes migratoires (début avril 2015, début septembre 2016 et fin juillet 2020 où un juvénile a été observé).

A la différence, le Héron pourpré est considéré comme reproducteur certain aux Marais de Saint-Fraigne où un adulte avec deux poussins ont été observés le 1^{er} juin 2015. Parmi les autres données, on notera la présence d'un immature du 30 janvier au 9 mars 2020 à l'Hippodrome de Montignac-Charente. En France, l'hivernage de cette espèce est occasionnel. En dehors de la période de reproduction, les individus sont toujours signalés comme solitaires. Entre 2013 et 2019, le Héron pourpré a été observé en migration prénuptiale quasi-systématiquement en avril, depuis le fleuve Charente, à Ambérac, Vouharte et Balzac ainsi que sur l'Auge et sa proximité (Oradour, Longré, Saint-Fraigne). Les passages automnaux s'échelonnent surtout sur l'ensemble du mois d'août (jusqu'à début septembre), toujours sur le fleuve Charente (Bignac, Vouharte) ainsi que sur la Bonnieure (Ouche Bannier, commune de Saint-Ciers-sur-Bonnieure). L'observation d'un individu accompagné de trois Hérons cendrés *Ardea cinerea* dans une luzernière le 21 avril 2015 aux Chauchats, sur la commune de Brettes, montre la possibilité de présence de l'espèce en milieu plus sec en période migratoire.

Pour ce qui de l'Aigrette garzette et de la Grande Aigrette, les données montrent qu'elles fréquentent les cours d'eau ainsi que l'intérieur des terres, généralement en milieu frais, humide. Toutes deux ont été mentionnées à de nombreuses reprises, de 128 observations pour l'Aigrette garzette jusqu'à 192 données pour la Grande Aigrette. Si l'Aigrette garzette est signalée sur l'ensemble de l'année, sa présence estivale semble plus occasionnelle (surtout en juin) et concernerait surtout des individus isolés non reproducteurs, tout au plus jusqu'à trois oiseaux ensemble. Près d'un individu sur deux est signalé lors des périodes migratoires pré et postnuptiales, surtout en mars-avril puis de la dernière dizaine d'août à fin octobre. Les effectifs les plus populeux atteignent 13 oiseaux présents à Champ Buzin les 4 et 11 mars 2016 jusqu'à 14 individus Chez Pajot, à Champmillon, le 24 octobre 2018. En hiver, 69 % des signalements concernent des individus solitaires, les groupes comptant 2 à 19 oiseaux étant mentionnés systématiquement à moins de cinq reprises. Le maximum fait état de 32 individus présents sur la Touvre le 11 janvier 2020, ce site étant largement fréquenté par l'espèce en cette période de l'année.

Quant à la Grande Aigrette, sa présence est particulièrement marquée en périodes hivernale et migratoires, sans aucune observation estivale en juillet et août et un erratique en juin. 66 % des oiseaux ont été signalés seuls, 17 % en duos, les effectifs au-delà étant dégressifs et (bien) plus rares, avec exceptionnellement 27 oiseaux le 24 mars 2020 en Prairie de Mentresse, sur la commune d'Ambérac, et jusqu'à au moins 30 individus au Pré de la Garenne, à Ruffec, le 26 février 2020.



Données

- Aigle botté
- Aigle de Bonelli
- Aigle impérial
- Bondrée apivore
- Buse féroce
- Circaète Jean-le-Blanc
- Balbuzard pêcheur
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Limite ZPS
- Limite ZSC

Réalisation : Charente Nature, 03/03/2021 // Source : SCAN25 (GN)

0 10 20 km

Carte 34 - Localisation des données de rapaces diurnes (hors busards, milans, Elanion blanc et faucons) dans l'aire d'étude éloignée du projet éolien de Marcillac-Lanville. Mars 2021.

Parmi les espèces présentées, l'Aigle impérial, la Buse féroce et l'Aigle de Bonelli sont exceptionnelles en Charente, avec pour chacun une unique observation signalée au sein de l'aire d'étude éloignée. L'individu d'Aigle impérial observé était un immature photographié le 15 avril 2020 aux Sainfraigniers, sur la commune de Brettes. Espèce vivant du sud-est de l'Europe au centre de l'Asie, cette présence est inédite en Charente. Pour information, un Aigle impérial a également été observé pour la première fois le 12 avril 2020 en Belgique.

Pour ce qui est de la Buse féroce, un individu égaré de la sous-espèce nominale originaire du sud-est de l'Europe et d'Asie a été observé le 3 juillet 2018 aux Broues, sur la commune de Moulidars.

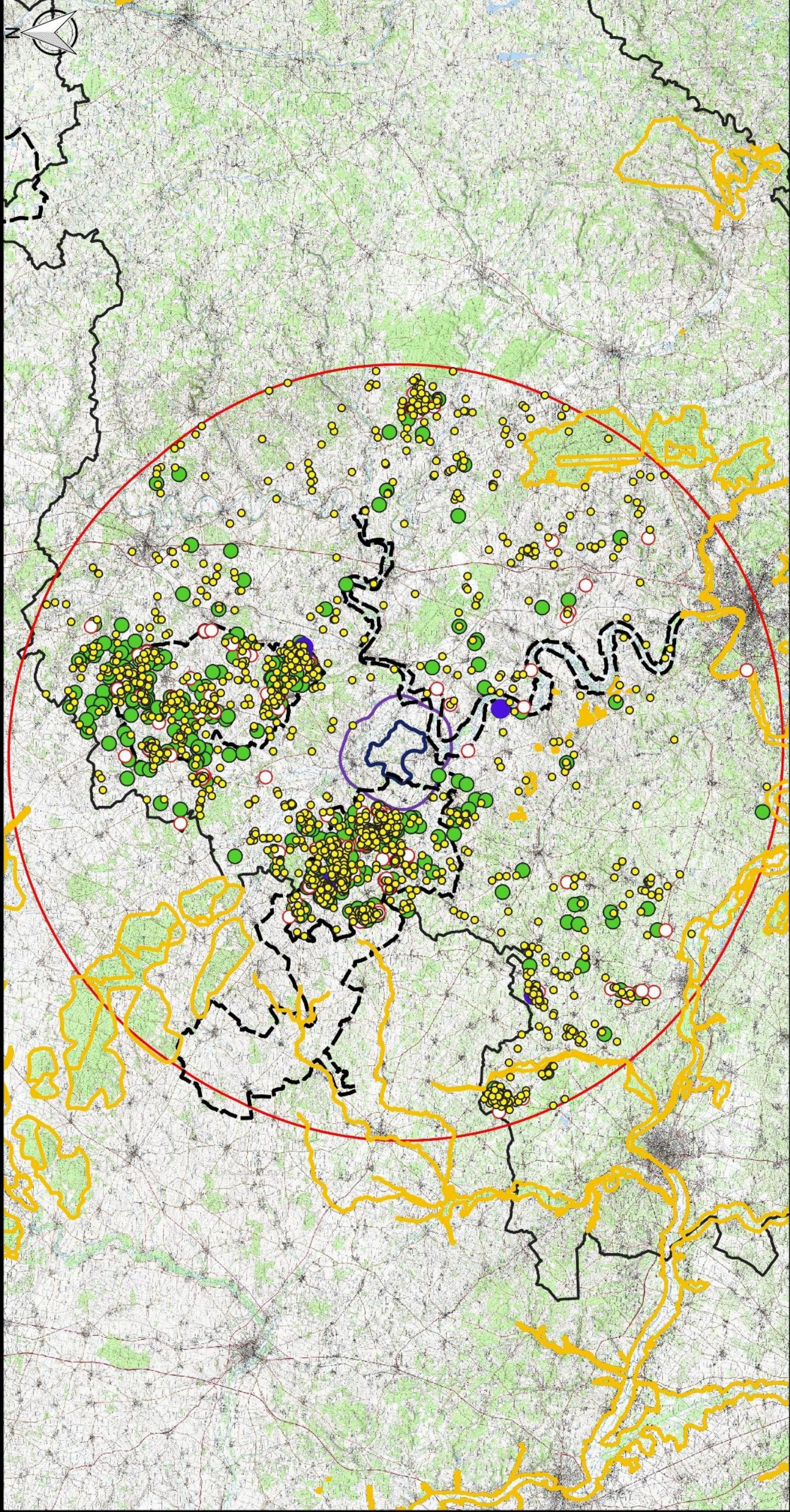
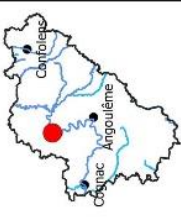
Enfin, si l'Aigle de Bonelli est nicheur en France (bassin méditerranéen), sa présence plus au nord est rare à exceptionnelle. Dans le département de la Charente, l'unique observation requiert un caractère unique. L'oiseau, un immature, a d'abord été vu remonter du sol puis touchant une ligne HT avant de tomber à terre, mort. Equipé d'une balise Argos et bague, il provenait d'un programme espagnol. Les responsables de ce projet ont été contactés et des informations complémentaires sur l'individu sont attendues.

Parmi les autres rapaces, l'Aigle botté et le Balbuzard pêcheur sont quasi-exclusivement présents en périodes migratoires.

L'Aigle botté a été signalé à huit reprises, en migration pré et postnuptiale, en avril-mai respectivement à Gourville (Le Dessous de Peuraud), Longré (Le Vivier) et Mercillac (Les Pierrigneuses) puis en août (Moquepanier à Saint-Mary) et septembre (La Plaine des Juifs sur Mons et le Bois de Villesèche à Saint-Yrieix-sur-Charente). Des erratiques (migrateurs ?) sont signalés à l'occasion en juin : un oiseau le 7 juin 2019 au Grand Bois à Sainte-Sévère, un second le 22 juin 2020 aux Frotards, sur la commune de Brie. Le nombre de données de Balbuzard pêcheur est plus important, avec 21 signalements cumulés depuis le territoire de 15 communes. Il s'agit surtout d'individus solitaires dont les trois-quarts traversent la Charente entre la dernière semaine de mars (Brie, Coulgens, Luxé, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Yrieix-sur-Charente et Souvigné) et début mai où un individu survolait le cours d'eau de la Touvre, à Ruelle-sur-Touvre. Au maximum trois oiseaux ont été observés depuis l'aire de service de l'Églantier à Barro le 3 avril 2018. Le premier retour est annoncé le 7 août 2014 à Luxé (la Folatière), puis entre le 1^{er} et le 24 septembre sur Chenon, l'Isle-d'Espagnac, Courbillac, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Yrieix-sur-Charente et Vouharte.

Les données de Bondrée apivore et de Circaète Jean-le-Blanc concernent respectivement 177 et 84 observations, la bondrée étant également davantage signalée sur la totalité du département charentais. Dans la dition, les observations de Bondrée apivore sont disséminées sur l'ensemble de l'aire d'étude éloignée, notamment dans ou à proximité des secteurs boisés ainsi que les espaces en openfield où les individus sont observés en activité de chasse durant la période de reproduction et en migrations (mi-avril à mi-mai puis mi-août à fin septembre), les passages cumulant jusqu'à dix oiseaux en passages successifs (entre un trois oiseau) à Combefolle, sur Marsac le 30 août 2015. Si aucune reproduction n'a été signalée avec certitude, signalons des comportements territoriaux et nuptiaux observés respectivement le 7 juin 2017 sur Cornillon à Thiel-Rabier et le 12 mai 2017 en prairie de Barro, ainsi que des attitudes agitées indiquant la présence d'un nid ou de jeunes au Chêne Chevillé sur Saint-Amant-de-Boixe et en Forêt de Boixe. Ces données sont autant d'indices probables de reproduction, notamment dans la ZPS FR5412006 Vallée de la Charente en amont d'Angoulême où l'espèce y est considérée comme reproductrice (et migratrice).

Si la reproduction certaine du Circaète Jean-le-Blanc n'a également pas été prouvée, sa présence en période de nidification, entre mi-avril et fin juillet, sur le territoire de 32 communes, suppose de la nidification sur le territoire, surtout sur la commune de Villejoubert, à la Grande Combe où un individu alarmant le 21 juillet 2020 semblait cantonné. Sinon, la quasi-totalité des données concernent des solitaires, à l'occasion jusqu'à trois individus le 7 juin 2020 à Combefolle, sur la commune de Marsac. En migrations, les premiers individus de fin d'hiver sont signalés à partir de la dernière dizaine de mars (Le Treil sur Saint-Mary et Rouldinet à Moulidars) puis en avril, les passages automnaux commençant probablement dès début août jusqu'aux premiers jours d'octobre (Les Grandes Groies sur Paizay-Naudouin-Embourie et les Petites Varennes à Bessé).



- Données**
- Busard cendré
 - Busard des roseaux
 - Busard Saint-Martin
 - Busard pâle
- Aire d'étude**
- Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée
 - Aire d'étude éloignée
- Limites**
- Limite ZPS
 - Limite ZSC

Réalisation : Charente Nature, 03/03/2021 // Source : SCAN25 (IGN)

Carte 35- Localisation des données de busards dans l'aire d'étude éloignée du projet éolien de Marcillac-Lanville. Mars 2021.

La grande majorité des observations de busards a été réalisée dans le territoire des ZPS FR5412021 Plaine de Villefagnan et FR5412023 Plaines de Barbezières à Gourville, où les pressions d'observation sont particulièrement notables. Rappelons que ces sites Natura 2000 ont été spécialement désignés pour la conservation de plusieurs espèces d'avifaune de plaine d'intérêt communautaire comme les busards, l'Édicnème criard et l'Outarde canepetière.

Parmi les quatre espèces de busards, le Busard Saint-Martin est le plus régulièrement signalé, avec 1549 données cumulées sur l'ensemble de l'année. En dehors des ZPS, sa présence est plus diffuse avec des observations sur l'ensemble de la région, les zones vierges de données s'expliquant par la présence de boisements impropres à l'espèce et peut-être suite à un manque de prospections locales. On notera une concentration de signalements au centre-est sur la commune de Saint-Mary (Bugeassou...) et ses alentours, où la pression d'observation est également marquée. 4,5 % des données font état d'une reproduction probable sur un total de 32 communes en ZPS (Mons, Barbezières, Tusson, Bessé...) comme ailleurs, aux Vivroux à Longré et les boisements de la Vallée d'Osseau sur Bioussac. Toujours dans l'aire d'étude éloignée, l'espèce est considérée comme nicheuse certaine dans la ZPS de Villefagnan. Précisément, un mâle adulte transportant de la nourriture a été signalé sur Tusson, à La Ville, le 12 juin 2014. A proximité, une seconde observation le même jour fait également état d'un mâle adulte (le même individu ?) gagnant un boisement au Tumulus avec une proie. Plus récemment, un autre transport de proie a été signalé sur Ligné (La Fayette) le 29 avril 2020.

Pour ce qui est de la ZPS des Plaines de Barbezières-Gourville, une femelle au nid a été signalée les 24 et 26 juin 2014 au Pré de la Touche, sur Ranville-Breuillaud. En dehors des ZPS, des transports de proie ont également été signalés depuis 2014 sur Saint-Mary (Champ de Galoche en mai/juin 2014), La Tâche (La Grange du puits en juin 2014), Empuré (Les Vallées en juillet 2018 et en Terres de l'Allee en juin 2019), Barbezières (Les Sablières, mai 2019), Longré (Bois de Saveille en juin 2020) et Saint-Amant-de-Boixe (Le Champ de Courses en juin 2020). Des nids occupés ont été signalés à Saint-Fraigne au Grand Chante-Grolle le 11 juin 2020, aux Grandes Versennes à Auge-Saint-Médard entre mai et juin 2019 et sur Empuré, à Terre Franche, en juillet/août 2018.

En dehors de la période de reproduction, les densités comptent surtout de un à trois individus, rarement plus avec, pour les groupes les plus notables, au minimum dix oiseaux (3 mâles, 3 femelles et 4 juvéniles) observés sur Les Grandes Pièces à Empuré le 24 août 2018, et même 13 individus en dortoir au Marais de Loraud à Lupsault le 2 février 2020.

Pour ce qui est du Busard cendré, l'espèce a fait l'objet de 510 signalements, dont la répartition est équivalente à celle du Busard Saint-Martin, en densité moindre du fait de son caractère migrateur. Plusieurs signalements font état d'une reproduction certaine, avec des nids trouvés :

- sur La Pipe et les Pierrières à Ranville-Breuillaud en juin/juillet 2017,
- durant l'été 2018 où un nid avec 2 poussins et 2 œufs a été trouvé sur la Pointe de la Plaine à Mons,
- en limite de la ZPS de la Plaine de Villefagnan, à la Pierrière sur Villefagnan, avec deux adultes et deux poussins le 8 juillet 2020 et un autre nid prédaté le 12 juin 2020 aux Coirons, sur la commune de Ranville-Breuillaud.

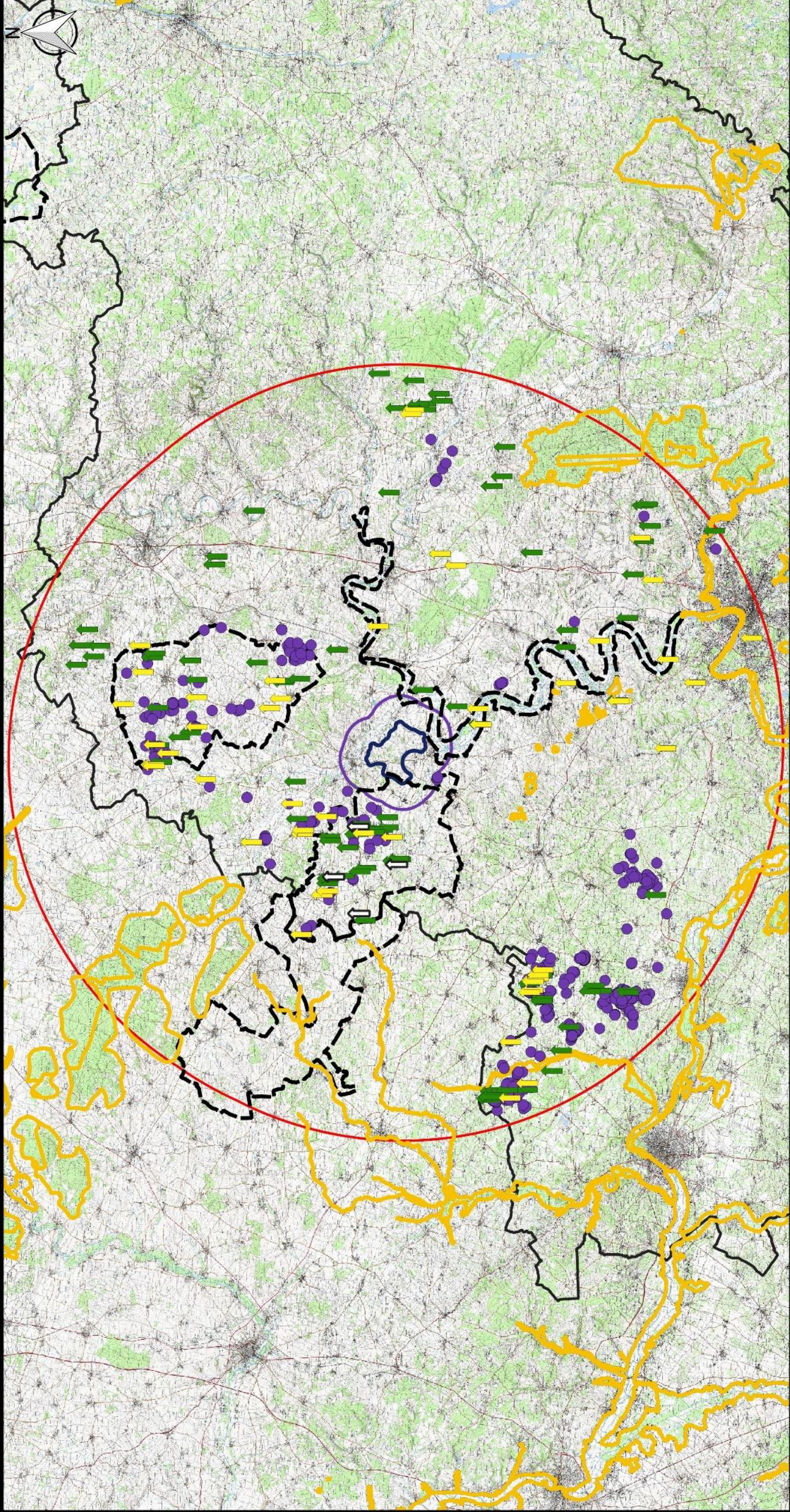
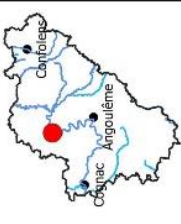
On notera également des transports de nourriture dans deux autres localités : les Chaumes du Breuil sur Paizay-Naudouin-Embourie le 18 juin 2015 ainsi qu'au Gros Chiron, sur Theil-Rabier, le 30 juin 2016.

Enfin, plusieurs dortoirs ont été signalés entre 2018 et 2020, où l'espèce était parfois accompagnée d'autres busards, avec au moins 6 oiseaux le 17 juillet 2020 aux Perches sur Oradour, les autres concernant 3 à environ 5 oiseaux et signalés en août (2018, 2019 ou 2020 selon les localités) aux Fours à Chaux à Barbezières, aux Fontenelles sur Empuré ainsi qu'à La Feuilletrie sur Paizay-Naudouin-Embourie.

Concernant le Busard des roseaux, les 119 données cumulées concernent quasi-exclusivement des solitaires dont la présence est signalée sur le territoire de 39 communes, d'abord quelques erratiques hivernaux de fin décembre à mi-février puis des migrants à partir de la fin février, mars et surtout en avril-mai, les voyageurs automnaux transitant surtout en septembre, et dans une toute moindre mesure d'octobre à début novembre. Il s'agit donc surtout de migrants, l'erraticisme de certains expliquant sa présence anarchique notamment en période de reproduction, entre juin et juillet à Longré, Charmé, Tusson, Auge-Saint-Médard, Barbezières, Ranville-Breuillaud, Mons,

Vars, Barbezières et Villefagnan.

Enfin, le Busard pâle est une espèce occasionnelle en Charente (comme en France) qui a été signalée à dix reprises dans le département depuis 1990, dont 80 % dans l'aire d'étude éloignée. Des individus solitaires de différents âges et sexes sont signalés en période de migration, en mars puis septembre-octobre, avec un immature ayant séjourné sur la commune de Ligné du 4 au 12 octobre 2020.



Données

- Elanion blanc
- ← Faucon émerillon
- Faucon pèlerin
- ↕ Faucon kobez

Aire d'étude immédiate
 Aire d'étude rapprochée
 Aire d'étude éloignée

Limite ZPS
 Limite ZSC

Réalisation : Charente Nature, 03/03/2021 // Source : SCAN25 (IGN)

Carte 36 - localisation des données de faucons et de l'Elanion blanc dans l'aire d'étude éloignée du projet éolien de Marcillac-Lanville. Mars 2021.

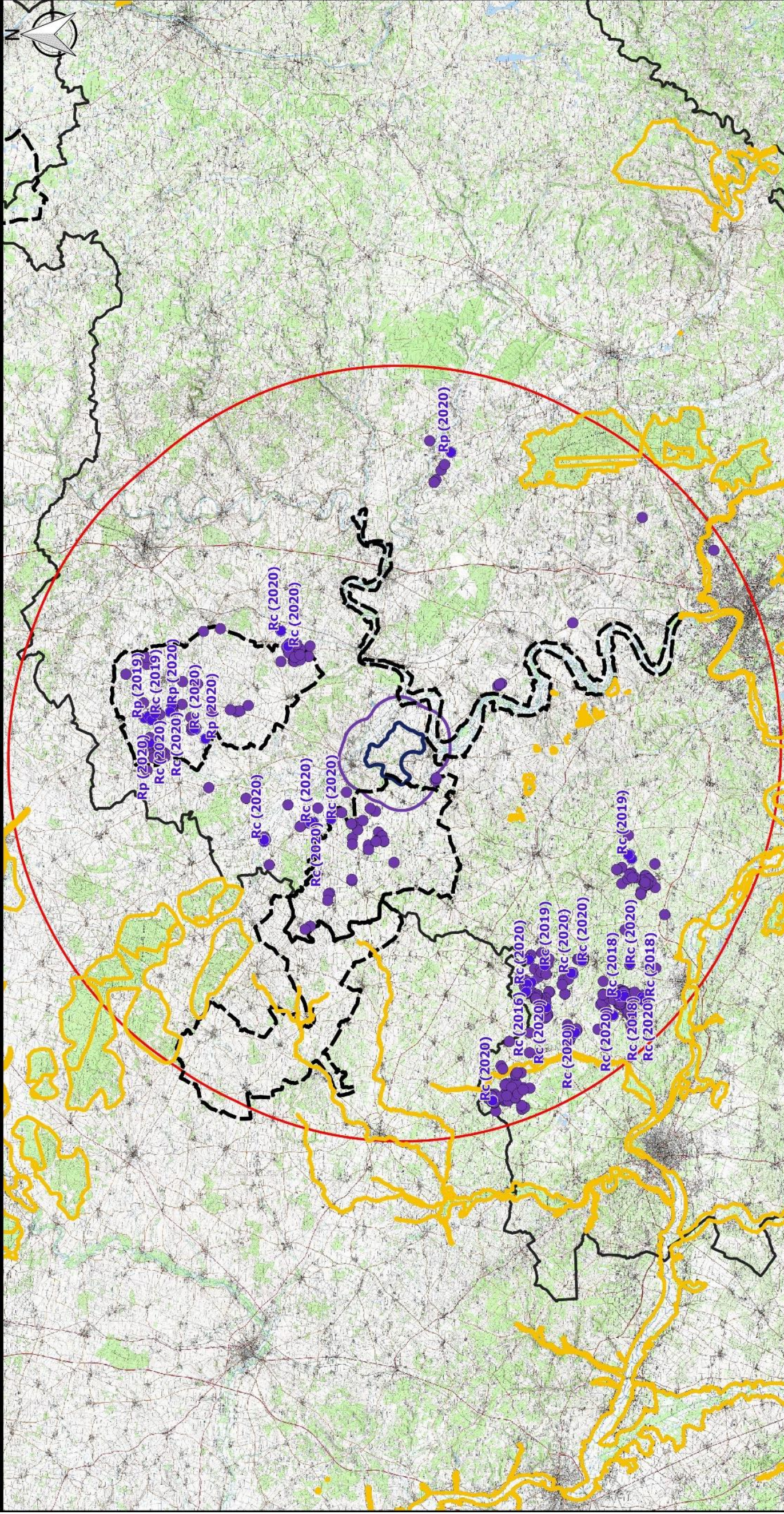
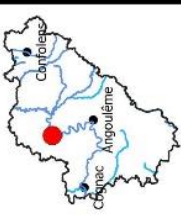
La concentration des données dans le cognaçais, à l'instar de celle des ZPS, s'explique par une pression d'observation particulièrement importante dans ces territoires.

Le Faucon pèlerin a été signalé à 55 reprises. Il s'agit d'individus de tous âges et sexes confondus, erratiques ou de passage, susceptibles d'être observés à n'importe quelle saison, mais bien plus fréquemment en hiver et de la mi-août à la fin octobre.

Concernant le Faucon émerillon, les 103 données font état d'individus typiquement présents en hiver, parcourant les plaines ouvertes à la recherche de petits passereaux. Des passages migratoires sont notables en février-mars et octobre-novembre, les vagues de froid influant probablement sur sa présence et le nombre d'individus observés en dehors de ces périodes. Il s'agit quasi-exclusivement d'individus solitaires, au maximum deux individus le 3 novembre 2017 à Combefolle, sur Marsac, et plus récemment en 2020, le 13 février au Grand Montinet sur Sigogne et le 16 octobre aux Grouges, à Cellefrouin.

La répartition de l'Elanion blanc fait surtout référence à son caractère erratique et vagabond, avec une présence de l'espèce toujours plus notable ces dernières années dans le département. D'affinité méridionale, il pourrait profiter du réchauffement climatique pour progresser vers le nord, des couples se cantonnant sur leurs chemins. Signalé pour la première fois en Charente en 2005 et considéré comme reproducteur certain depuis 2016, le nombre de couples reproducteurs augmente chaque année. Ainsi, en 2020, 22 reproductions certaines ont été comptabilisées dans l'aire d'étude éloignée contre 5 en 2019. On notera une concentration excentrée de données autour de la commune de Saint-Angeau durant l'été 2020, en raison d'une pression d'observation notable sur ce territoire. La carte 37 permet de localiser les cantonnements de reproduction de l'Elanion blanc dans l'aire d'étude éloignée.

Enfin, la présence du Faucon Kobez est occasionnelle en Charente, l'espèce comptant 18 signalements ces dernières décennies (dont 9 concernant le même individu stationnant plusieurs jours durant). Nichant en Europe orientale et pouvant se reproduire plus à l'ouest (notamment en France), les individus signalés dans notre département sont quasi-systématiquement des migrants prénuptiaux observés de fin avril à mi-juin, surtout en mai, très rarement à d'autres périodes. Dans l'aire d'étude éloignée, quatre signalements d'oiseaux solitaires ont été référencés respectivement en mai 2015, mai 2016 et avril 2017 depuis Mons, Auge-Saint-Médard, Ranville-Breuillaud et Verdille.

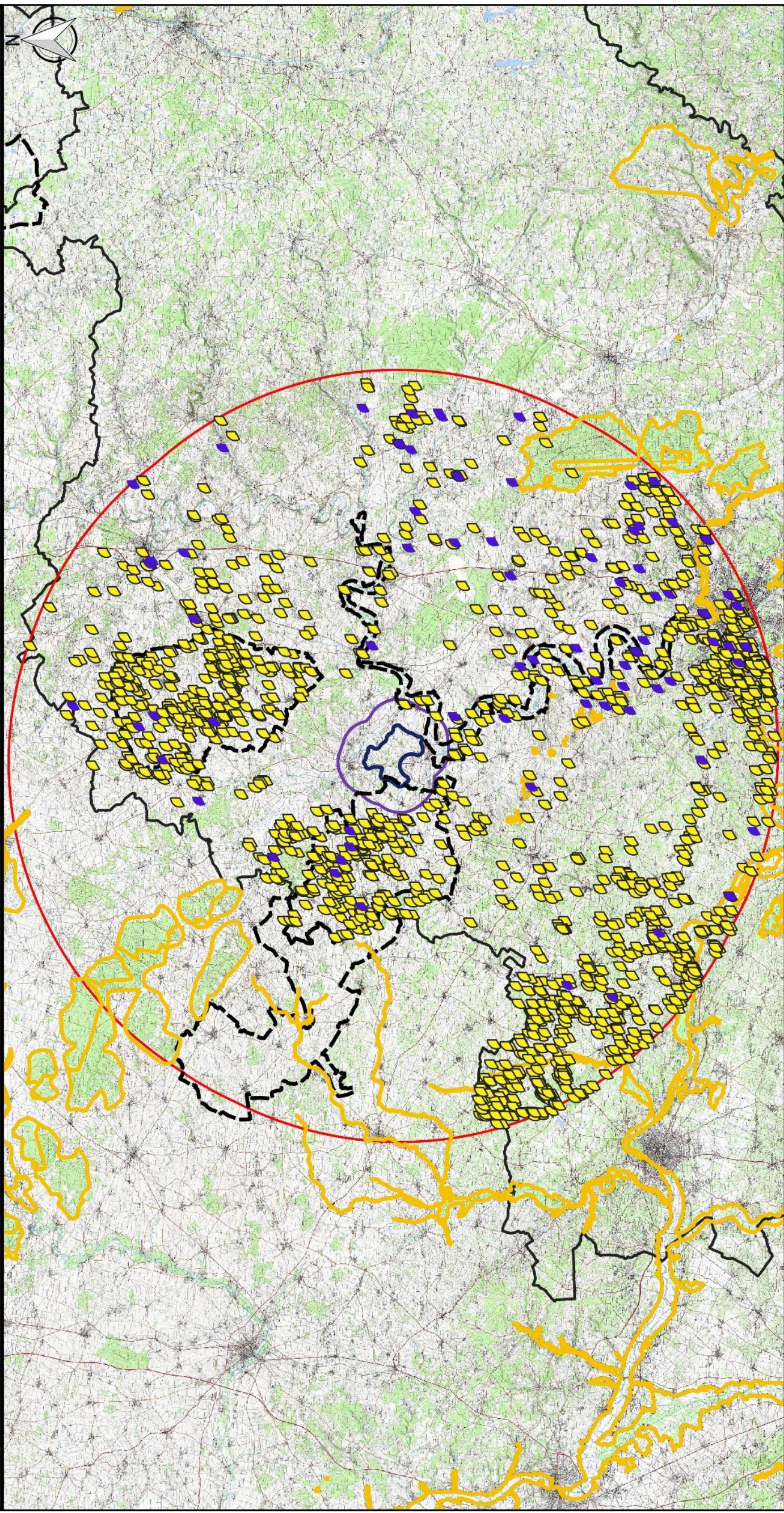


Elanion blanc

- Signalement
- Reproduction (Rp/Rc : Reproduction probable/certaine)
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Limite ZPS
- Limite ZSC

Réalisation : Charente Nature, 03/03/2021 // Source : SCAN25 (IGN)

Carte 37 - Localisation des données de reproduction probable et certaine de l'Elanion blanc dans l'aire d'étude éloignée du projet éolien de Marçillac-Lanville. Mars 2021.



- Données**
- Milan noir
 - Milan royal
 - Aire d'étude rapprochée
 - Aire d'étude éloignée
 - Limite ZPS
 - Limite ZSC



Réalisation : Charente Nature, 03/03/2021 // Source : SCAN25 (IGN)

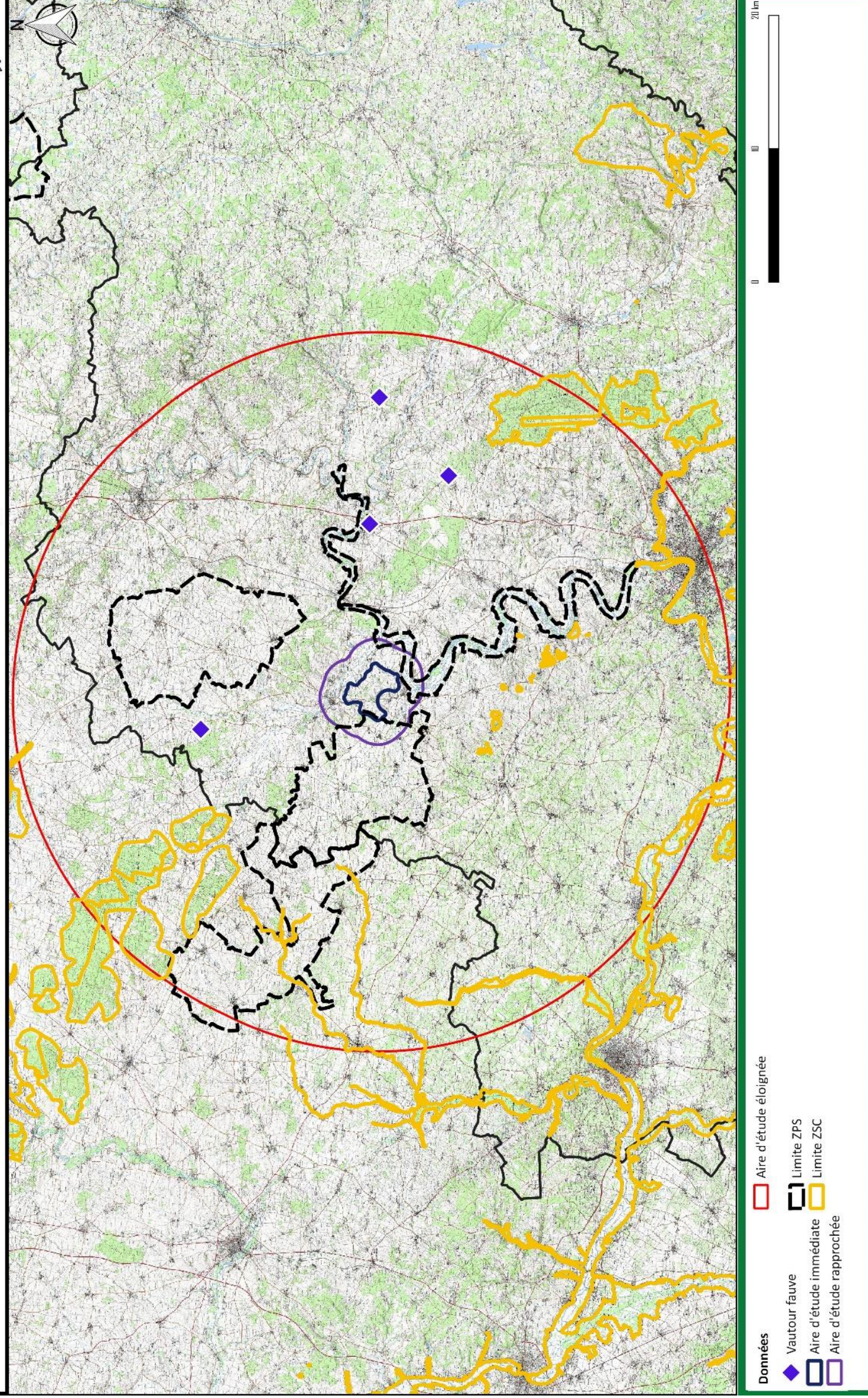
Carte 38 - localisation des données de milans dans l'aire d'étude éloignée du projet éolien de Marcillac-Lanville. Mars 2021.

La répartition du Milan noir est comparable à celle des busards, avec des concentrations en ZPS et une présence plus diluée vers l'est, les zones blanches résultant probablement d'une sous-prospection locale. Associée aux vallées alluviales en période de reproduction et appréciant la proximité de l'eau, l'espèce nidifie également en boisements secs en condition d'openfield. Présent en Charente de fin février à la première dizaine de septembre, 14 preuves de reproduction certaine sont associées à l'un de ces contextes sur Bassac, Bessé, La Chapelle, Empuré, Genac, Jarnac, Montjean, Moulidars, Saint-Angeau, Saint-Yrieix-sur-Charente et Tusson. Les preuves de nidification probable concernent le territoire de 47 communes, avec une présence notable et des signalements quotidiens de l'espèce dans la dition (en moyenne 337 signalements annuels depuis 2016), notamment en activité de chasse.

Les effectifs peuvent localement être importantes, plusieurs individus pouvant se regrouper sur une parcelle durant les fauches (prairie, luzerne...). Le maximum de densité se concentre au Pôle déchets Ouest Charente de Sainte-Sévère, jusqu'au minimum 400 oiseaux le 22 juillet 2017. Plus récemment, en 2020, 140 à 150 individus furent signalés respectivement sur Sigogne (La Boitaude) le 19 juin et à Angoulême (Les Marais de Grelet) le 12 juillet.

Concernant le Milan royal, les 78 données font surtout état de passages migratoires, notables en migration postnuptiale (surtout en octobre), jusqu'à 5 individus observés le 17 octobre 2019 à la Poterie sur Saint-Amant-de-Bonnieure ainsi que depuis le Font du Grand Plantier sur Vindelle le 8 octobre 2019. Quelques erratiques solitaires sont également signalés chaque année ici et là entre décembre et février.

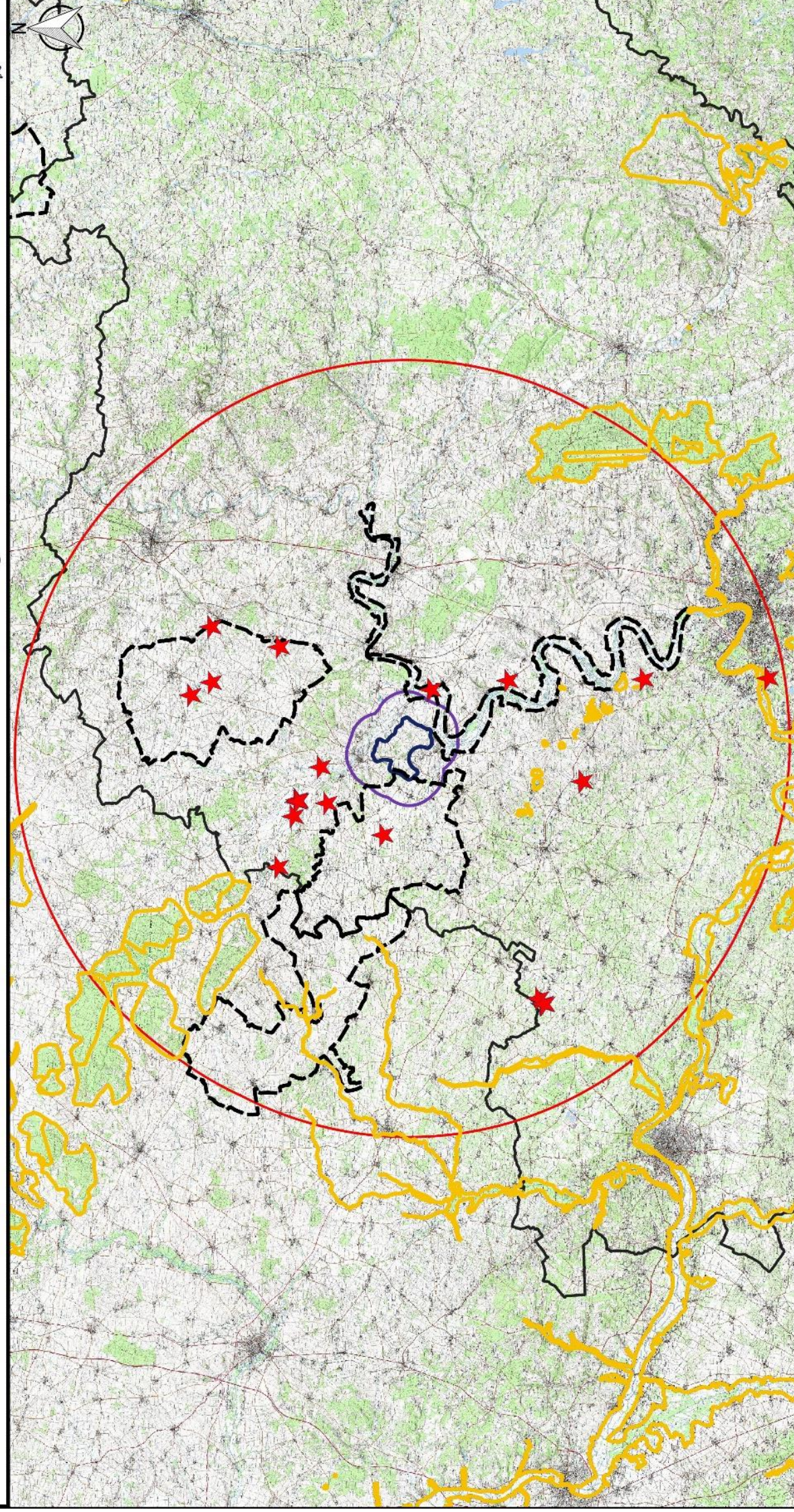
Localisation des données de Vautour fauve dans l'aire d'étude éloignée



Réalisation : Charente Nature, 03/03/2021 // Source : SCAN95 (IGN)

Carte 39 - localisation des données de Vautour fauve dans l'aire d'étude éloignée du projet éolien de Marcillac-Lanville. Mars 2021.

Si la présence du Vautour fauve est anecdotique en Charente, son statut de conservation associé à sa sensibilité élevée dans la présence de parcs éoliens justifie sa présentation dans ce présent recueil. Cinq données ont été cumulées depuis le 1^{er} janvier 2012, toutes effectuées en dernière semaine de mai ou première de juin de l'année 2020, entre un jusqu'à 13 oiseaux vus en deux groupes distincts (9 et 4 individus) en pompe thermique direction nord le 2 juin 2020 aux Plantes, sur la commune d'Aussac-Vadalle. Ces mouvements seraient une conséquence naturelle des opérations de réintroduction dans les massifs montagneux du centre et du sud de l'Europe depuis les années 80 ainsi de l'augmentation de leurs populations notamment dans les Pyrénées ces dernières années. Peut-être des éclaircissements en quête de nouveaux territoires ?



Données

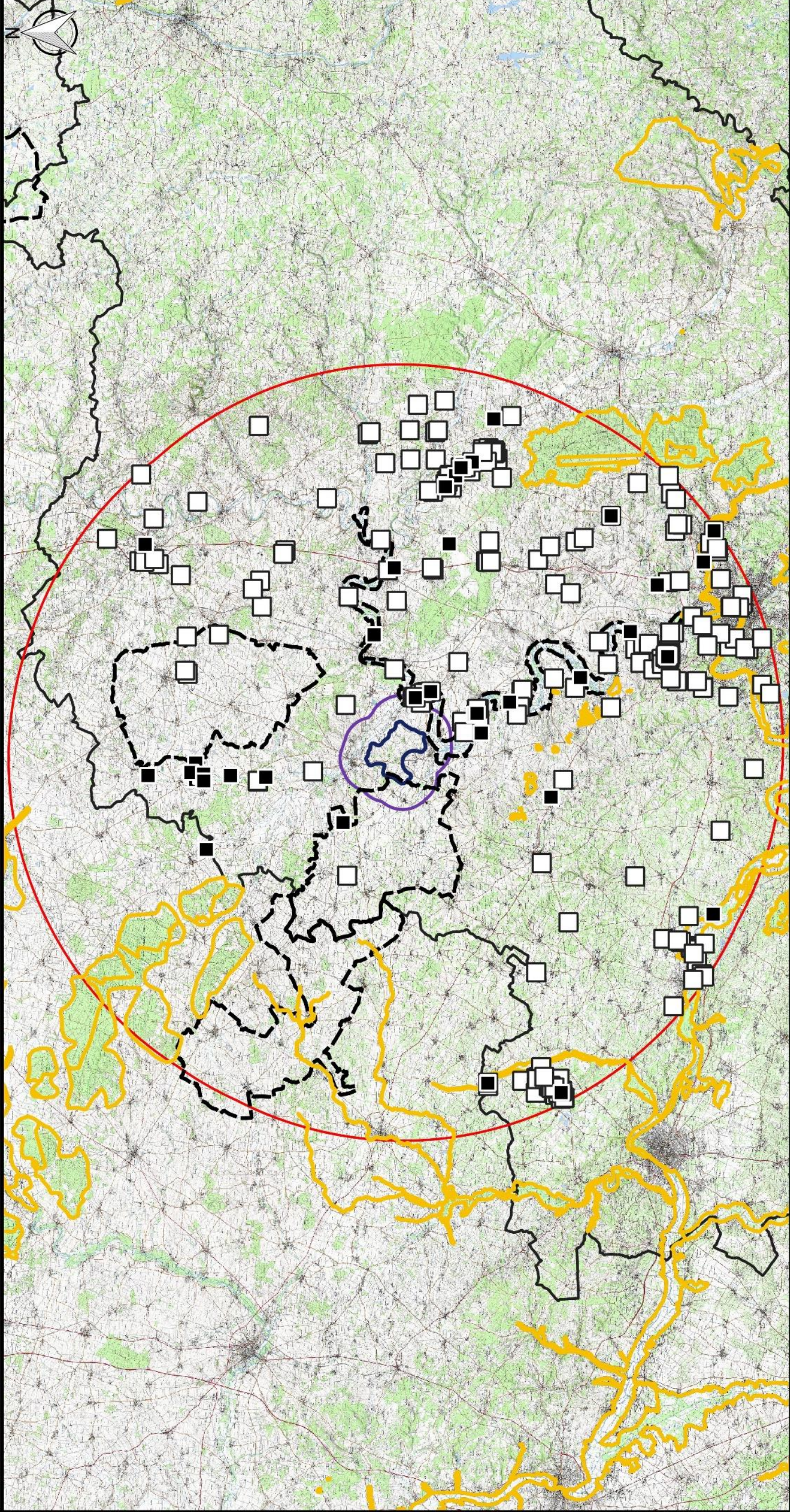
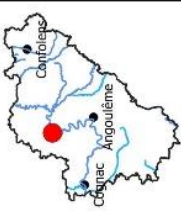
- Aire d'étude éloignée
- ★ Hibou des marais
- Limite ZPS
- Limite ZSC
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

Réalisation : Charente Nature, 03/03/2021 // Source : SCANDS (IGN)

Carte 40 - localisation des données de Hibou des marais dans l'aire d'étude éloignée du projet éolien de Marcillac-Lanville. Mars 2021.

Le Hibou des marais a été signalé à 26 reprises, de la mi-février à la fin mars, de rares oiseaux étant signalés en avril-mai puis en octobre et décembre. En Charente, l'espèce est contactée entre octobre et mai. Dans toutes les situations, il s'agit d'individus migrateurs ou erratiques, susceptibles d'être contactés sur l'ensemble de l'aire d'étude éloignée dans les milieux ouverts. Généralement solitaire, plus rarement en duo, l'espèce peut également constituer des rassemblements, comme celui de cinq oiseaux présents dans une friche le 9 février 2014 aux Platins sur la commune de Courbillac et jusqu'à sept individus observés le 15 mars 2016 dans une parcelle d'épeautre, au Renclos, sur la commune de Villefagnan.

Localisation des données de cigognes dans l'aire d'étude éloignée



- Données**
- Aire d'étude rapprochée
 - Aire d'étude éloignée
 - Cigogne blanche
 - Cigogne noire
 - Limite ZPS
 - Limite ZSC

Réalisation : Charente Nature, 03/03/2021 // Source : SCAM25 (IGN)

Carte 41 - localisation des données de cigognes dans l'aire d'étude éloignée du projet éolien de Marçillac-Lanville. Mars 2021.

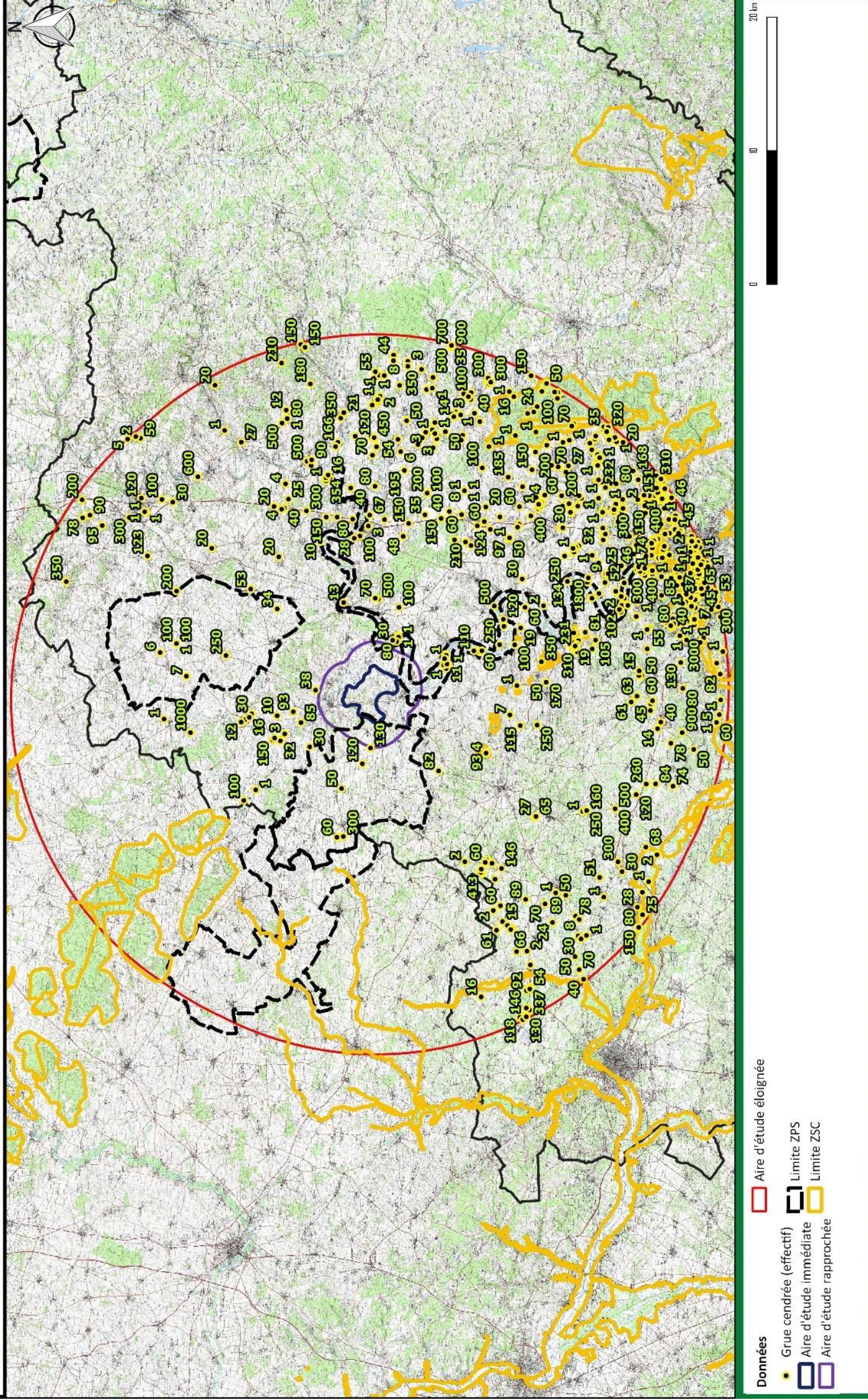
Les Cigognes blanche et noire ont été respectivement observées à 330 et 47 reprises.

La Cigogne noire est signalée en périodes de migration, surtout de la fin février à fin mai puis de début août à fin septembre, de très rares individus étant indiqués en dehors de ces périodes. 70 % des signalements concernent des oiseaux solitaires, 17 % des duos, bien plus rarement au-delà, jusqu'à 7 individus le 24 août 2016 depuis la Butte du Château Adam, sur la commune de Saint-Fraigne. Ces résultats correspondent bien à l'habitus de l'espèce qui voyage seule ou en petits groupes.

Les effectifs de la Cigogne blanche sont plus notables, l'espèce étant bien plus commune dans le département et signalée toute l'année, notamment en périodes de migration, de février à avril puis août à début octobre. Un cas de reproduction certain a été mentionné depuis la Vallée de la Charente, avec deux individus présents sur un nid aux Étangs de la Sangle sur La Chapelle en avril 2020. Un comportement nuptial avait déjà été signalé non-loin en 2016, sans preuve de reproduction certaine.

En termes de densité, près du quart des observations concernent des solitaires, 25 % comptant 2 à 5 individus. Si au-delà de cet effectif, les groupes sont généralement moins fréquents, ils constituent dans leurs totalités près de la moitié des observations, ce qui démontrent l'intérêt notable de l'aire d'étude éloignée dans l'accueil de l'espèce. Les groupes les plus peuplés ont atteint 150 oiseaux survolant la commune d'Angoulême le 25 août 2020 jusqu'à environ 200 individus observés depuis le Port de Jean Rey, à Mansle, le 27 août 2019. On notera enfin la présence de plusieurs dizaines d'individus au Pôle déchets Ouest Charente (commune de Sainte-Sévère), jusqu'à 111 individus le 22 juillet 2017, ainsi que des individus reproducteurs certains nidifiant en Charente-Maritime.

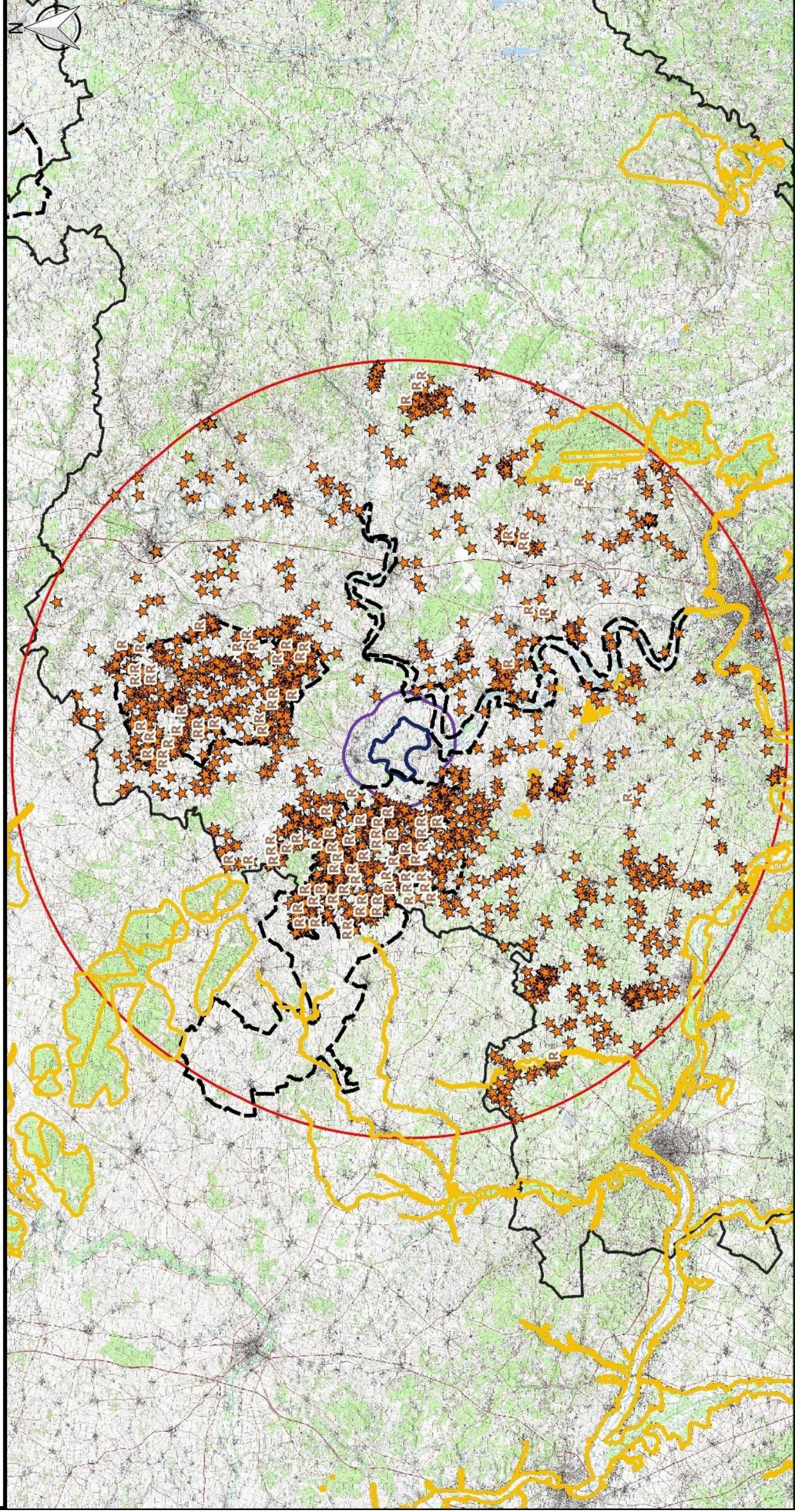
Localisation des données de Grue cendrée dans l'aire d'étude éloignée



Carte 42 - localisation des données de Grue cendrée dans l'aire d'étude éloignée du projet éolien de Marçillac-Lanville. Mars 2021.

Les passages de Grue cendrée sont signalés chaque année dans la dition en périodes migratoires, avec une répartition des vols sur l'ensemble du territoire. La densité de données est notable dans le tiers est et s'explique du fait que l'aire d'étude éloignée s'intègre en partie dans le couloir migratoire principal de l'espèce, concentrant un maximum de passages en Charente. Depuis le 1er janvier 2012, les vols ont concerné en moyenne 213 individus, dont 136 vols de 500 individus ou plus signalés sur 37 communes, pour un minimum total de 273904 oiseaux. On notera que les vols mentionnant un unique individu ont été entendus, sans avoir pu être observés. L'effectif « 1 » est alors indiqué par défaut. Les passages sont surtout notés en février et novembre, avec des vols moins denses les autres mois et une absence totale en août.

Localisation des données d'Oedicnème criard dans l'aire d'étude éloignée

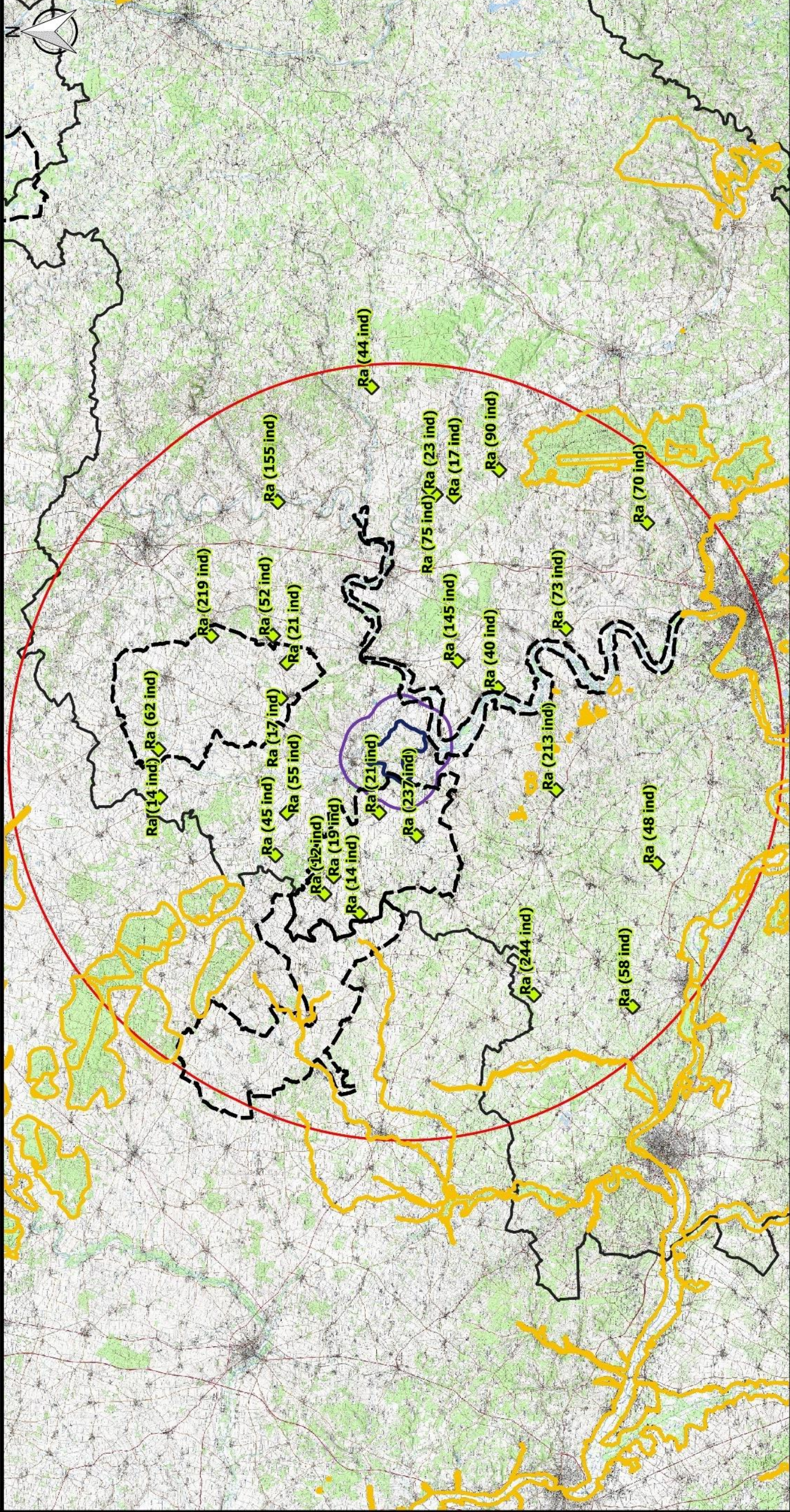
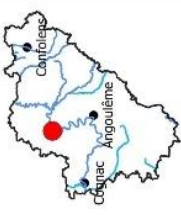


- Données**
- ★ Oedicnème criard (R = reproduction certaine)
 - Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée
 - Aire d'étude éloignée
 - Limite ZPS
 - Limite ZSC

Réalisation : Charente Nature, 04/03/2021 // Source : SCAN25 (IGN)

Carte 43 - Localisation des données d'Oedicnème criard dans l'aire d'étude éloignée du projet éolien de Marçillac-Lanville. Mars 2021.

Particulièrement notable dans les ZPS des Plaines de Villefagnan et de Barbezières à Gourville où la pression d'observation est marquée, la présence de l'Oedicnème criard est plus diffuse sur la moitié est compte-tenu de l'existence de boisements, l'espèce leur préférant les milieux ouverts. 26 % des données concernent des couples reproducteurs probables ou certains, répartis sur le territoire de 53 communes dans les zones de (grandes) cultures, avec des nidifications dans du semis de maïs ou de tournesol. Ces résultats montrent l'enjeu de conservation de tout premier ordre pour cette espèce, tout comme le reste du cortège avifaunistique de plaine, dans l'aire d'étude éloignée, en continuité des autres aires d'étude.



- ◆ Ra = Rassemblement postnuptial (effectif maximal)
- ▭ Aire d'étude immédiate
- ▭ Aire d'étude rapprochée
- ▭ Aire d'étude éloignée
- ▭ Limite ZPS
- ▭ Limite ZSC



Réalisation : Charente Nature, 04/03/2021 // Source : SCAN25 (IGN)

Carte 44 - localisation des rassemblements postnuptiaux d'Oedicnème criard de 10 individus ou plus dans l'aire d'étude éloignée du projet éolien de Marcillac-Lanville. Mars 2021.

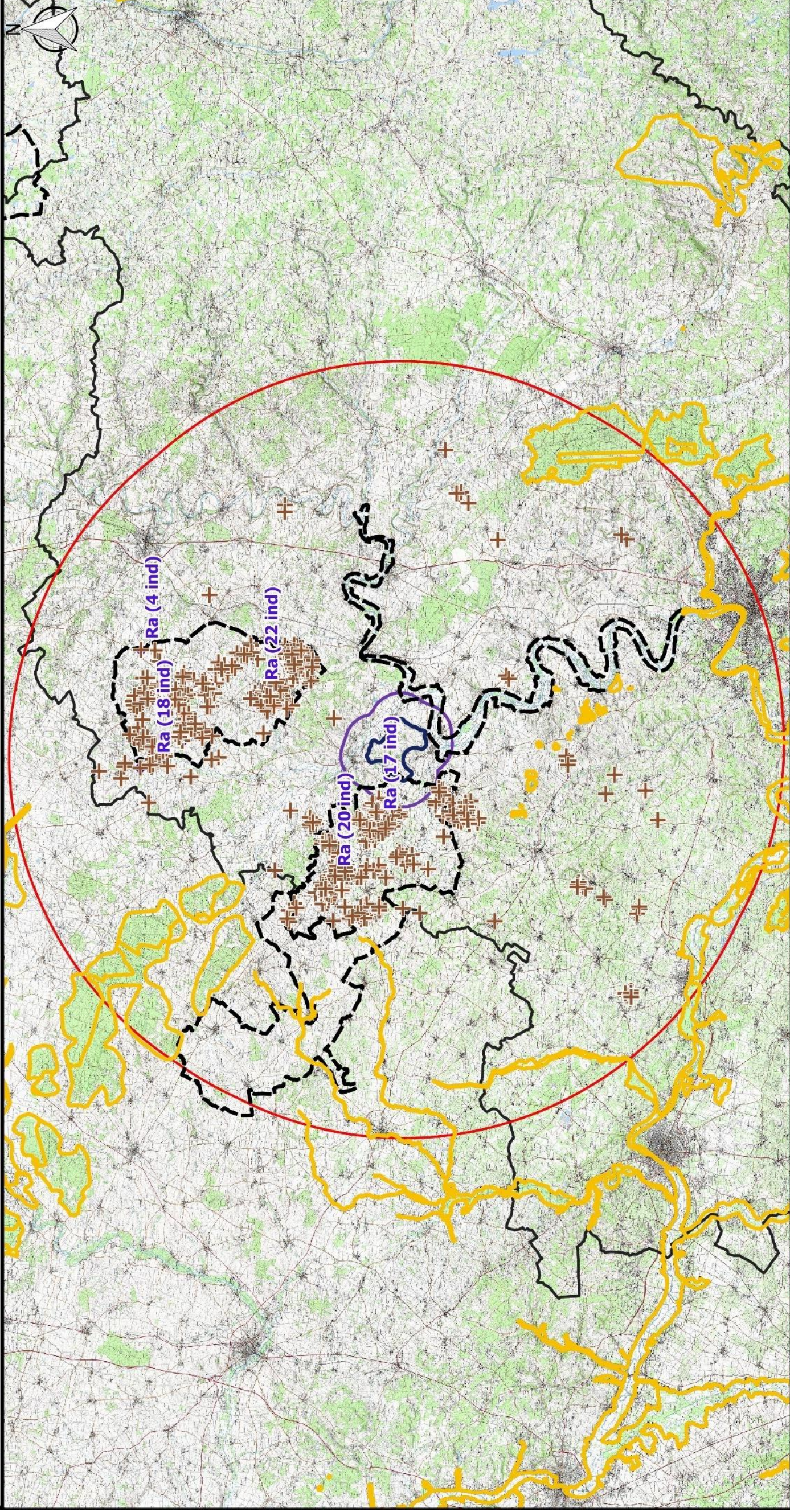
27 rassemblements automnaux d'Œdicnème criard, comptant au moins dix individus, ont été inventoriés surtout dans la moitié ouest, le maximum des effectifs recensés étant précisé en carte 44.

Deux rassemblements sont situés à une distance respective de deux kilomètres et de 700 mètres de l'aire d'étude rapprochée. Le premier, situé sur la commune d'Auge Saint-Médard (Les Eliots et sa périphérie), constitue l'un des plus peuplés de Charente, jusqu'à 237 individus présents le 25 septembre 2015. Le dernier comptage en octobre 2020 faisait état de 71 individus. Le second rassemblement a été signalé pour la première fois en septembre 2020 avec au moins 21 individus présents en Plaine des Juifs, sur la commune de Mons. Des comptages organisés à partir de l'automne 2021 permettront de suivre son évolution et ainsi, de confirmer ou non la pérennité de ce nouveau rassemblement.

Précisons que les autres rassemblements de la ZPS des Plaines de Barbezières-Gourville sont situés à environ 7 km de l'aire d'étude rapprochée et comptent chacun moins de 20 oiseaux. Hors ZPS, les rassemblements les plus proches sont situés à l'est, à environ 4 km, et comptaient en maximum d'effectif au moins 145 oiseaux le 26 octobre 2019 au Champ Peseau sur la commune de Xambes et au moins 40 individus au Champ de Lager, sur Vouharte, le 4 octobre 2019.

Le projet éolien de Marcillac-Lanville s'inscrit dans un territoire où les rassemblements automnaux d'Œdicnème criard sont particulièrement notables et localement très peuplés.

Localisation des données et des rassemblements postnuptiaux d'Outarde canepetière dans l'aire d'étude éloignée



- Données**
- + Outarde canepetière
 - Rassemblement postnuptial (Ra = effectif maximal)
 - Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée
 - Aire d'étude éloignée
 - Limite ZPS
 - Limite ZSC

Réalisation : Charente Nature, 04/03/2021 // Source : SCAN25 (IGN)

L'Outarde canepetière est intimement liée aux ZPS des Plaines de Villefagnan et Barbezières à Gourville, dont elle représente l'espèce emblématique de l'avifaune de plaine. L'aire d'étude éloignée du projet éolien de Marcillac-Lanville est inclus dans le domaine vital de l'espèce.

Autour de ces territoires, des signalements d'individus ont été référencé plus au sud et à l'est.

62 % des données concernent des mâles chanteurs occupant des places de chant (leks) dont plusieurs données à proximité même de la limite de l'aire d'étude rapprochée, sur la commune de Mons par exemple à Chantegrue, La Rente des Clochards, Le Grand Ormeau et le Prés de la Cigogne.

Sinon, les données de reproduction certaine très limitées et concernent deux signalements :

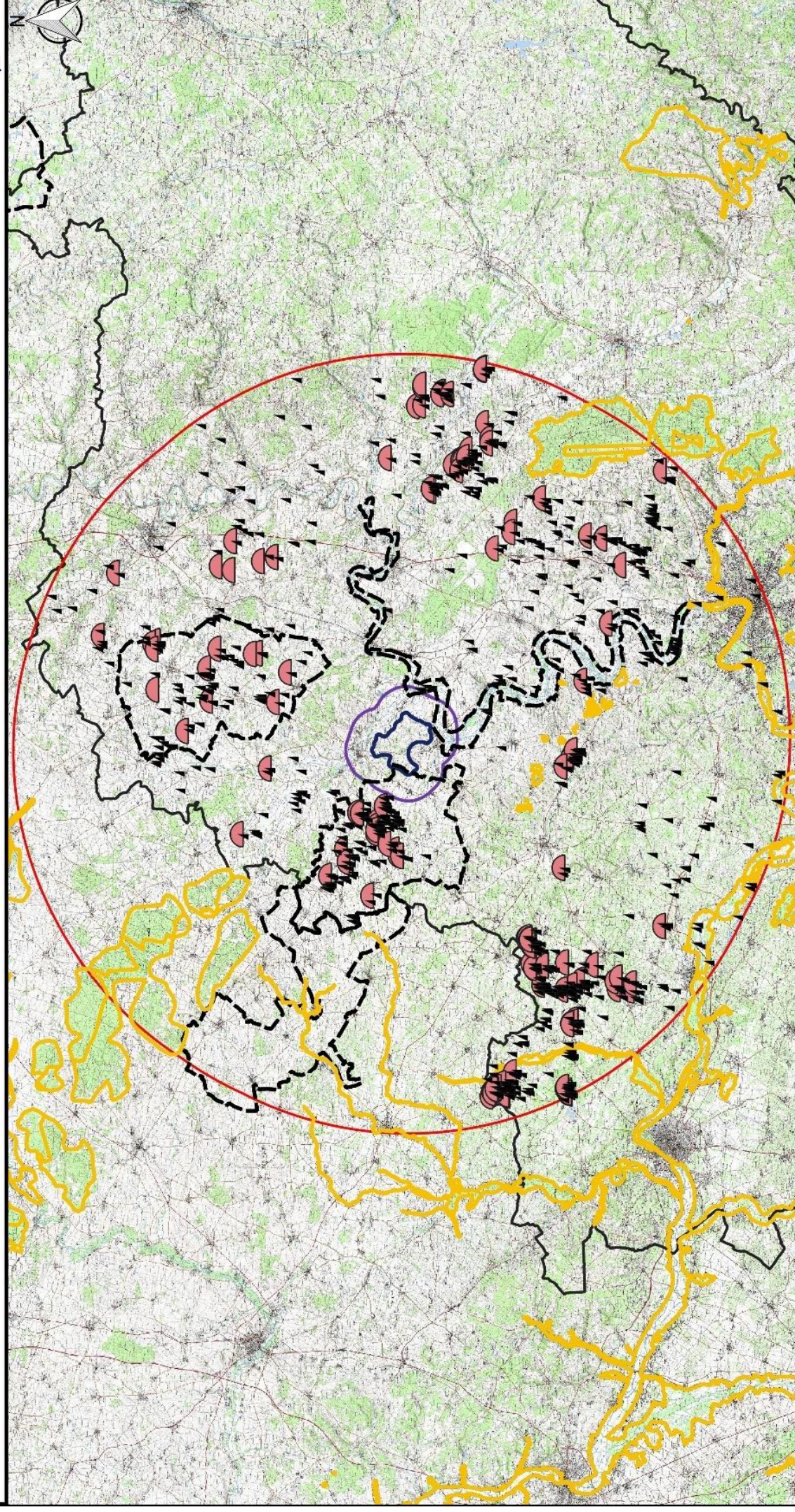
- un jeune de l'année, accompagné d'un mâle et d'une femelle adultes, étaient présents aux Terres de l'Alleu sur la commune d'Empuré le 21 juillet 2015,
- un adulte couvant été présent au Canton des Coutures sur Verdille, le 3 juin 2014.

Ce résultat s'explique notamment par la grande discrétion des femelles comme des poussins en cette période de l'année ainsi que du risque de dérangement particulièrement fort qui contraint à limiter grandement la recherche précise de nids.

Les rassemblements automnaux sont typiquement situés dans les ZPS Avifaune de plaine, variant de 17 à 22 individus au maximum par localité. L'espèce est très fidèle à ses sites postnuptiaux, où elle s'y regroupe chaque année. On notera la présence d'un groupe excentré de 4 individus observés le 26 septembre 2020 au Bois de la Grande Queue sur la commune de Villefagnan, dont deux mâles adultes et un oiseau équipé d'un GPS. Cet individu, originaire très probablement des Deux-Sèvres, a passé l'hiver 2019-2020 dans le département de la Charente.

Si les mâles d'outarde sont généralement fidèles à leur lek, précisons que des suivis d'oiseaux mâle et femelle équipés d'émetteurs et évoluant dans les populations du Centre-Ouest ont prouvé leurs déplacements à l'échelle intra et inter-ZPS en périodes de reproduction comme en rassemblements automnaux. Ces études mettent donc en exergue les interactions entre les différentes ZPS picto-charentaises pour cette espèce, certaines outardes ayant réalisés des déplacements de plusieurs dizaines de kilomètres entre les territoires des ZPS de Néré-Bresdon (Charente-Maritime), Barbezières-Gourville et Villefagnan (Charente) et la Plaine de Niort Sud-Est (Deux-Sèvres).

Localisation des données de pluviers et du Vanneau huppé dans l'aire d'étude éloignée



Données
 Pluvier doré
 Vanneau huppé
 Aire d'étude rapprochée
 Aire d'étude éloignée
 Limite ZPS
 Limite ZSC

Réalisation : Charente Nature, 09/03/2021 // Source : SCAN25 (IGN)

Carte 46 - Localisation des données de pluviers et du Vanneau huppé dans l'aire d'étude éloignée du projet éolien de Marçillac-Lanville. Mars 2021.

Si le Pluvier guignard est une espèce rare, signalée à trois reprises dans l'aire d'étude éloignée, avec deux individus sur Saint-Mary (au Bugeassou) le 11 septembre 2014, 1 au Champ Pelé sur Barbezières le 4 septembre 2016 puis 5 le 26 août 2016 aux Grandes Groies, sur Paizay-Naudouin-Embourie, le Pluvier doré est bien plus fréquent, avec 183 données cumulées notamment depuis les ZPS des Plaines de Villefagnan et Barbezières-Gourville ainsi que dans le Cognaçais (Bréville, Mareuil, Courbillac, Sainte-Sévère...). Grégaire et recherchant les milieux ouverts, les groupes moyens atteignant 83 oiseaux, avec 26 % d'au moins 100 individus, au maximum 983 individus le 10 décembre 2016 à la Nourraie, sur la commune de Mareuil. Le Pluvier doré accompagne régulièrement le Vanneau huppé dont le nombre de données est supérieur (1146), les densités atteignant en moyenne 86 oiseaux. 279 groupes comptent au moins 100 individus présents sur le territoire de 47 communes autour de l'aire d'étude rapprochée, dont quatre signalements d'au moins 1000 oiseaux en décembre-janvier sur Saint-Mary, Lonnes et Mons. Bien que l'espèce ait été signalée en période de reproduction (juin) dans les ZPS de Villefagnan et Barbezières-Gourville, aucune nidification n'a été mentionnée.

b. Chiroptères

La caractérisation des colonies présentées ci-après se base sur le cycle biologique annuel des chauves-souris, qui se décompose en quatre périodes calendaires :

- Début décembre à fin février : hibernation,
- Début mars à fin mai : gestation, transit printanier, prospection des gîtes de mise-bas,
- Début juin à fin août : période de mise-bas et élevage des jeunes,
- Début septembre à fin novembre : swarming (accouplements) et prospection des gîtes d'hiver.

Localement, ces périodes peuvent évoluer (notamment en raison des températures) avec une activité plus précoce ou tardive en début d'année et une hibernation dont l'amplitude peut également varier.

• Sites abritant des colonies de 100 individus ou plus

Six sites accueillent des colonies de 100 individus ou plus dans l'aire d'étude éloignée :

- le Château de Verteuil sur la commune de Verteuil-sur-Charente,
- Le gymnase de Mansle,
- L'église de Brie,
- La Maladrerie, sur la commune de Vars,
- Les carrières de Sireuil,
- Gouffre de la Fosse Mobile.

Le **Château de Verteuil** constitue l'un des principaux sites de mise-bas de Chiroptères connus en Charente et reconnu d'intérêt national. Des sept espèces présentes dans le bâtiment et ses souterrains, le Rhinolophe euryale, le Murin à oreilles échancrées, le Grand Murin ainsi que les Petit et Grand Rhinolophes s'y reproduisent avec certitude, les regroupements atteignant une quinzaine de Petits Rhinolophes à 550 individus Grands Murins et 250 Murins à oreilles échancrées recensés le 12 juin 2020. Ces deux dernières espèces forment les colonies les plus denses.

Le Minioptère de Schreibers est également présent en effectif fluctuant selon les années, d'une vingtaine d'individus en 2010 à un minimum de 55 le 12 juin 2019. En 2020, le groupe était composé d'au moins 24 individus. Il se pourrait que l'espèce s'y reproduise ces prochaines années.

Toujours le 12 juin 2020, signalons un groupe d'une douzaine de Rhinolophes euryales dont une femelle avec un jeune ainsi que 46 Grands Rhinolophes dont trois femelles avec des nouveau-nés.

Pour ce qui est du Murin à oreilles échancrées, il s'agit de l'une des seules colonies de mise-bas inventoriées dans le département, l'association Charente Nature ayant connaissance de la présence de moins de cinq colonies de reproduction en Charente.

L'intérêt de ce site, localisé à environ 10 kilomètres de l'aire d'étude immédiate du projet parc éolien de Marcillac-Lanville, est considéré comme prioritaire pour la conservation des Chiroptères, tant en Charente que sur l'échelle picto-charentaise, particulièrement pour les espèces effectuant de grands déplacements en activité de chasse comme le Minioptère de Schreibers.

Une étude menée sur les colonies reproductrices du Château de Verteuil en juin 2017 avec pose d'émetteurs et radiopistage d'individus a permis de confirmer la présence d'une femelle de Grand Murin depuis la commune de Villegats depuis les Grands Champs et Les Combes. Signalons également les captures d'une femelle allaitante de Grand Murin et de Grand Rhinolophe dans le boisement de la Tremblaye (Maison du Garde - commune de Verteuil-sur-Charente) respectivement en juin 2017 et 2011. Ces individus proviennent également très probablement des colonies du Château de Verteuil.

Le second site concerne une colonie de Noctule commune située dans le toit du **gymnase de Mansle**, considérée comme la plus populeuse jamais recensée en Charente depuis de nombreuses années. Avec, le 1^{er} juin 2015, environ 250 individus comptabilisés en sortie de gîte. Le rayon d'action de l'espèce pouvant atteindre 26 km, la distance limitée de la colonie par rapport au projet d'implantation du parc, environ cinq kilomètres, montre l'enjeu très fort dans sa conservation.

L'église de Brie accueille l'une des cinq colonies de Sérotines communes actuellement connue en Charente. Distante d'environ 10 kilomètres de l'aire d'étude immédiate, c'est également la plus populeuse, avec en comptage en sortie de gîte, 112 individus le 23 juillet 2018.

Une colonie de 140 Pipistrelles communes a été comptée à l'émergence depuis la toiture d'un particulier à **la Maladrerie, sur la commune de Vars**, le 9 juillet 2013. Située à environ 6 km de l'aire d'étude immédiate, il s'agit de la plus grande colonie de Pipistrelle commune jamais connue dans le département de la Charente.

Enfin, un minimum de 12 espèces de chauves-souris a été recensé aux **carrières de Sireuil** en période d'hibernation. Il s'agit d'un réseau d'anciennes carrières d'extraction de pierre réparties sur le territoire de quatre communes : Champmillon, Trois-Palis, Nersac et Sireuil. La diversité chiroptérologique compte parmi les plus importantes du département, notamment pour le Grand Rhinolophe où les effectifs ont atteint localement 143 à 174 individus ces dernières années.

Le programme Grand Rhinolophe, mené en Poitou-Charentes depuis 2016 et spécifiquement porté sur cette espèce, a permis d'équiper plusieurs centaines d'individus de transporteur afin d'affiner nos connaissances liées à cette espèce, la région Poitou-Charentes accueillant l'une des plus importantes populations de Grand Rhinolophe en France. Et notamment les échanges entre les sites de reproduction (où ils ont été équipés) et d'hibernation intra et interdépartementaux, et même au-delà du Poitou-Charentes.

Concernant les carrières de Sireuil, il est apparu que certains Grands Rhinolophes hibernants provenaient d'autres sites, comme le présente le tableau 9.

Tableau 9 : Contrôles de Grands Rhinolophes en carrières de Sireuil. Projet éolien de Marcillac-Lanville. Mars 2021.

Commune	Site	Date de contrôle	Provenance et caractéristiques de l'individu	Distance parcourue à titre indicatif (vol d'oiseau)	Remarque
Sireuil	Bois de la Roche	24 février 2018	Femelle de 2 ^{ème} année équipée à Xaintray (79) le 31 juillet 2017	100 km	-
			Mâle de 1 ^{ère} année équipé à Lessac le 2 août 2017	70 km	-
		20 janvier 2019	Mâle de 1 ^{ère} année équipé à Lessac le 2 août 2017	70 km	Le même mâle qu'en 2018
	Les Champs Barate	20 janvier 2019	Equipé en 2017 sur la commune de Lessac	70 km	-

Le site du pont de Lessac, en Charente, constitue l'une des plus importantes colonies de reproduction de l'espèce sur le territoire picto-charentais, avec le 4 juin 2018, un minimum de 238 individus, jusqu'à environ 341 individus le 11 juin 2019

On notera également la possibilité de déplacements durant la période hivernale entre plusieurs carrières du réseau de Sireuil, comme illustrée par un individu ayant changé de carrière entre le 21 janvier et le 11 février 2018.

Parmi les autres espèces en hibernation, citons le Murin à moustaches dont les comptages font état de 36 à 48 individus selon les années et les localités, ainsi que le Petit Rhinolophe, avec au moins 29 individus présents au Bois de la Roche le 29 janvier 2019.

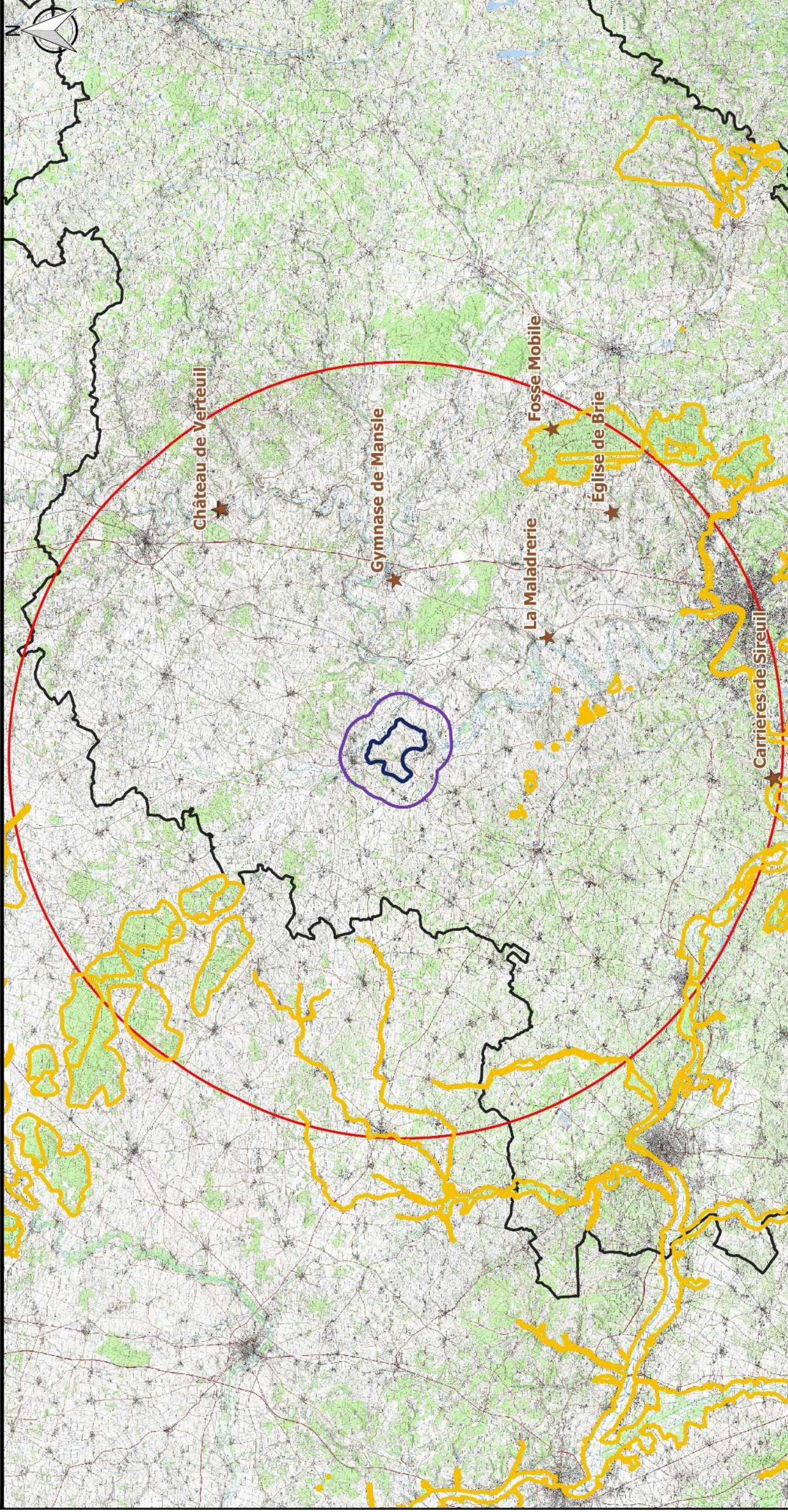
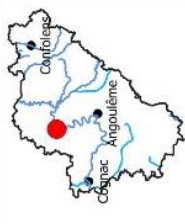
Si les densités d'autres espèces, à l'image du Murin de Daubenton, du Grand Murin, de l'Oreillard roux, de la Barbastelle d'Europe et du Rhinolophe euryale, sont plus limitées, leurs présences est signalée chaque année. Certaines sont considérées comme rares, à l'image de la pipistrelle et du Rhinolophe euryale.

En dehors de la période d'hibernation, il est important de signaler la présence d'une colonie de 54 Minioptères de Schreibers présente le 10 avril 2016 aux Courilles. Considérée comme absente du réseau en période hivernale, il est tout à fait possible que ces individus proviennent du site de Saint-Même les Carrières, reconnu d'intérêt européen dans l'accueil des Chiroptères et localisé à quelques kilomètres.

Enfin, le gouffre de **la Fosse Mobile** se situe sur le site Natura 2000 de la Forêt de la Braconne. Cavité hypogée d'une profondeur d'environ 50 mètres, il s'agit de l'une des cavités charentaises les plus visitées par les spéléologues. Elle abrite des cours d'eau souterrains qui alimentent les sources de la Touvre, un affluent du fleuve Charente. Ne pouvant être prospectée dans son ensemble, certains boyaux étant inaccessibles, les effectifs chiroptérologiques sont probablement sous-estimés. Le Grand Rhinolophe est l'espèce la plus abondante, avec des effectifs allant de 42 et 66 individus, jusqu'à 81 individus le 26 janvier 2016. Le Grand Murin est noté en second, avec une moyenne de 25 individus entre l'hiver 2015 et 2017. Plus de 10 Murin à moustaches sont également signalés : 12 en février 2015 et 15 en janvier 2016. La densité des autres espèces (Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Petit Rhinolophe et Rhinolophe euryale) est relative et ne dépasse pas les 10 individus hivernants annuels.

La cartographie N°47 permet de localiser ces différents sites.

Localisation des sites accueillant des colonies de Chiroptères de 100 individus ou plus dans l'aire d'étude éloignée



★ Site à colonies
■ Aire d'étude immédiate
■ Aire d'étude rapprochée
■ Aire d'étude éloignée
■ Limite ZSC

Réalisation : Charente Nature, 11/03/2021 // Source : SCAN25 (IGN)

0 10 20 km

Carte 47 - Sites accueillant des colonies de Chiroptères de 100 individus ou plus dans l'aire d'étude éloignée du projet éolien de Marcillac-Lanville. Mars 2021.

- *Colonies de moins de 100 individus présentes en période de reproduction*

Pour ce qui est des colonies dont les effectifs sont estimés à moins de 100 individus, les bases de données naturalistes de Charente Nature font état de l'existence de 36 colonies pour un minimum de 9 espèces (soit 36 % de diversité chiroptérologique charentaise) présentes sur l'ensemble de la dition, avec une répartition surtout concentrée dans la moitié est de l'aire d'étude éloignée, compte-tenu des recherches ciblées des observateurs, ainsi que de la présence de boisements et du fleuve Charente.

Il est important de signaler qu'il s'agit d'effectifs déterminés dans la limite des possibilités de prospection, les effectifs pouvant être sous-estimés en raison de la difficulté d'observation des chauves-souris, particulièrement dans les ouvrages d'art. De ce fait, certaines colonies peuvent être (largement) sous-estimées.

La carte 48 permet de localiser l'ensemble des sites d'accueil, le tableau 10 apportant des compléments spécifiques.

Précisément, l'association Charente Nature a actuellement connaissance de neuf colonies de Murin de Daubenton, un effectif notable qui s'explique par la présence de nombreux ouvrages d'art au-dessus des cours d'eau (Charente, Bonnieure, Tardoire...) et dans lesquels l'espèce trouve les conditions pour se reproduire, sous réserve qu'ils ne soient pas totalement bétonnés (notamment pendant les rénovations). Réparties sur neuf communes, les densités sont estimées en moyenne à 7 individus, les colonies les plus peuplées atteignant un minimum de 14 individus aux Fosses Boulaines (commune de Coulgens) le 14 juillet 2019 et 16 individus au centre-bourg d'Ambérac le 11 août 2020. Certaines colonies sont situées au plus près de l'aire d'étude rapprochée. Les colonies du centre-bourg d'Ambérac et de la Prairie de Mentresse sont situées à proximité de la limite de l'aire d'étude rapprochée, respectivement à environ 200 et 300 mètres.

Pour ce qui est des autres murins, l'association Charente Nature a connaissance de trois colonies de Murins à moustaches, dont une (3 adultes et 3 jeunes) a été signalée le 20 juillet 2018 dans un gîte artificiel installé dans le cadre de mesures compensatoires LGV au Bois de la Brouette, sur la commune de Courcôme. Sinon, une colonie de 20 individus a été inventoriée en juillet 2013 sous un pont de l'Île de Coulonges, commune de La Chapelle. Le même mois de l'année suivante, une colonie d'environ 35 chauves-souris (très probablement la même colonie) sera notée sous un autre pont à proximité, aux Prés des Fouilloux.

Par ailleurs, une petite colonie comptant au moins 6 murins indéterminés dont un jeune non-velu a été mentionnée le 19 juin 2020 chez Pajot, sur la commune de Champmillon.

Signalons à titre anecdotique trois Grands Murins présents à la Fosse Mobile, site hypogé bien plus fréquenté par la chirofaune en hiver. Au regard de la date de signalement, le 7 juillet 2015, il s'agit probablement là d'individus non-reproducteurs, vraisemblablement des mâles. D'autres chauves-souris impossibles à identifier seront également présentes le 6 juillet 2020.

En outre, les données de Petit Rhinolophe font état de six colonies, quasi-toutes de mise-bas et présentes sur les communes de Nanteuil-en-Vallée, Couture, Brie, Puyréaux et Montjean. Il s'agit de colonies aux effectifs atteignant au moins deux à environ dix individus selon les localités, certaines devant être plus peuplées.

Des deux espèces de pipistrelles référencées, la Pipistrelle commune fait l'objet de quatre colonies signalées, une pour la Pipistrelle de Kuhl. Ses résultats ne reflètent probablement pas la véritable présence de colonies dans la dition, les Pipistrelles commune et de Kuhl étant des espèces contactées régulièrement en prospections, avec une anthropophilie (surtout chez la Pipistrelle de Kuhl) leur offrant nombre d'opportunités pour gîter dans des trous en façade, derrière du bardage, dans les toitures...).

La Barbastelle d'Europe compte six colonies. Concernant la barbastelle, les densités atteignent au moins 40 individus sur la commune de Bioussac (lieu-dit Oyer) le 25 août 2014. On notera la présence d'un groupe d'environ 10 individus surpris derrière un volet sur la commune d'Anais (Puyfrançais) le 22 août 2019. S'il est certain qu'elles ne se sont pas reproduites ici, le nombre d'individus et la date supposent qu'elles étaient installées ailleurs et qu'elles ont été dérangées. A moins qu'il s'agisse d'un transit automnal ?

Les colonies charentaises de Noctule commune actuellement connues sont rares et comptent cinq localités. Parmi elles, le pont de la N10 du Plan d'eau de Saint-Yrieix où 34 individus ont été comptabilisés le 1^{er} juillet 2016, certains en vol, d'autres logés dans un disjointement du pont.

Une attention toute particulière doit être portée sur les distances d'éloignement entre les colonies d'espèces à grand rayon de déplacement ou de haut-vol et le projet de parc de Marcillac-Lanville, particulièrement pour les pipistrelles et les noctules considérées comme de sensibilité forte à l'éolien (Eurobats, 2015), ainsi que celles de la Barbastelle d'Europe et de la Sérotine commune, dont les sensibilités sont moyennes. La proximité du projet est donc d'autant plus importante qu'elle génère des risques d'impact direct sur des individus, au point d'éradiquer des colonies.

Eu égard à ses éléments, les colonies de Pipistrelle commune de Barbezières (centre-bourg) et Bignac (Les Godinauds) sont les plus exposées, avec une distance d'environ 6,5 kilomètres.

Si la colonie de Noctule commune est plus éloignée (environ 21 kilomètres), le projet de parc de Marcillac-Lanville représente un risque potentiel eu égard à la propension de dispersion de cette espèce à grand rayon d'action (exceptionnellement jusqu'à 26 km).

Pour information, concernant la Barbastelle d'Europe, la colonie la plus proche se situe en environ 6 kilomètres de l'aire d'étude rapprochée. Pour la Sérotine d'Europe, la distance est d'environ 20 kilomètres. Il s'agit là de distances se situant au-delà de leurs périmètres de dispersion en activité de chasse.

Concernant les autres espèces, les risques de destruction liés à l'éolien sont faibles (Eurobats, 2015).